

00090001

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



2nd

3185,000

E45316

東京経済大学図書館

- 本は大切に扱いますよう
- 返却は遅れないように致
しませう
- 本の配列を乱さないよう
に致しませう
- 切取、無断持出はやめま
しませう





M^R LE MARECHAL
DE VAUBAN.

TESTAMENT
POLITIQUE
DE MONSIEUR
DE
VAUBAN,
MARECHAL DE FRANCE,
& premier Ingenieur du Roi.

DANS LEQUEL

Ce Seigneur donne les moiens d'augmenter
considerablement les Revenus de la Cou-
ronne, par l'établissement d'une Dixme
Royale; & suppression des Impots, sans
apprehension d'aucune revolution dans
l'Etat.

TOME PREMIER.

331.315

V 358

v. 1

M. DCCVII.



**TESTAMENT
POLITIQUE
DE Mr DE VAUBAN,
MARECHAL DE FRANCE,
& premier Ingenieur du Roi.**



PREMIERE PARTIE.

Où l'on fait voir la cause de la
diminution des biens de la
France, & la facilité du re-
mede, en fournissant en un
mois tout l'argent dont le Roi
a besoin, & enrichissant tout
le monde.

CHAPITRE PREMIER.

DE tous les païs du monde, dont les peuples ne sont pas tout à fait barbares, il n'y en a presque aucun dont la richesse ou l'indigence, ne soient l'effet de sa situation naturelle, participant à ces deux états plus ou moins que son climat & sa terre se rencontrent propres à produire les choses nécessaires à la vie, ou avec lesquelles on se les peut procurer. Il n'y a que l'Espagne & la Hollande qui dérogent absolument à une règle si générale d'une manière bien opposée, celle-ci ne produisant presque aucunes commoditez, les a en abondance & à meilleur marché que dans les lieux où elles croissent, ainsi que des peuples les plus riches de la terre; & l'autre avec un excellent terroir & un climat heureux, ne peut subsister sans des secours étrangers.

Bien que la France soit le plus riche Roiaume du monde, on peut dire

toutefois, qu'elle n'est pas tout à fait exempte des desordres de l'Espagne, & qu'elle ne repond pas autant qu'elle le pourroit aux avances que la nature semble avoir fait en sa faveur; Puisque sans parler de ce qui pourroit être, mais seulement de ce qui a été, on maintient que le produit en est aujourd'hui à cinq ou six cens millions moins par an dans ses revenus, tant en fonds qu'en industrie, qu'il n'étoit il y a quarante ans. Que le mal augmente tous les jours; c'est à dire la diminution; parce que les mêmes causes subsistent toujours, & reçoivent même de l'accroissement, sans qu'on en puisse acuser, celle des revenus du Roi, lesquels n'ont jamais si peu haussé qu'ils ont fait depuis mil six cens soixante, qu'ils n'ont augmenté que d'environ un tiers, au lieu que depuis deux cens ans, ils avoient toujours doublé tous les trente ans.

Ce fait va être établi dans la première partie de ces Memoires, ainsi que la diminution présente des biens de la France. Dans la seconde, on

6

découvrira les causes de ces desordres. Et dans la troisième, on établira la facilité du remède, en fournissant quantité d'argent comptant au Roi, & lui augmentant ses revenus ordinaires, parce qu'on en fera autant de ceux de ses Sujets, qui en font le principe, les uns ne pouvant aller sans les autres, en leur faisant racheter la cause de la diminution de leurs biens, ce qui produira tous ces effets à l'égard de sa Majesté & de ses Peuples, & cela sans nul mouvement extraordinaire, qui pût troubler la certitude du présent, pour un avenir incertain; mais remettant seulement les choses dans un état naturel, qui est celui où elles étoient autrefois, & où elles seroient encor, si un mécontente presque continuel, causé par des intérêts indirects, ne les en avoit tirées, en causant à tous momens des surprises à Messieurs les premiers Ministres, qui n'avoient que de bonnes intentions.

7

CHAPITRE II.

Quelques surprenans que soient les effets de la France dans cette présente guerre, l'étonnement sera encor plus grand, de voir par ces Memoires, qu'elle produit tous ces prodiges avec la moitié de ses forces, l'autre étant suspendue par une puissance supérieure, qui arrête d'une manière indirecte, des causes qui sembleroient devoir aller trop loin.

Sa puissance vient de ce que produisant toutes sortes de choses nécessaires à la vie en assez grande abondance, non seulement pour nourrir une grande quantité d'habitans qu'elle renferme, mais encore pour en faire part à ceux qui en manquent: Elle se trouve en même tems environnée de voisins, qui n'ayant pas le même avantage, épuisant leurs contrées, pour trouver quelque chose de propre aux delices & au superflus, afin de changer avec elle, contre le nécessaire, & cela ne suffisant pas encore à

8'
leurs besoins, ils se voient contrainz de se faire les voituriers, & de lui aller chercher dans les contrées les plus éloignées de ce même superflu, pour en tirer le même nécessaire.

Comme les quatre Elemens sont les principaux de tous les Etres, & que c'est d'eux dont ils se forment tous : de même, tout le fondement & la cause de toutes les richesses de l'Europe, sont le bled, le vin, le sel, & la toile, qui abondent dans la France; & on ne se procure les autres choses qu'à proportion que l'on n'a plus qu'il ne faut de ceux-ci. Et ainsi tous les biens de la France étans divisez en deux especes, en biens en fonds, & en biens de revenu d'industrie : Ce dernier qui renferme trois fois plus de monde que l'autre, hausse ou baisse à proportion du premier. En sorte, que l'excroissance des fruits de la terre, fait travailler les Avocats, les Medecins, les Spectacles, & les moindres Artisans, de quelque art ou métier qu'ils puissent être : de maniere, qu'on voit très-peu de ces sortes de gens dans les pais steriles,

9'
au lieu qu'ils abondent dans les autres.

CHAPITRE III.

PAr tout ce qu'on vient de dire de la France, on auroit peine à comprendre de quelle façon les revenus en peuvent être diminuez d'une aussi grande somme, comme cinq cens millions par an, tant ceux en fonds que ceux d'industrie, la même terre, le même climat, & les mêmes habitans (à fort peu près) y étant encore, & n'y ayant ni Avocat, ni Medecin, ni Artisan, qui ne soit disposé à gagner tout autant comme il faisoit il y a quarante ans : Cependant toutes ces choses ne sont pas à la moitié de notoriété publique : Et leur diminution, qui a commencé en 1660, ou environ, continuë tous les jours avec augmentation, parce que la cause en est de même, qui est la diminution des revenus des fonds, qui ne sont pas l'un portant l'autre, à la moitié de ce qu'ils étoient en ce tems-là : Es

si quelques-uns n'ont pas souffert un si puissant déchet, c'est parce qu'appartenant à des personnes élevées en dignité, des Receveurs, riches d'ailleurs, les ont pris à ferme avec perte de leur part, pour acheter en quelque maniere une protection qu'ils destinoient à d'autres usages. D'autres fonds d'ailleurs ont beaucoup plus baissé, y en ayant plusieurs qui ne sont pas au quart de ce qu'ils étoient autrefois. Ainsi ceux qui avoient mille livres de rente en fond, n'en ayant plus que cinq cens, n'emploient plus des Ouvriers que pour la moitié de ce qu'ils faisoient autrefois, lesquels en usent de même à leur tour, à l'égard de ceux auxquels ils se procuroient leurs besoins par une circulation naturelle, qui fait que les fonds commençans le mouvement, il faut que l'argent qu'ils forment pour faire sortir les denrées qu'ils produisent, passent par une infinité de mains, auparavant que son circuit achevé, ils reviennent à eux : de maniere, que ne faisant ces passages que pour autant qu'il en est sorti la premiere fois, on

peut dire qu'une diminution de cinq cens livres par an, en pure perte dans un fond, en produit une de plus de trois mille livres par an, au corps de la Republique, & par consequent prejudicie extrêmement au Roi, qui ne peut jamais tirer autant d'impôts de sujets pauvres, comme de riches.

CHAPITRE IV.

S I la diminution des revenus des fonds, qui a causé celle des revenus d'industrie, est une chose si certaine, que personne n'en doute : la cause ne l'est pas moins, quoi qu'on n'y fasse point de reflexion, & que l'on mette sur le compte de l'augmentation des revenus du Roi, ce qui n'en est point du tout l'effet. Les fonds sont diminuez de moitié pour le moins ; parce que le prix de toutes les denrées est à la moitié de ce qu'il étoit il y a quarante ans, & les denrées souffrent cette diminution, parce qu'il s'en consomme beaucoup moins. Par exemple, les Boucheries donnent

bien moins, les Foires des Villes où il se debitoit des boissons, ne sont pas au quart, pour la quantité de ce qu'elles étoient, & le prix même en est bien moindre, hors les tems de disette. Ainsi il faut que les fonds qui les produisoient, souffrent une pareille diminution, provenant non seulement de celle du prix dans la vente des denrées, mais encore dans l'accroissance, parce que n'y ayant aucuns fruits de la terre qui ne demandent de la dépense dans sa culture, qui produit plus ou moins que l'on fait des avances, pour mettre les choses dans leur perfection, lesquelles sont toujours les mêmes indépendamment du débit que l'on en aura, lequel venant à ne pas répondre à ce qu'on a mis, fait que l'on néglige ces mêmes avances dans la suite, & réduit le produit non seulement à la moitié de ce qu'il étoit, mais même à rien, y ayant des terres entièrement abandonnées, qui étoient autrefois en grande valeur, qui est une perte qui se répand sur tout le corps de l'Etat: en sorte, qu'un pareil destin

arrivé

arrivé à un Village d'auprès Cherbourg, en fait ressentir des effets jusqu'à Bayone, par une liaison imperceptible, mais très réelle, que toutes les parties d'un Etat ont les unes avec les autres.

CHAPITRE V.

LA perte de la moitié des biens en general de la France étant constante, par les raisons qu'on vient de traiter, quoi que la réduction de cette perte ou estimation à un prix certain, soit une chose indifferente en elle-même; Cependant on en a bien voulu faire la supputation, par une très-longue & très-exacte recherche, afin d'en tirer deux avantages. Le premier, de la rendre plus sensible: Et le second, afin de faire toucher au doigt & à l'œil, quel intérêt le Roi a indépendamment de celui du public, à changer la situation des choses; puis que s'il est vrai, comme on le va montrer, qu'il y aie cinq cens millions moins de revenu qu'il n'y avoit

Il y a quarante ans : Il est certain qu'étant retabli (ce qui est tres-aisé) Sa Majesté fera une des plus grandes conquêtes qu'elle puisse jamais faire, non seulement sans repandre de sang, ni sans sortir de ses Etats ; mais même en enrichissant tout le monde, dont il aura necessairement sa part.

On maintient donc que la diminution est de cinq cens millions par an, parce qu'elle est de la moitié des biens du Roiaume, & que ces mêmes biens seulement en fond, tant réels, comme les terres, que par accident, comme les Charges, les Greffes, les Peages & les Moulins, alloient autrefois à sept cens millions par an ; ainsi ces mêmes biens, quand ils ne seroient que doublez par les biens d'industrie, seroient plus de quatorze cens millions par an. De sorte que tout étant diminué de moitié, s'il y a de l'erreur dans cette supputation, c'est de ne pas porter le dechet assez loin.

CHAPITRE VI.

IL reste à faire voir que cette perte n'est point l'effet de l'augmentation des revenus du Roi depuis quarante ans, puisque n'ayant jamais si-peu reçu de hausse en pareil espace de tems, depuis deux cens ans ou environ, les revenus des peuples, au lieu de diminuer, comme ils ont fait, doubloient pareillement en semblable espace de tems, ce qui étoit cause de l'augmentation de ceux du Roi : Et l'un & l'autre étoit cause par l'abondance des especes d'or & d'argent, que la découverte du Nouveau Monde avoit rendu & rend tous les jours plus communes. Tout ceci n'est qu'une question de fait, que l'on va établir, en commençant à la mort de Charles V I I. arrivée en 1461. Philipès de Comines, qui passe pour l'Auteur le plus assuré du Siècle passé, & qui ne parle que des choses qu'il a vues : Dit que tout le revenu du Roi, à la mort de ce Monarque, n'alloit

qu'à dix-huit cens mille livres par an. Et que quand Louis XI. mourut en 1487. la France produisoit au Roi quatre millions sept cens mille livres. La minorité de Charles VIII. qui lui succeda, adoucit un peu les choses. Et Louis XII. apelé Pere du Peuple. qui le suivit, les continua à peu près sur le même pié. Mais François I. étant arrivé à la Couronne en 1515. les Guerres qu'il eût à soutenir, lui ayant fait mettre les affaires sur le même pié que du tems de Louis XI. son revenu en 1525. alloit à près de neuf millions, ce qui est le double de ce qu'il étoit 35 ans auparavant; Cela continua à peu près jusqu'à la mort de Henri II. que sous la minorité de ses Enfants, il se trouva que les revenus de la Couronne alloient à seize millions; c'est à dire, qu'ils avoient pareillement doublé en pareil espace de tems. Enfin, sous Henri III. en 1582. ces mêmes revenus vont à trente-deux millions, comme on peut voir dans l'Histoire de Mezeray. Les Guerres civiles vinrent ensuite, qui suspendirent l'état des choses. Henri

IV. commençoit à les rétablir, quand sa mort imprevue donna lieu à une minorité peu propre à augmenter les affaires du Roiaume: De maniere, que les revenus de la Couronne n'alloient qu'à trente-cinq millions à l'arrivée du Cardinal de Richelieu au Ministère, qui les laissa à sa mort à soixante & dix millions; en sorte, qu'ils doublerent de tout point; & il semble, qu'ils auroient suivi cette gradation, puis qu'en 1660, qui est l'année où les biens des Particuliers, tant en fonds qu'en industrie, étoient au plus haut point où ils furent jamais & depuis lequel tems, ils ont toujours diminué; Ceux du Roi avoient encore augmenté, quoiqu'on fut en guerre au dehors & assez souvent au dedans. Depuis ce tems-là, on ne trouvera pas que les revenus du Roi aient augmenté que d'environ un tiers, même en y comprenant les Conquêtes du Roi, qui sont au dixième sur tout le Roiaume; Et ceux des Peuples sont diminuez au moins de la moitié.

CHAPITRE VII.

Bien que la France soit plus remplie d'argent qu'elle n'a jamais été; que la magnificence & l'abondance y soient extrêmes, comme ce n'est qu'en quelques Particuliers, & que la plus grande partie est dans la dernière indigence, cela ne peut pas compenser la perte que fait l'Etat dans le plus grand nombre. Ou plutôt à parler proprement, comme la richesse d'un Roiaume consiste en son terroir & en son commerce, on peut dire que l'un & l'autre n'ont jamais été dans un si grand desordre; c'est à dire, les terres si mal cultivées, & les denrées si mal vendues; parce que la consommation en a été entièrement aneantie à l'égard des Etrangers, & beaucoup diminuée au dedans par des interets personnels, qui ont fait que l'on a surpris Messieurs les Ministres, en obtenant des Edits également dommageables au Roi & au peuple, comme on fera voir dans la seconde

Partie de ces Memoires. Mais pour ne rien anticiper, & finir ce premier point de la diminution présente des biens de la France; On dira, que bien que les revenus de Sa Majesté, quant à la somme, soient au plus haut point qu'ils ont jamais été; Cependant il y a deux choses incontestables à remarquer; La première, qu'il s'en fait beaucoup, ainsi que l'on a dit, que cette augmentation soit proportionnée à celle des especes d'or & d'argent, & à la hausse qu'elle apporte tous les jours au prix de toutes choses dans l'Europe, & dans les autres parties du monde; Et la seconde, que lors qu'en 1582. la France rapportoit au Roi trente-deux millions, il étoit bien plus riche qu'il n'est aujourd'hui; parce que comme il y a un dixième d'augmentation au Domaine de la France, c'étoit sur le pied de trente-cinq millions; lesquels en regard au prix des choses de ce tems-là, & à celui de présent, répond à cent soixante & quinze millions aujourd'hui; arédu que comme l'or & l'argent ne font, & n'ont jamais été une

richesse en eux-mêmes, ne valent que par relation, & qu'autant qu'ils peuvent procurer les choses nécessaires à la vie, auxquelles ils servent seulement de gage & d'apertiation, il est indifférent d'en avoir plus ou moins, pourvu qu'ils puissent produire des mêmes effets. Ainsi comme en 1250. qu'on trouve par des anciens Registres, qu'un Ouvrier dans Paris, qui gagne aujourd'hui quarante ou cinquante sols par jour, ne gaignoit en ce tems-là que quatre deniers; c'est à dire, la centième partie de ce qu'il fait à présent; toutefois il vivoit avec autant de commodité, parce que toutes choses y étoient proportionnées; & il avoit ses besoins avec les quatre deniers, comme font ceux du même Métier aujourd'hui avec leur quarante ou cinquante sols. Et il s'ensuit, qu'un homme qui avoit mille livre de rente dans ce Siècle, étoit plus riche qu'un qui en a cent mille à présent. Or bien que sous Henri III. les choses ne fussent pas en cet état, & que les denrées eussent beaucoup haussé de prix; cependant

ce n'étoit pas en un point qui pût faire, que le Roi avec ses revenus de ce tems-là ne s'en procurât pas beaucoup davantage qu'il ne feroit aujourd'hui. En effet, les trente-cinq millions de Henri III. étoient environ le tiers des revenus de la Couronne de ce tems, les denrées n'étoient qu'en un cinquième du prix d'apertent: Et la mesure du blé qui donne le prix à tout, qui vaut maintenant quarante sols, n'en valoit que huit en ce tems-là, comme cela se justifie par les apertiations qui en restent. Ce qui montre incontestablement que les revenus de la Couronne étoient sur le pied de cent soixante & quinze millions d'aujourd'hui: Cependant la France n'étoit pas ruinée comme elle est; toutes les terres étoient cultivées autant bien qu'elles le pouvoient être, & ses denrées au plus haut prix qu'elles eussent été sans qu'on les vit devenir inutiles, tandis que ses voisins vouloient bien les prendre, comme on voit à présent.

Les particuliers se pouvoient ruiner, ou par trop de dépense, ou par

d'autres causes ordinaires ; mais le corps de l'Etat n'en souffroit point, & les terres, qui sont le principe de tous les biens, tant réels que d'industrie, changeant de Maître, c'étoit sans aucune diminution de leur juste & première valeur ; parce qu'il n'y en avoit aucune, ni dans la quantité des denrées qu'elles produisent, ni dans le prix, ni dans la facilité du débit. De manière, qu'on peut dire, que bien que le Roi tirât de la France sur le pié de cent soixante & quinze millions, & que ces mêmes revenus ne soient guères qu'à cent douze ou cent quinze millions à présent, cependant, il levoit beaucoup moins sur les peuples qu'on ne fait, parce que toute la France contribuoit au paiement des Impôts, autant qu'elle étoit à son pouvoir, au lieu que présentement, il n'y a que la moitié qui soit utile, l'autre étant entièrement ou abandonnée, ou beaucoup moins cultivée qu'elle ne pourroit être, ou plutôt qu'elle ne l'a été, par des causes qui ne sont rien moins que l'effet du hazard, ainsi que l'on va faire voir.



SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

BIEN que la cause de la diminution de la France dût être une chose aussi constante que la diminution même. Cependant quoi que tout le monde convienne de l'un, il s'en faut beaucoup que ce soit la même chose de l'autre. Les Commissaires du premier ordre, envoie par tout le Roiaume, pour trouver les moïens de rétablir ce qui étoit defectueux, étoit une marque certaine, qu'on n'étoit pas persuadé, que tout fut dans sa perfection ; & comme cette tentative a été sans suite, on veut croire que c'est qu'on ne convint pas aisément de la cause du mal, & par conséquent du remède. Les uns ont prétendu dire, que c'étoit qu'il n'y avoit plus de commerce, mais c'étoit à por,

ter pour cause du desordre, le desordre même. Les autres ont avancé qu'il n'y avoit plus d'argent, mais on vient de voir dans le changement des especes, combien ils se sont méconterez; Et les autres enfin ont alegué l'augmentation des revenus du Roi, pour ne pas dire des Impôts; ce qui eût ôté toute esperance de changement, étant difficile de diminuer une chose, dont les causes demendent de l'augmentation, & jamais de diminution. On a assez fait voir dans la premiere Partie de ces Memoires, le peu de fondement d'un pareil raisonnement; c'est pourquoi on n'en parlera pas davantage, pour passer aux veritables causes de ces desordres.

CHAPITRE II.

ON a prouvé la diminution de tous les revenus de la France par celle du produit des fonds, tant dans le prix de la vente des denrées, que dans la quantité de leur accroissance, & que l'un & l'autre étoit l'effet du

defaut

defaut de consommation, qui étoit pareillement diminué de moitié, tous les biens du monde étans inutiles, à moins qu'ils ne soient consummez. Ainsi pour trouver les causes de la ruine de la France, il ne faut que découvrir celles de la ruine de la consommation: Il y en a deux essentielles, qui bien loin d'être l'effet de quelque interet public, ne sont au contraire produites que par quelques interets particuliers, tres-aisez à faire cesser ou changer, sans presque aucune perte de leur part.

La consommation a cessé, parce qu'elle est devenuë absolument defenduë & absolument impossible. Le premier, par l'incertitude de la Taille, qui étant entierement arbitraire, n'a point de Tarif plus certain que d'être paiée plus haut: Plus on est pauvre, & plus on fait valoir des fonds, appartenant à des personnes indefenduës, & plus bas: Plus on est riche, & plus on a des Recettes considerables, qui portent avec elles le pouvoir de faire paier la Taille aux malheureux, parce qu'on vient les

terres à plus haut prix, pour acheter en quelque maniere cette licence, par la protection de ceux à qui elles appartiennent : En sorte, qu'il n'est point extraordinaire de voir dans une même Paroisse, une recette de trois à quatre mille livres de rente, ne contribuer que pour dix ou douze écus à la Taille, pendant qu'un autre, qui ne tient que pour trois ou quatre cens livres de fermage, en paiera cent pour sa part : Et comme ni l'un ni l'autre n'ont point de titre pour souffrir & faire cesser ce desordre, ils n'y sont maintenus que par une infinité de circonstances, dont on parlera dans la suite, infiniment plus dommageables à tout le corps de l'Etat, que la Taille même. Enfin, la consommation est devenue impossible par les Aides & par les Douanes, sur les sorties & passages du Royaume, qui ont mis toutes les denrées à un point, que non seulement elles ne se transportent plus au quart de ce qu'elles faisoient autrefois ; mais même elles perissent dans les lieux où elles croissent, pendant qu'en d'autres lieux tout proches,

elles valent un prix exorbitant, ce qui ruine également les deux contrées, parce que tout pais qui ne vend point ses denrées, ne tire point celles des autres : C'est ce que l'on traitera en particulier, après avoir parlé des Tailles.

CHAPITRE III.

Les Tailles qui n'ont commencé en France à être ordinaires que depuis que l'Eglise (sans prétexte de dévotions & de fondations pieuses) a si fort surpris les Rois & les Princes, qu'elle s'est fait donner généralement tous leurs Domaines, qui étoient si considérables, qu'ils se passoient aisément sur leur peuple, hors les occasions extraordinaires, a toujours doublé tous les trente ans (ainsi qu'il a été dit) depuis son institution, qui est environ le Regne de Charles VII. jusques en 1651. Et bien que depuis ce tems-là elle ait toujours diminué ; cependant elle a cent fois plus ruiné

le monde, qu'elle n'avoit fait auparavant : Car bien qu'elle ne soit qu'à trente-six millions par an, & qu'on l'ait vuë à quarante-huit millions en 1650 & 1651. on peut dire toutefois, que la misere est trois fois plus grande dans les Campagnes, qu'elle n'a jamais été. Et avec tout cela on soutient, comme on le va faire voir presentement, qu'elle pourroit doubler, non seulement sans incommoder personne, mais même sans empêcher que chacun ne s'enrichit, ce qu'elle ne fait pas presentement. En effet, on peut dire, qu'il n'y a pas le tiers de la France qui y contribue, n'y ayant que les plus foibles & les plus misérables, & ceux qui ont moins de fonds. En sorte, qu'étant trop forte à leur égard, elle les ruine absolument, & après qu'ils sont devenus inutiles aux contributions publiques, elle en va ruiner d'autres à leur tour. Outre qu'une personne ruinée, ne consommant plus rien, les denrées de ceux qui se sont exemptez, leur devenant inutile par ce moien, ils sont bien plus ruinez, que s'ils avoient

trois fois païé la taille de ceux qui ne sont acablez que par leur credit, ou par celui de leurs maitres : & c'est ce qui se comprendra mieux par la description que l'on va faire de la maniere que les Tailles se départissent, d'abord par Election & par Paroisses, par Messieurs les Commissaires départis dans les Generalitez : Ensuite, la façon dont les Collecteurs qui sont élus par les Paroisses, l'asseoient sur chaque particulier, les moiens dont ils se servent pour se la faire paier, & les autres pour s'en défendre : & enfin, les divers interets des Receveurs, des Juges & des Sergens, & comment le tout se fait d'une maniere ruineuse en sorte, que l'on va faire demeurer d'accord qu'une guerre continuelle seroit bien moins à charge au peuple, qu'un impôt exigé d'une pareille façon.

CHAPITRE IV.

LA Taille qui étoit d'abord départie par les Elus, puis par les Trésoriers de France, & puis enfin par les Commissaires, envoiez du Conseil, ne produisoient d'abord aucuns des pernicious effets que l'on voit à present; Au contraire la tradition porte, que comme la plus haute Taille étoit une marque d'opulence & de distinction, les particuliers se piquoient d'en paier davantage que leurs voisins, & pour être préferéz aux honneurs, comme on voit arriver aux Rétributions de l'Eglise, où les riches veulent se signaler par dessus les pauvres. Mais aujourd'hui c'est justement le contraire, & lors que la somme à laquelle une Generalité est arrêtée, est venue du Conseil, tout le monde fait sa cour à Messieurs les Intendans, afin que leurs Paroisses soient favorablement traitées, independemment du pouvoir où elles peuvent être, de paier plus ou moins de Taille. En sor-

te, qu'il n'est pas extraordinaire de voir une Paroisse de cent feux, & du contenu de quinze cens arpens de terre, paier beaucoup moins que la Paroisse qui n'en contiendra que la moitié. Mais celui qui cause ce soulagement, qu'on peut appeler une ruine, a pour sa recompense, l'exemption de ses Fermiers ou Receveurs, qui sont taxez à rien, ou tres-peu de chose; Mais par une espece de contr'échange, ils lui paient la Taille. Et si les autres Fermiers ou détenteurs de fond à louage, tiennent les terres à huit livres l'arpent, ceux des Seigneurs les prennent à dix & onze livres. Quoi que quelques Intendans bien intentionnez aient voulu arrêter ce desordre, cependant comme il étoit impossible que ce fût d'une maniere generale, & qui ôtât toute jalousie, parce que de très-grands Seigneurs se trouvent dans cette espece, on ne pouvoit pas commencer par eux, comme il eût été de necessité, pour montrer l'exemple, & arrêter tout à fait le desordre. Ils ont tous abandonné ce projet des les commen-

temens ; & ce privilège a passé & passé imperceptiblement d'une condition à l'autre ; jusqu'aux personnes qui sembleroient être les moins recommandables ; parce qu'il n'a jamais été constant à quel degré il faisoit commencer d'arrêter un si grand mal. En sorte , qu'aujourd'hui une des plus agreables fonctions de Messieurs les Intendans des Provinces, est cette repartition : Parce que comme l'usage n'est pas que la Justice seule en décide, on a recours à tous les moiens qui peuvent servir à se faire considerer. Un homme étant respecté dans le pais , à proportion que ses Paroisses sont favorablement traitées par Messieurs les Commissaires départis. Ce mauvais exemple , dans le département des Paroisses , autorise en quelque façon une pareille conduite dans l'assiette particuliere des contribuables de chaque lieu , d'une maniere surprenante ; en quoi les Collecteurs ou Asséeurs , outre la pente naturelle qu'on a à suivre les mauvais exemples , se trouvent merveilleusement secondez , ou plutôt

forcez , par des interets indirects des Receveurs des Tailles , tant generaux que particuliers , comme on le justifiera par la suite.

CHAPITRE V.

Les Départemens étans envoyez dans chaque Paroisse , elle élit aussi-tôt des personnes pour asseoir & cueillir l'Impôt, que l'on apelle communément Collecteurs : Surquoi , il sera dit en passant , ou plutôt par avance , que cette seule fonction, dont il ne revient pas un denier au Roi , coute plus au peuple , & par consequent à l'Etat , que la Taille même. Les Collecteurs élus , en plus ou moindre quantité , suivant que la Taille de la Paroisse est forte , y en aiant jusqu'à sept dans les lieux considerables ; ils se font faire la cour à leur tour , pour l'asseoir sur leurs Concitoyens. Mais c'est de la maniere que ces gens qui croient que la misere autorise tout , peuvent faire ; C'est à dire , qu'on commence par se venger

de ceux de qui on croit être blessé en pareille occasion ; ce qui se substitue jusqu'à la troisième generation ; après quoi, on a soin de ses parens & amis, riches ou pauvres ; ce qui n'est pres- que d'aucune consideration. Ce n'est pas que les moindres Collecteurs (parce qu'on en fait de tous les de- grés) n'aient un intérêt plus fort que tous ceux-là, qui est le soulagement de leur pauvreté, à laquelle cette Com- mission donne quelque remise, pour l'aggraver d'une maniere plus violente. C'est que comme la Taille s'assiet à la pluralité des voix, ils prennent de l'argent des gens riches pour leur ven- dre leur suffrage, & la moindre corrup- tion est d'en recevoir des repas. En sorte, que ces Collecteurs aiant peine quelquefois à convenir, ils sont des trois mois à s'assembler tous les jours sans rien déterminer : Ce qui est au- rant de tems perdu pour des personnes en qui il compose le principal revenu, outre les autres dépenses ; toutes les assemblées ne se faisant d'ordinaire qu'au Cabaret. D'ailleurs, la Collecte étant en retardement, & par conse-

quent l'aport des deniers en recette. Les Receveurs des Tailles, qui ont érigé en revenu ordinaire les courses d'Huissiers & les contraintes qu'ils exercent contre les Paroissiens, faute de paiement dans les tems prescrits, ne manquent pas de jouer leur rôle. De façon, qu'autrefois dans les grands lieux, par où les Collecteurs com- mençoient, c'étoit de prendre de l'ar- gent en rente en leur propre & privé nom, un seul pour le tout, pour payer le premier quartier de la Taille, sauf à aquiter à la fin de la recette. Mais comme la plus grande partie ne s'as- seoit que sur les miserables, ainsi qu'il a été dit, & qu'on en va encore tou- cher un mot, se trouvant extrême- ment de mauvais deniers, & le re- cours sur la Paroisse étant une chose d'une trop longue discussion, & dont on ne peut jamais retirer le tiers de ce qu'on y met, & de tout ce qu'il faut avancer pour y parvenir, ils ai- ment mieux le perdre, & l'on en a vû plusieurs avoir été decretez pour ces sortes de dettes. Mais pour continuer dans la maniere de l'assiette, après

avoir fait ce que l'on vient de dire, on épargne, ou l'on considère (qui est le mot en usage) les Fermiers du Seigneur de la Paroisse, à proportion que l'on croit qu'il s'est employé lui-même auprès de Messieurs les Intendans, pour faire considérer la Paroisse: On a le même égard pour les Gentilshommes qui sont de quelque considération, pour ceux qui appartiennent à des personnes de Justice, jusqu'à des Procureurs & des Sergens. En sorte que tout le fardeau tombe sur les Artisans ou Marchands, qui n'ont autre fond que leur industrie, à proportion que l'on voit qu'on en pourra être païé. De manière, que c'est à ces sortes de gens qui font toute la richesse d'un Etat, à se tenir les plus couverts qu'ils peuvent: Et même ils aiment mieux tout abandonner, que de se voir exposés en proie à leurs ennemis ou à leurs envieux, ou bien ils se retirent avec le bien qu'ils peuvent avoir amassé dans les lieux francs, où n'étoient pas faits au commerce du lieu, ils n'en ont d'autre que de vivre d'épargne, & par conséquent ne font aucune

consommation: Au lieu que s'ils avoient demeuré dans les endroits de leur naissance, ils auroient continué à s'enrichir, & enrichir les autres; ce qui est inséparable l'un de l'autre, comme ils avoient commencé, ou bien enfin ils font leur retraite en des pays étrangers. Il n'y a pas soixante ans, qu'au Bourg de Fécamp, sur la côte de Normandie, il y avoit cinquante Bâtimens Terre-neuvers; c'est à dire, qui aloient à la pêche des Mollusques en Terre Neuve, & faisoient par conséquent chacun sur le lieu, pour sept à huit mille livres de consommation: ils n'avoient point d'autre occupation qu'une simple maison, pour une femme, leurs enfans & pour eux, lors qu'ils n'étoient point en mer. Cependant, on les a si bien fatigués par des Tailles exorbitantes, qu'on leur faisoit paier aussi fortes, que s'ils avoient eu des Recettes de dix mille livres, sans nulle protection, qu'ils se sont entièrement retirés, & il n'en restoit pas plus de trois avant le commencement de la Guerre: Les uns ont tout à fait quitté le commerce: Quelques-

uns se font établis ailleurs, & la plus grande partie étant de la nouvelle Religion, a passé en Hollande, où ils ont aquis des richesses immenses. Le Rôle étant enfin achevé de la maniere que l'on vient de dire, il en faut faire la Collecte: Et c'est où les desordres ne sont pas moindres que dans l'assiete.

CHAPITRE VI.

Comme ce recouvrement est une corvée des plus desagrables que l'on se puisse imaginer, les Collecteurs en quelques nombres qu'ils soient, ne le veulent faire que tous unis ensemble, & marchans par les rues conjointement. De maniere, qu'aux endroits où il y en a sept, au lieu de se relever, on voit sept personnes marcher continuellement par les rues: Et d'autant que la Taille ne se tire pas dans une année à beaucoup près, on voit les Collecteurs de l'année presente marcher, ou plutôt s'écarter d'un côté, pendant que ceux

de l'année precedente en usent de même d'un autre côté: Et lors qu'il y a quelque étape, ou quelques ustensile à cueillir, comme il faut de nouveaux Collecteurs, cela forme une nouvelle brigade, sur le modele des autres, lesquelles jointes ensemble, sans parler de la collecte du sel, qui se fait de la même maniere en plusieurs endroits, composent une espece d'armée, lesquels tous pendant une année, perdent entierement leur tems à barre le pavé, sans presque rien recevoir que mille injures & mille imprecations. Et cela, parce que comme lors de l'assiete, l'interêt des particuliers imposables, & qui ne content sur aucune protection, est de cacher toute sorte de montre d'aisance, par une cessation entiere de tout commerce & de toute consommation: Lors de la collecte, ils en ont un autre, qui n'est que de paier sol à sol, après mille contraintes & mille executions, soit pour se venger des Collecteurs, de les avoir imposez à une somme trop forte, en retardant par là leur apport en recette, & leur faisant

souffrir des courfes d'Huiffiers, ou pour rebuter ceux de l'année suivante de les mettre en une pareille somme, par les difficultez des paiemens : De maniere, qu'après avoir marché une semaine toute entiere, ils ne remportent souvent que des maledictions ; pendant que d'un autre côté ils sont acablez de frais par les Receveurs des Tailles, qui ont érigé ces fortes de contraintes, en revenant bon de leurs Charges. De sorte, que des Paroiffes, à l'aide de quelques personnes, qui leur peuvent prêter de l'argent, paient à jour nommé fans souffrir de courfes, elles font assurées d'avoir de la hausse, l'année suivante ; parce qu'aux départemens, les Receveurs sont assez les Maîtres ; sous prétexte qu'ils font garants du Recouvrement. Ainsi il faut que toute l'année, tous les Collecteurs soient chaque jour sur pié, & tel les fait venir cent fois en sa maison pour avoir le paiement de la Taille, qui a de l'argent caché. Et comme on s'est engagé de montrer que la Collecte coure plus au peuple, que ce qui revient de la Taille au Roi, attendu

la maniere dont les choses se font, le tout par son incertitude & son inégalité, qui attire après soi l'obligation d'une cessation entiere de tout commerce & de toute consommation, ce qui est la ruine entiere d'un Etat. On continuera le détail dont on vient de parler, lors qu'après les injures & les imprecations, par lesquelles les contribuables ont jetté une partie de leur bile & de leur colere, il faut enfin venir au paiement. Voici comme les choses se traitent. Les Collecteurs n'oseroient trop pousser les Tailles, de peur de souffrir un pareil traitement à leur tour ; ainsi bien qu'ils puissent executer eux-mêmes les meubles, & les emporter faute de paiement, il faut néanmoins qu'ils aient souffert eux-mêmes quantité de contraintes de la part des Receveurs, auparavant que d'en venir à ces extremités ; c'est à dire plusieurs courfes d'Huiffiers & de Sergens, lesquels d'abord qu'ils sont arrivez, il les faut regaler dans des Cabarets, afin qu'ils ne fassent qu'une simple courfe, & non une execution, & leur donner

de l'argent independemment de celui qu'il leur faut pour leur course, & auquel ils n'ont que la moindre part; Tout cela pourtant dans les commencemens, car dans les fins ce sont toutes executions.

On commence par amener les bestiaux de la Paroisse, en general, sans s'informer si ceux à qui ils appartiennent en particulier ont payé tout à fait leur taille ou non, ce qui est fort indifferant. Il faut encore de l'argent à l'Huissier, afin qu'il n'amene point les bêtes saisies bien loin, & qu'il ne les fasse pas vendre si tôt. Et puis quand l'année va expirer, il n'est plus question de courses ni d'executions, mais ce sont des emprisonnemens, & il faut encore de l'argent aux Huissiers, afin qu'au lieu de mener les Collecteurs dans les prisons, qui sont souvent éloignées, ils les mettent en arrêt dans une Hôtelierie voisine, où ils vivent aux dépens de leurs Confreres: Que si le Geolier les reclame, on a mérité les bonnes grâces du Receveur, par son savoir faire, il les faut mener en prison, où il cou-

te trois sols quatre deniers par tête chaque jour, pour coucher sur la paille, & il faut que leurs femmes ou enfans, éloignez quelquefois de trois ou quatre lieues, leur portent à manger: Et comme c'est souvent dans les tems froids, & que les prisons de campagne sont mal conditionnées, ils reviennent presque toujours malades de fatigues & de miseres. De plus, à chaque fois que les Collecteurs vont en Recette, il ne faut pas oublier un present à Monsieur le Receveur, des fruits du terroir, quoi qu'ils puissent coûter; autrement, quelque mal que l'on souffre, ce seroit encore davantage. Enfin, considerant la maniere dont la Taille se départit, s'impose & se paie, & comme la vengeance du trop à quoi l'on croit avoir été imposé, se perpetue de pere en fils, il faut demeurer d'accord qu'elle est également la ruine des biens, des corps & des ames. On oubloit encore un article, qui est les procez qu'elle cause, s'étant trouvé des Paroisses, où dans le premier mois de la Taille, il s'étoit donné jusqu'à cent Exploits;

c'est à dire, que deux cens personnes avoient été occupées à aller plaider l'un contre l'autre en des lieux éloignez, en quitant leur travail & leur commerce, par une pure animosité; leur intérêt au fond n'étant pas le plus souvent d'un écu; pour lequel ils en perdent plus de cinquante. Ainsi toutes ces choses jointes ensemble, on repete encore que la moindre incommodité que la Taille apporte au peuple, est les sommes qui en reviennent au Roi: Et la perfection est, que tant ceux qui en sont acablez par l'injustice de leurs sommes, que ceux qui exemptent leurs terres, sont également ruinez; parce qu'outre la raison generale qu'on a marquée plusieurs fois, que ceux qui peuvent aider à porter la Taille, étans ruinez à chaque moment faure de protection, & sur tout par la collecte, lors qu'ils y passent à leur tour, le nombre des Taillables diminué tous les jours; en sorte, qu'il faut paier à trente, ce qu'on étoit soixante à paier autrefois. D'ailleurs, la confirmation ne se fait point, parce qu'on ruine les con-

sommans, & parce qu'aussi ceux qui auroient le pouvoir, n'oseroient à cause de la consequence & l'envie que cela leur attireroit dans la repartition. De maniere, que tous les biens étans diminuez de moitié, par cette seule raison, & non par la quantité des Impôts, les personnes qui s'exemptent ont bien plus perdu que les autres, y ayant une infinité de grandes Recettes, comme de vingt à trente mille livres par an, qui sont diminuées de moitié, sans qu'on en puisse acuser la Taille, dont ils n'ont jamais rien païé; En sorte, que ces personnes autrefois qui n'eussent pas voulu contribuer d'un vingtième pour un Impôt general, & dont l'institution est d'être portée également par tout le monde, à proportion de ses facultez, ne font nulle reflexion qu'ils sont punis de leur injustice, par la perte de plus de la moitié de ces mêmes biens qu'ils vouloient exempter tout à fait; ce qui ne les empêchent point de continuer dans la même conduite; par ce raisonnement, qu'à moins que le contraire ne soit general, il ne

produiroit aucun effet à leur égard ; de manière , que ce sera leur rendre un très grand service , que de les obliger à faire prendre par leurs Receveurs, leur véritable part de la Taille. Et il n'y a pas de doute , que la seule cause de la diminution étant ôtée , leurs terres ne reprennent leur ancien prix ; en sorte , qu'ils y gagneront au quadruple , & le Roi & le peuple de même , comme l'on montrera dans la troisième Partie de ces Memoires.

CHAPITRE VII.

Quoi que le Chapitre precedent n'ait que trop fait voir les sinistres effets de la Taille arbitraire , & du pouvoir où chacun est par son moien , de ruiner son ennemi , ou celui à qui il porte envie , lors qu'il se trouve sans defence. Cependant il ne fera pas hors de propos d'en faire encore remarquer quelques unes , qui venant comme en sous ordre , ne sont pas moins déplorables. Premie-

rement , tous habitans de Campagne Taillables , ne doivent point posséder aucun fond , depuis que ceux qui en avoient de cette espee , les vendirent en 1648. & les années suivantes ; parce que les Tailles aiant alors doublé , les riches commencerent à faire pratiquer l'injustice dans la repartition , en la renvoyant presque toute entiere sur les pauvres , ce qui les mit dans l'obligation & dans la necessité de vendre tout ce qu'ils avoient de bien. Quoi que l'augmentation des Tailles eût une cause tres-juste , qui étoit celle des biens , tant en fonds qu'en industrie , qui avoient doublé le prix où ils étoient trente ans auparavant : On vit alors beaucoup de personnes de campagne vouloir paier autant de Tailles comme ils avoient de revenu , & se restreindre à leur simple industrie , pour vivre eux & leur famille , sans pouvoir être écoulez : Ce qui se pratique aujourd'hui , quand l'ocasion s'en presente : En sorte , qu'il n'y a point d'autre ressource pour ces gens là , que de vendre leur bien à vil prix , le plus sou-

vent au Seigneur de la Paroisse, qui se réunissant à ses autres biens du même lieu, & le couvrant du commun manteau de sa protection, empêche que les Receveurs ne paient pas plus de Taille pour cette nouvelle augmentation qu'ils faisoient auparavant, ce qui retourne en pure perte sur la Paroisse, & par contre-coup sur le Seigneur, par les raisons qu'on a dit tant de fois. Ainsi les petits fonds ne pouvant plus être ni achetez ni possédez par des particuliers Taillables, ils sont baillez dans l'occasion pour rien, faite de Marchands, qui est une perte à la masse de l'Etat, qui se communique insensiblement aux grandes terres, lesquelles autour de Paris, comme ailleurs, ne se vendent que la moitié de ce qu'elles faisoient autrefois, ce qui ruine une infinité de monde, parce que les hypothèques contractées sur l'ancien prix, comme les partages, & autres semblables, qui se paioient aisément dans la première valeur des terres, ne pouvant plus être acquitées à cause du déchet, il en faut venir à des licitations,

où

où la diminution & les frais de Justice, & le dechet, emportent tout, les creanciers & les debiteurs se trouvent également ruinez. L'autre pernitieux effet est, qu'un particulier qui possède un petit fond, y applique ses soins & y fait des ameliorissemens, soit à planter ou à engraisser les terres bien plus considerables, que non pas lors que ce même fond est confondu dans une grande Recette, ou à peine le fait-on valoir la moitié, & rien du tout à l'égard de la Taille. Et cela est si veritable, qu'un fond de quatre ou six arpens, sera baillé à cinquante livres, & paiera vingt livres de Taille. Et lors que par le sort commun, il vient aux mains du Seigneur, ou de quelque puissant, on ne le compte que sur le pié de la moitié, & il ne fait point augmenter la Taille du Receveur. Et enfin, le troisième & dernier effet de cette incertitude d'Impôt est, que comme il faut éviter toute apparence de richesse, par les raisons ci-devant traitées, & que l'ame de l'agriculture & du labourage, est l'engrais des terres, ce qui ne se peut

Tome I.

E

faire sans bestiaux : on n'oseroit pres-
que en avoir la quantité nécessaire,
quand même on le pourroit, de peur
de le paier au double, par l'envie des
voisins. En sorte, qu'il est ordinaire
de voir des Paroisses, où il y avoit
autrefois des mille ou douze cens
bêtes à laine, n'en avoir pas le quart
présentement : ce qui oblige d'aban-
donner une partie des terres, dont les
fonds ne sont pas très bons naturel-
lement, parce qu'ayant besoin d'a-
meliorations, on ne peut, on n'o-
seroit les y faire ; ce qui est une perte
générale pour l'Etat, qui n'a pas
d'autres biens que la culture de ses
terres.

CHAPITRE VIII.

DE si grands desordres auroient
cessé si y a très long-tems, si
personne n'avoit intérêt à leur main-
tien : Mais comme les Receveurs des
Tailles, tant généraux que particu-
liers, se trouvent dans cette situation,
ils se font toujours opposer indirecte-

ment au remede qu'on y a voulu apor-
ter : Car comme cette incertitude est
le principe de tout le mal, c'est elle-
même qui fait une partie de leurs re-
venus, & ce qui les fait agir de la
sorte ; en quoi ils se trouvent secon-
dez par les Elûs & les Cours des Ai-
des. En éfet, les Receveurs Géné-
raux, qui est la remise que le Roi
leur fait pour le recouvrement de la
Taille, qui est présentement de neuf
deniers pour livre, & qui étoit autre-
fois bien plus considérable, ayant
été jusqu'à six sols pour livre, où ils
gagnoient des sommes immenses, ce
qu'ils n'auroient pas fait, si la Taille
avoit été justement répartie. Le prin-
cipe & la cause de cette remise, est la
difficulté de faire le recouvrement de
la Taille dans les tems qu'il est neces-
saire de la fournir à Sa Majesté. En
forte, qu'on suppose que cette grati-
fication leur est de faire pour les dé-
 dommager des sommes qu'ils sont
obligez d'avancer de leurs propres
deniers, ce qu'ils ne font assurément
point présentement : Mais lors que
les particuliers Tailables ne sont pas

en état de s'aquiter, les Collecteurs le font pour eux, ou il leur faudroit perir dans la prison. De maniere qu'anciennement, lors que les Tailles se paioient aisément, & à l'envie par les peuples, les Receveurs tant generaux que particuliers, n'avoient que leurs gages, qui sont très-considerables. Mais ensuite, l'injustice s'étant introduite avec la hausse dans la repartition des Tailles; en sorte, qu'on acabloit les pauvres pour soulager les riches, cela produisoit la difficulté des paiemens, & l'ocasion au Receveur de demander des remises pour le dédommager des avances. Ainsi il est de leur interêt que la Taille aie toujours une montre de difficulté de paiement; ce qui ne seroit pas, étant justement repartie. Car bien loin de ruiner personne de cette sorte, elle est bien au dessous de ce qu'elle pourroit être, sans faire la moindre peine. Il n'en faut point d'autre preuve que les lieux Taillables, comme les petites Villes, qui ont obtenu du Roi le pouvoir de mettre leur Taille en Tarif; c'est à dire, au lieu d'une

capitation très-injuste, & telle qu'on l'a décrite ci-devant, la faculté de la mettre sur les denrées qui se consomment sur le lieu, par où toute injustice est évitée. Car bien que de cette maniere elle double le prix precedent, parce que outre qu'il faut que celui qui prend ce droit à Ferme y gagne, & qu'il lui coûte des frais pour faire ce recouvrement, à cause que cela se perçoit à des Portes, & qu'il est besoin de Commis; c'est que cette permission, qui est très-difficile à obtenir, ne s'accorde qu'à des conditions onereuses, comme de faire quelque ouvrage considerable, outre le prix de la taille, ainsi qu'à Honfleur & au Pont-audemer, ou l'un ou à l'autre, le Tarif a été accordé à condition de bâtir chacun un Port. Cependant, avec tout cela, cette concession n'a pas si-tôt été faite, que ces lieux très-miserables, où on laissoit tomber les maisons, n'aient reparu tout d'un coup, remplis de richesses & d'abondances: de sorte, qu'on y a plus rebâti & réparé en quatre ans, qu'on avoit fait trente ans auparavant. Ce qui est aisé à

croire, puis que quoi qu'il se leve le double regulierement de ce qui se paioit au Roi: Toutefois, comme cela fait cesser tous les desordres dont on a parlé, le peuple y gagne vingt pour un. Mais il s'en faut que ce soit la même chose des Receveurs ni des Juges des Tailles: car bien que par une maxime generale, la Campagne ne vaille qu'autant que les Villes tirent & consomment, & que ceux qui se retirent des champs pour les habiter, ne le fassent pour faire plus de consommation; on met toutefois dans la concession des Tarifs, que nul de la Campagne ne se pourra retirer dans lesdits lieux dont la Taille est mise en Tarif, non pas même ceux qui en étans originaires, n'en feroient sortir qu'un an auparavant. Ce qui met hors de doute, que bien loin que cela interesse la Campagne, qu'au contraire, c'est ce qui la fait valoir, par les raisons que l'on vient de dire. Cependant, ceux qui s'y oposent par des interêts indirects, ont la hardiesse d'avancer que les Tarifs ruinent la Campagne, bien qu'assurément ils

font le contraire: Et il ne faut pour en demeurer d'accord, que comparer les lieux voisins de ceux qui sont en Tarif, de ceux qui en sont éloignez: Et le manque de foi sur cet article, dans les personnes interessées, a été si loin, qu'on a vû des Officiers de Cour des Aides, rapporter à leurs Confreres, qu'entr'autres bonnes affaires qu'ils avoient faites pour le bien de la Compagnie, ils avoient empêché plusieurs lieux qui demandoient la concession, de mettre leur Taille en Tarif, de l'obtenir, quoi qu'ils fissent des offres avantageuses à Sa Majesté: Cependant ils n'avoient pas dit cela à Messieurs les Ministres, mais toutes oposées, savoir l'interêt de la Campagne. Ce qu'il y a d'épouvantable dans cette conduite, est que ces personnes se ménagent d'interêt, en s'oposant à un si grand bien causé au peuple, mille pour un qui leur en revient: Ce qui est impossible qui ne retombe ensuite sur eux, pour peu qu'ils aient de fonds d'heritages, & on conviendra aisément de cette supputation, pour peu qu'on fasse de re-

flexion à ces Memoires. Ainsi des lieux où il se feroit un tres-grand commerce, si il ne leur étoit pas absolument deffendu par la taille arbitraire, sont contrains de demeurer dans la derniere misere, & ne peuvent obtenir une grace qui semble être le droit naturel, qui est que tout debiteur se puisse liberer en la maniere qui lui est plus commode, sans faire de tort à personne : Et c'est ce qu'on traitera plus amplement dans la suite, en parlant de la facilité des remedes du desordre.

On finit l'article de la Taille, dans lequel on croit avoir assez fait voir ce qu'on avoit avancé d'abord, que la consommation étoit aneantie, parce qu'elle étoit absolument deffendue, par la maniere dont la Taille est imposée & cueillie. Il reste à montrer que si la consommation est deffendue, elle n'est pas moins impossible, par les raisons que l'on va dire. En sorte qu'on croiroit, que les desordres dont on vient de parler seroient sans exemple, & plus que suffisans pour reduire les choses au point où elles sont au-

jourd'hui ; c'est à dire, à une perte de la moitié de tous les biens, sans que personne en aie profité, si ceux qui vont suivre dans ces Memoires n'étoient encore plus surprenans & plus ruineux, étant en quelque maniere la cause des premiers, qui reduisant les peuples dans la derniere pauvreté, les ont comme contrains d'user d'injustice dans la repartition des Tailles.

CHAPITRE IX.

LE meilleur terroir du monde ne differe en rien du plus mauvais, lors qu'il n'est pas cultivé, comme il arrive à l'Espagne, mais on peut dire à même tems, que quelque gras & cultivé qu'il soit, lors que la consommation des denrées qu'il produit ne se fait point, non seulement il n'est pas plus utile au propriétaire que s'ils n'y croissoit rien, mais même il le met dans une plus mauvaise situation, parce que n'y ayant point de culture qui ne demande des frais, ils tou-

nent en pure perte avec les fruits, lors que la consommation ne se fait point. C'est l'état où les Aides & les Douanes, sur les sorties & passages du Royaume, ont tellement réduit les meilleures contrées de la France qu'on ne craint point de dire, qu'elles ont fait & font tous les jours, vingt fois plus de tort aux biens en general, qu'il n'en revient au Roi, de la maniere qu'elles sont disposées : Ce qui se justifiera parfaitement par la description du détail de ce qui se passe en la perception de ces deux droits, & ne laissera qu'un étonnement que le mal ne soit encore plus grand, aiant des causes si pernicieuses. Mais avant que de passer plus outre, on établit pour principe, que consommation & revenu sont une seule & même chose, & que la ruine de la consommation est la ruine du revenu : De maniere, que dans la suite on dira, que tel Impôt ne rapportant au Roi que cent mille livres, diminué la consommation sur le prix ou sur la quantité de deux millions, cela signifiera reellement & de fait, deux millions de diminution

dans le revenu. On parlera d'abord des Aides, & ensuite des Douanes sur les sorties.

CHAPITRE X.

CE qu'on appelle Ayde, est un Droit qui se perçoit, tant sur le vin qui se vend en détail, que celui qui entre en des lieux clos. Il est fort ancien, & a succédé au Vingtième, qui se prenoit sur toutes sortes de denrées vendues par le Propriétaire, après la provision prise : Et ce droit de Vingtième avoit succédé à la Dixme Royale de tous les fruits de la terre, qui faisoit autrefois tout le revenu des Princes, aiant été de tout tems la redevance la plus certaine de la Roiauté. L'Ecriture Sainte & l'Histoire Romaine, faisant mention également que les Rois la percevoient. Ce Droit d'Ayde n'a pas toujours été égal, mais s'est perçu tantôt dans un Pais, sur le pié du seizième, du douze & du huitième ; & tantôt dans un autre, sur le pié du quatrième denier de la

vente en détail des liqueurs, comme en Normandie où il est par tout sur ce pied, à quoi ajoutant quelques nouveaux Droits, tel que le quart en sus, le droit de Jauge, cela va presque au tiers. Et comme le principal débit se fait dans les Villes & lieux clos, les Droits d'entrées pour le Roi, pour les Hôpitaux, & pour les Villes, même à cause des Charges publiques, composent des sommes, lesquelles jointes avec tous ces Droits de débit, font un capital qui excède beaucoup le prix de la Marchandise, sur tout dans les petits crus, s'étant trouvé des années où les Droits ont été vingt fois plus forts dans le détail, que le prix en gros de la denrée; ce qui anéantit si fort la consommation, qu'il faut que les pauvres Ouvriers boivent de l'eau, les liqueurs dans le débit étant en un prix exorbitant, où qu'ils vendent leurs Manufactures beaucoup plus cher; Ce qui anéantit le commerce étranger, parce que les horsains trouvant les Marchandises trop chères, ont établi des Manufactures dans d'autres Roiaumes, où les

Ouvriers

Ouvriers ont passé & passent tous les jours, ce qui se justifieroit par une infinité d'exemples. Ainsi par une conséquence nécessaire, les fruits de la terre reviennent à rien, & l'on en abandonne absolument la culture. Il y a une infinité d'arpens de vignes, vendus autrefois des mille livres, qui sont aujourd'hui laissez en friche. Ce qui après avoir ruiné les propriétaires & leurs créanciers, ruine ensuite, par le raisonnement traité dans la première Partie, tous les revenus d'industrie, qui n'ont d'être & de mouvement qu'autant qu'ils en reçoivent des revenus en fond; en sorte, qu'une pareille diminution se multiplie dix fois sur tout le corps de l'Etat; Jusques-là, que quoi qu'en Normandie, le naturel du Pais rende la plaiderie la dernière chose susceptible des effets de la misère, cependant aux lieux dont la principale richesse consistoit en Vins & en Boissons, toutes les Charges de Judicature & ses dépendances, ne sont pas à la sixième partie de ce qu'elles étoient autrefois, ce qui diminuant également la part que le Roi

prend dans ces sortes de fonctions ; comme le Papier timbré, les Amendes, & les Contrôles d'Exploits, on peut dire qu'il rachete au triple, l'augmentation qu'on a prétendu lui procurer dans celle des Droits d'Aydes, qui sont presque seuls cause de la ruine generale.

CHAPITRE XI.

Les Aides se recevant autrefois comme les Tailles, par les Receveurs Generaux, n'étoient point en parti, & le premier Bail general qui s'en trouve est fait en 1604. pour cinq cens dix mille livres, & quoi qu'il fut pour dix ans, au bout de deux ou trois seulement, le Fermier se fit bailler une hausse sous main, avec une prolongation de trois à quatre ans : ce qui aiant continué de la même maniere, ceux qui les tenoient continuant ce jeu, pour faire perdre la trace du profit qu'ils y faisoient en moins de quinze ans, la Ferme se trouva à quatorze cens mille livres ;

Et de cette maniere, le Bail a si bien haussé, que les Aides sont aujourd'hui à dix-neuf millions ou environ.

On fait ce détail pour établir deux choses : Que depuis 1604 jusqu'en 1619. les Fermiers de ces Droits gagnèrent des sommes exorbitantes, & que depuis ce tems-là jusqu'en 1670. il n'y en a eu presque aucuns qui n'aient profité considerablement, ce qui est la cause de tout le mal, parce que les hausses des Baux n'étans point sans l'adition de quelque nouveau droit, quoi que ceux qui étoient établis produisissent déjà grande diminution à la consommation, & par consequent au revenu de la France : Cependant la quantité de fortunes que cela formoit (ce qui étoit inseparable des hautes protections) ôtoit toute esperance que le mal pût recevoir de remede. Et ce qu'il y a de plus merueilleux, est que tandis que d'un côté l'on diminueoit les Tailles, dont la quantité n'étoit point du tout la cause de la misere des peuples, on haussait les Aides, qui faisoit tout le desordre, & cela, parce que la

Taille ne cause point de ces grandes fortunes à ceux qui s'en mêlent : Et les Aides, au contraire, ont toujours produit les hautes élévations que l'on a vuës jusqu'ici : En éfet, les douze millions de diminution aux Tailles, depuis l'année 1651. n'est justement que ce que les Aides ont souffert d'augmentation depuis ce même tems. Et ce qu'il y a de fâcheux, c'est que lorsque le produit des Fermes n'a pû enrichir des Fermiers d'une façon directe, par la consommation ordinaire, & qui se pouvoit faire, ils ont eu recours à des moiens indirects, qu'on ne pourroit pas croire, si on ne les voioit tous les jours de ses yeux.

CHAPITRE XII.

Les droits des Aides aiant été mis sur un pié exorbitant, il a falu de deux choses l'une, ou abandonner tout à fait à vendre des liqueurs en détail, ou tromper les Fermiers sur la quantité du debit. On a fait l'un & l'autre en partie, c'est à dire,

cette sorte de consommation a été reduite au quart de ce qu'elle étoit auparavant, ce qui est déjà une perte inestimable pour l'Etat : Et pour le peu que l'on n'a pû se dispenser de vendre, il a été nécessaire d'user de fraude; ce qui se fait par le moien de causes inconnuës, dans lesquelles on repose des liqueurs sous des noms empruntez, & d'où on tire la nuit pour remplir les futailles que l'on a déclarées en vente, ce qui en est sorti pendant le jour, à quelque chose près, sans quoi le Cabaretier perdroit considerablement sur la Marchandise, quand même il donneroit sa peine pour rien. Et comme il étoit impossible aux Fermiers des Aides d'empêcher ce desordre par des voies ordinaires, en verifiant la véritable fraude par témoins, ils ont obtenu des Edits & Declarations, qui portent que les Procez verbaux de leurs Commis, quels qu'ils soient, feront foi dans tout leur énoncé: Et d'autant qu'il ne s'en fait aucune enquête de vie & de mœurs, lors de leur réception, & qu'ils ont d'ailleurs le riers

des amendes & confiscations, jugées en consequence de leurs Procez verbaux à leur profit particulier, ils sont absolument Juges & Parties, & ont en leur disposition, les biens de tous les Hôteliers de leur distric, & s'ils ne les font pas perir tous dès l'entrée de leur Bail, c'est qu'il n'est pas de leur intérêt de le faire qu'à la fin, après qu'ils ont gagné quelque chose. Ils usent d'une autre maniere pour faire leur compte, également dommageable au corps de l'Etat, qui est que comme par le moien de leurs Procez verbaux, ils sont Maîtres de tous les biens des Hôteliers, ils ne souffrent vendre qu'à ceux qu'il leur plaît, c'est à dire, à ceux qui achètent des liqueurs d'eux seuls à tel prix qu'ils y mettent, tous les Commis en fa font marchandise, ce qui étoit anciennement deffendu par les Ordonnances: Et comme ils y mettent un pr. x. exorbitant, le vendant trois fois ce qui leur coute, pour faire que les Hôteliers le puissent debiter d'une façon proportionnée, ce qui ne seroit pas, si chacun étoit en pouvoir ou

de vendre, ou d'en faire provision. Ils ont grand soin d'empêcher l'un & l'autre, par les moiens qu'on vient de dire, & auxquels on en va encore ajouter d'autres: Car, premierement, comme ils ne pourroient pas aisément avoir des Commis dans tous les lieux écartez, pour tenir l'œil qu'il ne se fit point de fraudes dans le débit, en visitant trois ou quatre fois le jour les caves, pour voir de combien les futailles sont diminuées, ce qui consumerait tout le produit; ils ont de coutume d'en faire perir dans les lieux éloignez autant qu'il s'en veur élever: Ce qui a si bien banni cette sorte de consommation dans les Campagnes, que lors que ce n'est pas dans une grande route, on fait des sept à huit lieues de chemin, sans trouver aucun lieu où l'on vende: De maniere, que tous les Cabarets étans dans les Villes & gros lieux, les Commis sont Maîtres de toute la consommation en detail, dont ils ne peuvent tirer aucune utilité en leur particulier, qu'en la reduisant à la sixième partie de ce qu'elle étoit autrefois, comme

on peut dire qu'elle est aujourd'hui, non seulement à l'égard des Hôteliers, mais même en ce qui regarde les particuliers : car comme il faut aller querir le Vin dans les lieux où il croit, le plus souvent par charoi, il y a des Edits qui portent, qu'il faudra faire des déclarations avant que d'entrer dans les lieux clos du passage, & paier de certains droits, & à d'autres, montrer seulement les congés de passer, qu'on a pris au premier Bureau. Comme ce sont presque toujours les mêmes Fermiers qui font valoir ces Droits, l'intérêt des Commis étant que personne qu'eux ne fasse le commerce des Vins, & qu'il y ait moins de monde qui puisse en faire la provision, afin de réduire dans la nécessité d'aller au Cabaret, ils font les choses d'une manière, que quand on a une fois fait cette route, il ne prend point d'envie d'y retourner. Car premièrement, avant que de se mettre en chemin, il faut aller faire la déclaration au Bureau prochain, prendre une attestation de la quantité de Vins

qu'on voiture, & si on est éloigné du Bureau, perdre une journée à attendre la commodité de Monsieur le Commis, qui n'est jamais le tems de l'arrivée du Voiturier ; ainsi il faut qu'ils jeunent, ou qu'ils aillent manger au Cabaret : Ensuite, s'étant mis en chemin, il faut au premier lieu clos s'arrêter à la Porte, pour aller pareillement porter sa déclaration, & avoir un congé de passer. Monsieur le Commis n'est souvent pas au logis, ou n'y veut pas être, pendant lequel tems, il faut que les chevaux soient au vent & à la pluie, n'y ayant Hôtelier assez hardi pour leur donner le couvert que le tout ne soit fait : Que si les chevaux se sont déferrez en chemin, & qu'on n'ait pu atteindre le lieu de déclaration qu'on peu tard, on dit qu'on n'en reçoit point après le Soleil couché. De sorte, qu'il est nécessaire d'employer une fois plus de journées pour faire ce chemin qu'il ne faudroit, sans ce désordre. Et comme les Hôtelleries sont d'une cherté étroitable, à cause du prix exorbitant des Bois-

sons, les Hôteliers declarans qu'à quel prix qu'ils mettent le Vin, ils y perdent encore, attendu les grands Droits: Et qu'ainsi il faut qu'ils se sauvent sur les autres denrées qu'ils vendent quatre fois leur prix ordinaire; par cette raison il s'ensuit, qu'une seule touchée dehors de plus emporte tout le profit, quand même tous les inconveniens qu'on vient de dire n'y feroient pas. De plus, comme il y a des Droits à paier par avance, soit que le vin que l'on voiture se conserve ou se gâte, comme cela arrive fort souvent, cela retarde encore extrêmement cette sorte de commerce, & rompt ce qui se pouvoit faire par échange de Marchandise à Marchandise, attendu qu'il faut de l'argent comptant. D'ailleurs, les droits se prenant sur tout le contenu en la futaille; & étant, ce qu'il y a de plus cher que ces droits, qui excèdent de beaucoup ce qui peut revenir au Propriétaire, pour les sauver en partie, on tire les liqueurs à clair: En sorte, que n'étans plus nourris par leur lie, sur tout, les Cidres en

Normandie, ils s'aigrissent aisément, & causent des maladies à ceux qui sont dans la nécessité d'en boire, comme font tous les pauvres: Outre que cela diminue encore extrêmement cette sorte de consommation.

CHAPITRE XIII.

Quelque évident que soit ce qu'on a dit dans le Chapitre précédent, pour peu qu'on aie l'usage du monde, il ne sera pas néanmoins mal à propos de le fortifier de quelques preuves réelles, afin de montrer jusqu'à quel point les Aides ont poussé cet interet de ruiner la consommation, & par consequent les Pais, pour une utilité particulière, qui ne va pas à la milliême partie du mal qu'ils font au corps de l'Etat, qui est la source générale dont le Roi tire tous les revenus. Bien que la Normandie absolument parlant, ne soit pas un Pais de Vin, cependant le voisinage de la mer du Nord, où il est tout à fait inconnu, fait que le peu qui y croit, ou

qui y croissoit, presque toutes les vignes ont été arrachées depuis quarante ans, se vendoit parfaitement bien: Et c'est dans ce même canton qu'il y a eu des arpens de vignes vendus mille livres (ainsi que l'on a dit) & depuis entièrement abandonnez. Le terroir ordinairement cailloueux n'étant bon à rien après que la vigne est arrachée. C'est toute la contrée, qui se trouve depuis Mante jusqu'au Pontdelarche, ce qui pouvoit faire autrefois environ vingt mille arpens en vignes seulement. Bien que ce soit un fort petit cru, eu égard au Vin de Champagne, & même de ceux qui sont au dessus de Mante; cependant c'étoit un revenu tres-certain pour les Propriétaires, qui prenoient tres-grand soin à faire ménager leurs Vignes, y ayant différence de plus de moitié, entre les bien accomoder ou les negliger: Mais depuis qu'on a mis le Droit de sept livres pour muid de toutes sortes de Vins qui passeroient les Rivières d'Eure, Seine, Andelle & Iton, pour aller aux Provinces de Normandie & Picardie, où il n'en croit point, ce

établi

établissement qui n'eût (à ce que porte la tradition) depuis trente ans qu'un principe d'interet particulier, de faire valoir quelque contrée de la Champagne, en mettant la Picardie dans l'obligation de ne se fournir de Vins que dans cette Province, coute depuis ce tems-là plus de 15 millions par an aux Provinces de Picardie, Normandie & Isle de France, & à l'égard du Roi pour quatre-vingts mille livres que cela lui porte, qu'on est bien assuré qu'il ne voudroit pas avoir à ce prix, quand même son interet ne se rencontreroit pas contraire; sur la seule Election de Mante, on a été dans l'obligation de diminuer les Tailles de 15,000 livres, & ce qui en reste est payé avec bien plus de difficulté que n'étoit le total autrefois, sans qu'on en puisse conter d'autres raisons de notoriété publique que la naissance de ce Droit. En effet, depuis ce tems, les Vignes sont devenues en non valeur, & ç'a été un tres-bon menage en quantité d'endroits de les arracher, puis qu'après avoir fait les frais de la culture & de

la récolte, & que les Vignerons s'étoient endettez pour ce sujet, on avoit le malheur de voir gâter le Vin dans les caves sans en pouvoir trouver le debit, par les raisons traitées ci-dessus. En sorte, qu'on montrera des Procez, dans lesquels des Marchands de futailles les aians vendus à credit avant la récolte, n'ont pas voulu pour leur paiement les reprendre avec le Vin, dont elles étoient remplies, dont néanmoins on ne leur demandoit rien, quoi que ce même Vin à dix ou douze lieues de là valoit un prix exorbitant: Mais par les circonstances traitées ci-dessus, il vaut mieux perdre le Vin, que risquer des charettes & des chevaux, en entreprenant de faire le transport: Et le prejudice qu'une pareille disposition fait au corps de l'Etat, est que ces mêmes Pais où le Vin est si cher, parce que n'y en craissant point, on n'oseroit y en mener, est qu'il le changeoit contre des denrées, comme les salines & les avoines, également rares dans les Pais de Vignobles, desquelles il se defaisoit par les mêmes voitu-

res qui lui amenoient les Vins, ce qui faisoit un commerce fort considerable, & enrichissoit les uns & les autres. Au lieu qu'il faut presentement que la plupart des terres des Pais de Vignobles, demeurent à labourer, manque d'avoine, parce qu'elle y est tres-chere, ce terroir n'y étant pas propre: Et les contrées maritimes se perdant entierement, parce que les grains pesent trop, en regard au prix, ainsi ils ne peuvent porter une voiture par terre; sur tout, les Hôtelleries étans aussi cheres comme elles sont, & étant impossible de rapporter du Vin, comme on faisoit autrefois. Ainsi chaque contrée perit faute de se pouvoir communiquer ses denrées l'une à l'autre: ce qui prouve évidemment, que la consommation est devenuë impossible.

CHAPITRE XIV.

Bien que ce desordre des Aides ne soit pas general en un si haut point dans toute la France ; cependant , outre qu'il y a peu de contrées qui en soient tout à fait exemptes , on peut dire qu'il suffit qu'une diminution considerable se fasse ressentir sur telle partie des denrées que ce soit , pour communiquer ce mal à toutes les especes , par une participation necessaire de cherté ou d'avilissement de prix , que toutes les Marchandises de même sorte ont les unes avec les autres , à l'égard du prix du Marchand , sur tout dans un même Etat : De même , qu'il suffit qu'il se rencontre deux sacs de blé plus qu'il ne faut pour la consommation ordinaire , & que le Marchand est obligé de vendre à quelque prix que ce soit , pour apporter une extrême diminution au prix des bleds dans un Marché ; & s'il en arrive même dans les Marchés suivans , ce mal va toujours en aug-

mentant , & après s'être communiqué à la contrée , il gagne les Pais les plus éloignés : Ainsi le Vin qui se consommoit autrefois , par le transport qui s'en faisoit aux Pais où il manquoit , & les autres Marchandises qu'on en raportoit en contre-échange , pour faire au moins valoir la voiture du retour , ne pouvant plus passer , par les raisons traitées ci-dessus , non seulement deviennent en pure perte au propriétaire , mais encore ruine celle des voisins , qui les eussent pu faire consommer sur le lieu , parce que le prix en étant avili par cette grosse abondance , il ne peut pas même suffire pour les frais des façons , qui sont toujours les mêmes , comme les journées d'ouvriers , gages de valets , qui ne baissent jamais ; lors qu'ils ont une fois gagné un prix certain , y aiant un espeece de pacté tacite parmi ces sortes de gens , d'aimer mieux mandier ou jeûner , que de rien rabatre de leur prix ordinaire ; l'abondance étant tres-propre à les maintenir dans cette fierté , parce que l'avilissement

des denrées, leur faisant gagner à une journée ou deux, leur nourriture de toute la semaine : Ils tirent de là avantage pour contraindre leurs Maîtres de ne leur diminuer, dans la nécessité où ils sont, ou de tout abandonner, ou de faire leurs besongnes à quelque prix que ce soit : Ce qui ruine les Fermiers des terres dans la suite, & par conséquent leurs Maîtres & leurs creanciers, par une gradation qui va jusqu'à l'infini, & qui doit tout son principe à la cessation de la consommation ; en sorte, que les terres venant à être licitées, sont données presque pour rien, ce qui se communique aux autres Provinces : De manière qu'en Bretagne, où ce desordre d'Aide & de Taille est inconnu, les terres ne laissent pas d'être diminuées de la moitié de leur ancien prix, par la contagion de la proximité de la Normandie. Et il en va de même, à plus forte raison, des autres Provinces, qui ne jouissent pas de si grands Privileges que la Bretagne, & c'est un si grand coup d'état de ne laisser pas baisser le

prix une fois contracté par des Marchandises, par les conséquences qu'on a traitées, que les Holandois, à qui la pratique a appris tout ce qui se pouvoit sur le Commerce, bien loin de les avilir pour tout un Etat, par un intérêt particulier ; au contraire, lors qu'il s'en rencontre trop, comme du poivre, parce que l'année a été trop abandonnée, ou que la consommation n'a pas répondu, ils le jettent dans la mer ; Par ce premier principe, que pour conserver l'harmonie d'un Etat, il faut que toutes ses parties contribuent à la richesse ; ce qui ne se peut, dès lors que les proportions sont levées, & ce qui arrive dans la situation, dont on vient de parler.



CHAPITRE XV.

L reste à traiter des Douanes, qui se paient sur ce qui sort du Roiaume, qui causent à peu près les mêmes effets que les Aides, avec cette différence, que les desordres en sont d'autant plus déplorables, qu'au lieu que le plus grand mal des Aides tombe sur le dedans du Roiaume, ce qui est aisé à rétablir, quand on voudra ne pas fortifier l'interet general à celui de quelque particulier : Le desordre des Douanes, au contraire, en diminuant absolument le revenu du Roi, a banni les Etrangers de nos Ports, & les a obligés d'aler chercher dans d'autres pais à meilleur compte des denrées qu'ils venoient autrefois querir chez nous; & cela, pour enrichir tous les Commis & les Directeurs de ces Droits, les principaux Fermiers y perdant aussi bien que le Roi : En sorte, qu'un si petit interet a causé tous les desordres que souffre un Etat, qui ne peut plus trouver le débit de

les Marchandises. On apelle communément Douane, le droit qui se tire des denrées qui s'enlevent hors le Roiaume ou qui sont aportées du dehors, ou même celles qui ne font que passer d'une Province en l'autre, quoi que souvent le chemin qu'elles font ne soit que très-peu considerable. Tant qu'elles ont été moderées, elles n'ont fait aucun desordre, mais aussi-tôt qu'elles ont été portées à un prix exorbitant, elles ont été également dommageables au Roi & à l'Etat, puis qu'elles ont banni tout commerce étranger : Les peuples du dehors aians été contrains d'apprendre une Manufacture, en attirant nos Ouvriers, & d'aler chercher à meilleur compte nos denrées d'excroissance, comme nos bleds & nos vins, en d'autres pais, qui se sont enrichis à nos dépens, & ont appris à devenir bons ménagers, depuis que nous avons cessé de l'être; & il semble qu'on devroit être moins tombé dans ce desordre que dans les autres. Après ce qui étoit arrivé du tems de Henri IV. au sujet des Douanes, dont le

recit qui se trouve dans un Historien contemporain, prouve plus que tout ce qu'on pourroit apporter sur ce sujet.

A la Paix de Verveins, bien qu'un des Articles du Traité portât que les Droits d'entrée & de sortie des Marchandises dans les Etats des Rois de France & d'Espagne, demeureroient dans la situation où ils avoient toujours été, sans pouvoir être haussés reciproquement: Cependant Philippe III. nouvellement arrivé à la Couronne, étant peut-être mal content de la Paix, voulut y donner atteinte par quelque infraction. Il haussa dans ses Ports extrêmement tous les Droits d'entrée & de sortie, la France en ayant fait autant, comme par représailles, bien qu'on n'eût point augmenté le prix de la Ferme; cependant les Fermiers firent banqueroute entièrement, & ne purent satisfaire à leur Bail, à cause de cette grande diminution que cela apporta à la consommation & au commerce: Et il n'y a pas long-tems que la même chose arriva en une Ville de Fra-

ce, où l'Impôt sur l'enlèvement des eaux de vie pour l'Angleterre étant excessif, celui qui avoit sous fermé les Aides de cette Ville (comme cela arrive quelquefois) n'ayant eu aucun produit de cet article, la première année de son Bail, à cause du prix exorbitant, ces mêmes Etrangers ayant pris un autre stile, qui étoit d'envoyer de tres-petites barques au bas des rochers de la côte, au haut desquels, les pauvres gens transportoient de nuit des barriques d'eau de vie, & puis avec des cordes les descendoient dans ces barques; en sorte, que le Fermier n'en recevoit rien du tout. Il fit savoir l'année suivante, qu'il se contenteroit de la moitié du Droit, permis par son Bail, ce qui lui fit un profit considerable, & remit l'abondance dans le pais, le commerce n'étant jamais le même, lorsqu'il se conduit en cacheté, comme quand il se fait ouvertement.

Mais pour venir davantage aux causes du desordre, il faut descendre au détail: Tous les Edits faits au sujet des Douanes & passages, por-

tant par un stile general , obligation de declarer avant l'ouverture des ballots , à l'égard de ceux qui arrivent , la qualité , quantité , poids , mesures , diversité des Marchandises que l'on veut transporter , ou qui arrivent , le tout à peine de confiscation & de grosses amendes , si après l'ouverture , la verification qui s'en fait , ne se trouve conforme à la déclaration qui a été mise par écrit , article par article , le tout est confisqué , sans qu'on soit reçu , pour éviter cet inconvénient , d'abandonner la Marchandise à la visite , pour payer tels droits que l'on voudra demander , & ces confiscations se partagent en trois parts , savoir un tiers aux moindres Commis qui agissent à la garde , un tiers au Directeur ou Receveur , & un tiers aux Fermiers ; avec cette difference , que ce dernier est à la discretion du Directeur , qui se met peu en peine de lui , pourvu qu'il fasse sa fortune , qui lui est immanquable , du moment que les Droits de Douane sont en un point si exorbitant , que toute la consommation & le commerce soit ruiné ; car si ce

qu'on

qu'on paie sur les denrées , est une chose aisée , qui n'intrompt point le trafic , & par consequent la richesse du pais : le Roi en tire à la verité bien davantage de cette sorte , mais jamais le Directeur ne fera de fortune , ni tous ceux qui sont employez à la levée de cet Impôt. C'est ce qu'on va faire voir par des faits si certains & si constants , qu'il sera impossible de ne pas disconvenir de cette verité : Mais auparavant , on dira que ces places de Receveurs ou Directeurs , sont les premieres Commissions , que les Princes ne méprisent pas de demander pour leurs creatures : En sorte , que ce sont gens d'une haute protection : Et lors que la main , dont ils tiennent leurs emplois , n'est pas publiquement visible , c'est marque qu'ils ne prêtent que leur ministere à d'autres personnes puissantes , qui en tirent ce qu'il y a de plus utile. Il est encore à remarquer , que ceux qui nomment à ces conditions , pour faire valoir l'obligation , qu'ils veulent qu'on leur en aie , disent une chose qui paroît assez extravagante,

si tout le monde n'en étoit témoin, qui est que cet emploi rapportera cinq ou six mille livres de rente, quoi qu'ils n'aient bien souvent que douze cens livres de gages, surquoi il faut paier le Bureau, les Lettres, & autres menus frais. C'est par où ceux de ces Commis, qui ont quelque conscience, sauvent leur scrupule, en prétendant recevoir par là, une permission tacite de tromper le Roi, le Public, & leurs Maîtres.

CHAPITRE XVI.

Les Droits de Douane, principalement sur les forties du Royaume, étans une fois mis sur un pié exorbitant, après que le commerce des denrées qui se transportent, en est extrêmement diminué, la partie qui reste ne peut subsister que de la manière qu'on le va dire: Ou il faut frauder tout à fait la Douane, par des transports secrets pendant la nuit, ou s'accommoder avec le Directeur pour tromper les Maîtres, dans l'un

& l'autre cas il fait son compte; car si on hazarde, en tâchant de frauder (comme il est impossible de n'être quelquefois pris) de plain droit il appartient le tiers de la confiscation au Directeur; mais bien souvent il ne fait point éclater la chose, & traite de la part de son Maître, le Marchand y gagnant encore assez, quand il la perdrait toute entière, de sauver les autres suites d'une confiscation. L'autre manière leur est pour le moins aussi avantageuse, qui est de s'adresser d'abord à eux, & de traiter de bonne foi de la remise qu'ils veulent faire, moyennant une honnêteté à leur profit des droits de leur Maître, & par conséquent du Roi, en quoi ils se montrent honnêtes gens, & de composition. Ainsi d'une manière ou d'autre, il faut que les Droits soient grands; c'est à quoi leurs Protecteurs ont soin de veiller, & de faire perir plutôt tout un Pais, que de souffrir les Douanes à un point que les Marchandises les puissent supporter, sans obliger de recourir à un de ces deux expédiens. Et dans la crainte que

L'excez des Droits ne fuisse pas pour arriver à leurs fins, ils ont surpris des Edits de Messieurs les Ministres, qui mettent les biens du Marchand à leur discretion, qui est que bien que par toutes les loix du monde, c'est au demandeur à établir sa demande. Dans la Douane, c'est tout le contraire, ainsi qu'on l'a montré au Chapitre precedent, le Marchand doit enseigner au Receveur ce qu'il lui faut, article par article : Et ce qui est redigé par écrit par une partie qui a interêt qu'on se méprenne ; que si cela arrive par mégarde, étant presque impossible que cela soit autrement, tout est confisqué. Ils disent pour raisons d'un procedé si injuste, que s'ils se méprennoient, on ne les redresseroit point.

Mais pour montrer que c'est un piege qu'ils veulent tendre, en faisant naître un Procez, où ils sont Juges & Parties, il ne faut que répondre que c'est à eux à savoir leurs Edits & leurs Atributions, & par consequent ce qui leur appartient, & non pas au Marchand, qui n'en peut rien apprendre que par eux.

En second lieu, s'ils apprehendoient si fort de se méprendre, ils n'ont qu'à faire comme tous les Vendeurs, à demander beaucoup plus qu'il ne faut, assurément le Marchand les redresseroit où ils n'y perdrieroient pas : Mais de vouloir faire établir une demande par le défendeur, qui la doit moins savoir, sous peine de tout perdre s'il se méprend, au lieu que l'erreur dans le demandeur ne seroit que très-peu de chose, supposé même qu'il s'y en rencontrât, c'est la dernière des injustices, qui n'a d'exemple que dans l'Inquisition d'Espagne, qui passe pour le Tribunal le plus violent du monde.

On passe sous silence les autres manieres qu'ils apportent pour fatiguer les Marchands, étant quelquefois six ou sept jours sans trouver le tems de recevoir les livraisons des Marchandises, soit pour tirer une contribution de leur diligence, ou même qu'ils aient déjà été salatzés, pour apporter du retardement au transport : De quelque maniere que les choses se passent, on n'en peut avoir aucune

justice, parce que aiant de fortes protections, ils ne reconnoissent aucuns des Juges ordinaires; mais en ont de particuliers, qu'ils nomment eux-mêmes. C'est de cette sorte que les Directeurs des Douanes se sont enrichis, à mesure que le Commerce, tant du dedans qu'au dehors du Roiaume, s'est diminué: Le même desordre se pratiquant dans le transport des Marchandises, tant d'une Province à l'autre, qu'au sortir du Roiaume.

CHAPITRE XVII.

IL s'enlevoit autrefois une quantité de bleds, sur tout en Normandie, pour les Païs qui en manquoient: Et comme elle en produit plus (étant bien cultivée) qu'elle n'en peut consommer, elle est ruinée du moment que le transport ne s'en fait plus: C'est ce qui est arrivé par l'Impôt de soixante & six livres sur chaque muid qui sortoit du Roiaume; de sorte, que les Etrangers sont allez s'en pourvoir

à Dantzic & à Hambourg: Et la trop grande quantité qui en est demeurée au Païs, a fait cesser à labourer les médiocres terres, & negliger en plusieurs endroits les meilleures, & par ce moien, mettre une famine, à l'argent, non moins prejudiciable au corps de l'Etat; que celle qui arrive au bled: Car comme quand cela avient, c'est que la proportion étant ôtée entre ce qu'on veut avoir, qui est le blé; & ce qu'on baille en contr'échange, qui est l'argent, tout le commerce demeure. Le même desordre se rencontre, lors que les bleds sont à un vil prix, il en faut beaucoup plus pour avoir de l'argent. Ce qui produit le même effet à l'égard de la République, qui ne pouvant s'entretenir que par un commerce, & une circulation continuelle, où les proportions sont absolument nécessaires; Tout cesse à même tems qu'elles ne se rencontrent plus, quoi que ce soit qui en soit cause; de maniere, que comme au Perou, on meurt de faim au milieu de l'argent, on est tres-misérable en France, dans l'abondance de

toutes les choses nécessaires à la vie ;
 Et ce qui est plus déplorable , c'est
 que ces malheurs , qui arrivent sou-
 vent ailleurs par nécessité , ne se trou-
 vent en France que par une forte mé-
 prise , ou plutôt par des interets indi-
 rects , dont il ne revient rien au Roi :
 Outre que les années steriles ne pou-
 vant être secouruës par les abondan-
 tes , qui ne sont plus d'un rapport à
 l'accoutumé. On a vû depuis trente
 années , le blé hors de raison , ce qui
 faisoit perir les pauvres , ou à vil prix ,
 ce qui ruinoit également les riches &
 les pauvres ; ces premiers ne pouvant
 pas fournir de travail à ceux-ci , qui
 ne peuvent subsister que de ce seul re-
 venu. Et on ne doit pas objecter , que
 cette obligation de laisser les grains
 dans un País , soit un remede certain
 contre la famine ; puis qu'outre que
 l'expérience a fait voir le contraire ,
 les bleds , aiant été à un prix excessif ,
 quatre fois depuis trente ans. Au lieu
 que dans l'espace de cent années au-
 paravant , la même chose n'étoit pas
 arrivée ; c'est qu'une année sterile n'é-
 toit jamais guere secouruë que par le

précédente , ou au plus , par celle
 d'au paravant : Les bleds en France ,
 n'étans pas généralement parlant ,
 gardez plus long tems , & le surplus
 est consommé à vil prix , par des en-
 grais , ou par l'incompétence des
 Maîtres , qui veulent être paieés de
 leurs Fermiers , ou parce qu'on n'a
 pas de lieu propre à les garder & re-
 muet souvent , comme il seroit neces-
 faire : Et bien loin qu'un Impôt , qui
 a causé une ruine si generale , ait apor-
 té quelque utilité au Roi , c'est tout le
 contraire puis que n'en aiant jamais
 reçu un sol , il a perdu les Droits
 d'entrée sur les Marchandises que ces
 mêmes Etrangers apportoient en ve-
 nant querir nos bleds.

Il y avoit autrefois une fort bonne
 Manufacture de Chapeaux fins en
 Normandie , qui valoit une tres gran-
 de somme au Roi , soit par droit d'en-
 trée des matieres , qui venoient du de-
 hors ou par la sortie , lors qu'elles
 étoient ouvragées , on doubla ce
 Droit ; & aussi-tôt les Ouvriers pas-
 serent au Pais Etranger , où aians éta-
 bli des Manufactures de Chapeaux

ains, à eux jusqu'alors inconnus; les Droits furent réduits à la sixième partie de ce qu'ils étoient auparavant.

Les Cartes à jouer se fabriquoient en France, sur tout à Rouën, pour toute l'Europe, & même pour tout le nouveau monde des Espagnols: Un Impôt de rien, qui seroit seulement d'occasion aux Directeurs de fatiguer les Marchands, a fait pareillement transporter cette Manufacture en une infinité d'endroits.

Le Papier s'enlevoit en une tres-grande quantité, & il a reçu le même sort des mêmes causes.

Les Pipes de Tabac, qui se fabriquoient en quantité, ont pris la même route, par de pareilles raisons.

Les Baleines à acommoder les habillemens, ont été long-tems uniquement aprêtées à Rouën pour toute la terre où l'on en use: Et comme les Douanes, pour l'entrée de la matiere haussioient à tous momens; pour les éviter, on faisoit faire à cette sorte de Marchandise, quatre ou cinq cens lieues dans les terres, plus qu'il n'eût été nécessaire, afin d'esquiver les

entrées de Rouën: Mais enfin, la subtilité de Messieurs les Directeurs, en donnant leur avis, propres à ruiner tout pour s'enrichir, a triomphé de celles des Commerçans; en sorte, qu'ils ont surpris tant d'Edits de Messieurs les Ministres, qu'ils ont contraint ce trafic de prendre le chemin des autres: Et on ajoûtera en faveur de ceux qui leur donnent leur protection, qu'on est fort persuadé qu'il s'en faloit beaucoup qu'ils fussent au juste ce qu'elle devoit coûter au Roi & au peuple.

Les Vins se levoient aussi en quantité aux Foires de Rouën pour les Païs Etrangers, qui fournissoient au Roi des sommes considerables pour la sortie même des moindres crus: On a haussé l'Impôt, & ces mêmes Etrangers ont été s'en fournir ailleurs.

En effet, ce qui coûte pour la sortie des plus petits Vins, allant à vingt-cinq livres par muid, qui n'est pas souvent vendu vingt livres sur le lieu, distant d'une journée ou deux; il n'est pas étonnant qu'un pareil

Droit en ait entierement aneanti le commerce : Et ce qu'il y a de merveilleux est , que pendant que l'on haussait tous ces Droits, qui ruinoit également & le Roi & les particuliers, sans que la decouverte de l'erreur en l'un pût faire changer de conduite à l'égard des autres ; on diminuait les Tailles de trois fois plus que n'étoient ces Impôts, bien que ce ne fût pas la quantité des Tailles qui incommodât les peuples, ainsi qu'on l'a dit, & qu'on fera encore remarquer davantage, lors qu'on parlera des Remedes.

CHAPITRE XVIII.

ON est persuadé que la simple narration de tous ces faits, aura amplement satisfait à l'obligation contractée au commencement de ces Memoires, de decouvrir la cause de la grande diminution des revenus de la France, sans que l'augmentation de ceux du Roi y aient aucune part, si qu'on puisse en acuser le manque
des

especes d'or & d'argent, qui sont en bien plus grande abondance dans le Roiaume, que lors que les revenus en étoient plus considerables. Et quoi que cette verité soit très-constante, cependant elle pourroit passer pour paradoxe, à l'égard de ceux qui ont acoutumé de dire, lors qu'ils voient l'opulence diminuer dans un pais, qu'il n'y a plus d'argent: Ainsi il est à propos, pour l'éclaircissement de ces Memoires, de dire un mot de la nature & des qualitez de l'or & de l'argent, tant monnoyé que en essence, & quel rang il tient dans le monde.

Il est tres-certain, qu'il n'est point un bien de lui-même, & que la quantité ne fait rien pour l'opulence d'un pais en general, pourvu qu'il y en aie assez pour soutenir les prix contractez par les denrées necessaires à la vie, de façon qu'il ne peut empêcher les lieux d'où on le tire, d'être tres-miserables: En sorte, qu'un homme qui a deux écus en ces contrées-là à depenser par jour, passe sa vie avec plus de peine, qu'un

autre qui en Languedoc n'a que six sols pour son entretien : Et même on peut dire , que plus un país est riche , plus il est en état de se passer des especes d'or & d'argent , puis qu'alors il y a plus de monde , à l'égard desquels elles peuvent être représentées par un morceau de papier , sous le nom de billet de change.

L'argent est donc un gage incorruptible , que tous les hommes sont convenus de se bailler , & de se prendre les uns des autres réciproquement sur le pié courant , pour se procurer pour autant de denrées dont ils ont besoin , parce que celui qui reçoit l'argent , est certain qu'il produira le même effet à son égard , pour les choses qui lui sont nécessaires : Personne au monde ne le recevant pour le consommer , ou en faire magasin , à moins que ce ne soit pour en attendre une plus grande quantité , & en produire un plus grand effet tout à la fois. De maniere , que si toutes les denrées nécessaires à la vie , avoient comme de l'argent un prix certain , & que le tems ne les alterât

pas , ou que les divers degrez , plus ou moins de perfection qu'elles ont chacune en particulier , n'en derobât pas la véritable estimation , en sorte , qu'elles eussent un prix courant toutes les fois qu'on en a besoin , on peut dire , que l'or & l'argent ne seroit pas plus recherché que tous les autres métaux les plus communs , & qu'ils leur cederoient mêmes , éans moins propres aux autres usages de la vie , parce que l'échange se feroit immédiatement , comme elle se faisoit au commencement du monde , & qu'elle se fait encore , à l'égard de quelques Marchandises en gros , après qu'elles sont appréciées.

De ces principes , il s'ensuit une conséquence , que dans la richesse , qui n'est autre chose que le pouvoir de se procurer l'entretien commode de la vie , tant pour le nécessaire que pour le superflu , étant indifférent au bout de l'année à celui qui l'a passée dans l'abondance , de songer s'il s'est procuré ses commoditez avec peu ou beaucoup d'argent ; l'argent n'est que le moien & l'acheminement

& les denrées utiles à la vie, sont la fin & le but, & qu'ainsi un pais peut être riche sans beaucoup d'argent, & celui qui n'a que de l'argent est très-miserable, s'il ne le peut changer que difficilement avec ces mêmes denrées. De manière, que les Flores d'Espagne ne sont pas si-tôt venues en Europe, qu'il faut porter presque tout l'argent au pais, d'où on a tiré les denrées, pour porter en celui où les Mines sont situées, & cet argent y étant arrivé, produit par une révolution continuelle, les mêmes effets qu'il a produit dans la naissance, faisant plus ou moins de tours & retours, qu'il change plus ou moins souvent de Maître, c'est à dire, qu'il se fait plus ou moins de commerce ou de consommation. Les Pais comme la France, qui produisent les denrées nécessaires à la vie, aiant cet avantage sur ceux d'où on tire l'argent, que l'échange se fait d'une manière bien avantageuse, attendu que l'argent ne se consommant point par l'usage, produit des utilitez sans bornes & sans fin, aux

pais où on le porte, & les denrées que l'on donne en contre-échange, ne sont utiles qu'une seule fois, périssant par l'usage. Et pendant que l'argent a une qualité d'être inalterable, par le tems & les accidens, il a en même tems celle de ne point augmenter par la garde, comme les autres marchandises: Et quand il produit de l'utilité, ce n'est point dans le coffre, mais en le gardant le moins qu'il est possible; & comme c'est la consommation, dont il n'est que l'esclave, qui mène sa marche, du moment qu'elle cesse, il s'arrête aussi tôt, & demeure comme immobile dans les mains où il se trouve, lors que le desordre commence à se faire sentir. De façon, que si la plus mauvaise situation d'un Marchand, lors que le Commerce va, est d'avoir son argent inutile dans son coffre, parce qu'il ne lui produit rien, c'est son avantage lors qu'il ne va pas, qu'il ne soit pas dehors, attendu que si il ne gagne rien, il ne perdrait rien, & qu'il coureroit risque de faire banqueroute par la cels;

sation du Commerce. Et ce qui est dit du Marchand, l'est également de toutes les personnes qui vivent de leurs rentes, soit en fond de terre, ou rentes constituées, lesquels recevant des raquits, ne les peuvent reconstituer pour ne trouver aucune sûreté; parce que les affectations les plus ordinaires, étans sur les terres, le produit en diminuë tous les jours à vue d'œil, par l'aneantissement de la consommation; ainsi ils aiment mieux perdre l'intérêt que de hazarder à perdre le capital, se reduisant à faire moins de depense, ce qui est un surcroît de mal pour le corps de la République. De façon que tous les revenus d'industrie cessent tout à fait, & l'argent qui forme pour autant de revenu qu'il fait de pas, ne sortant point des fortes mains, arrête entierement son cours ordinaire; ce qui met le pais dans une paralise de tous les membres, & fait qu'un Etat est miserable, au milieu de l'abondance de toutes sortes de biens, ce sont des effets que les pauvres ressentent les premiers; ce qui se com-

munique ensuite imperceptiblement à tous les autres membres de l'Etat, même les plus relevez, ainsi que l'on a fait voir par ces Memoires: Ce qui devoit les interesser aux moïens d'arrêter un si grand desordre, où le Roi participe assurément à proportion du rang qu'il tient dans l'Etat.

CHAPITRE XIX.

IL est aisé de voir par tout ce qu'on vient de dire, que pour faire beaucoup de revenu dans un pais riche en denrées, il n'est pas necessaire qu'il y aie beaucoup d'argent, mais seulement beaucoup de consommation, un million faisant plus d'effet de cette sorte, que dix millions, lors qu'il n'y a point de consommation, parce que ce million se renouvelle mille fois, & fera pour autant de revenu à chaque pas qu'il fera, & les dix millions restez dans un cofre ne sont pas plus utiles à un Etat, que si c'étoit des pierres; & ce qui fait plus de mal au corps de la France, est que c'est le

menu peuple, sur qui le desordre des Tailles & l'excez du prix des liqueurs en détail agit davantage, parce que c'est lui qui a moins de défences, & qui fait moins de provisions; & cependant, c'est lui en même tems qui fait plus de consommation, parce qu'il est en plus grand nombre. En effet, un journalier n'a pas plutôt reçu le prix de sa journée, qu'il va boire une pinte de vin, étant à prix raisonnable; le Cabaretier en vendant son vin en rachete du Fermier ou du Vigneron; le Vigneron en paie son Maître qui fait travailler l'ouvrier, & satisfait sa passion à bâtir, ou à acheter des Charges, ou à consommer de quelque maniere que ce puisse être, à proportion qu'il est païé de ceux qui font valoir ses fonds; que si ce même vin, qui valoit quatre sols la mesure, vient tout d'un coup par une augmentation d'Impôt à en valoir dix, ainsi que nous l'avons vû arriver de nos jours; le journalier voiant que ce qui lui resteroit de sa journée ne pourroit pas suffire pour nourrir sa femme & les enfans,

se reduit à boire de l'eau; comme ils font presque tous dans les Villes considerables, & fait cesser par là la circulation qui lui fournissoit la journée, & est reduit à l'aumône, non sans blesser les interêts du Roi, qui avoit sa part à tous les pas de cette circulation aneantie. Il en va de même des autres denrées, n'y en ayant aucune dont l'aneantissement de la consommation, causée par les desordres marquez ci-devant, ne fasse d'abord cesser dix ou douze sortes de Métiers, qui rouloient tous sur ce premier principe, & ne rejallisse ensuite par contre-coup, & sur le Roi, & sur tout le reste des professions du corps de l'Etat: Et bien que l'argent demeure ne circulant plus, il ne forme aucun revenu, & est comme si il étoit mort à l'égard du país. En sorte, que s'il y a cinq cens millions de rente moins en France qu'il n'y avoit il y a trente ans, ce n'est pas qu'il y ait moins d'argent, mais c'est qu'y ayant pour beaucoup de denrées excruës, vendues & consommées, cela a communiqué le même mal à toutes les autres

fortes de biens qui tirent leur être des fruits de la terre. Il n'en faut point acuser le manque d'argent, mais seulement de ce qu'il ne fait pas son cours ordinaire : Et la vaisselle d'argent reduite en monnoie ces jours passez, n'a pas aporté plus de remède à ce mal, que fait une flote du Perou à la misere d'Espagne ; laquelle depuis qu'elle en reçoit n'en devient pas plus riche, parce que l'argent n'y fait que passer, & elle ne le voit que dans sa naissance : Ainsi celui de la vaisselle après son premier cours, a gagné les forts dont on vient de parler, & dont il est impossible de le tirer. Et il auroit été cent fois plus avantageux à la France d'ôter quelques uns de ces Edits qui ruinent la consommation pour des quantitez de millions par an, ainsi que l'on a fait voir, quoi que le produit à l'égard du Roi soit fort mediocre, & le joindre aux Tailles, afin que Sa Majesté ne perdit rien, ce qui n'auroit pas été à un sol pour livre, que de reduire de la vaisselle en monnoie, l'utilité qui en est venuë à Sa Majesté

pouvant aisément être compensée d'ailleurs. Enfin le corps de la France souffre lors que l'argent n'est pas dans un mouvement continuel, ce qui ne peut être que tant qu'il est meuble, & entre les mains du Peuple : mais si-tôt qu'il devient immeuble ne pouvant cesser de l'être, parce qu'on ne trouve aucune sûreté à le reconstituer sur une terre, ou à le prêter pour acheter une Charge, qui peut être supprimée ou aneantie par la creation de pareilles, qui la tirera hors du commerce, ou enfin à rejeter ce même argent dans le trafic, par les raisons qu'on vient de remarquer, on peut dire que tout est perdu. Or, quand tout l'argent seroit entre les mains du menu peuple, où il est toujours meuble, il faut qu'il retourne aussi-tôt entre les mains des puissans qui en refont immeuble en la plus grande partie, parce que l'armonie de la Republique qu'une Puissance superieure regit invisiblement, subsistant du mélange de bons & de mauvais ménagers, toutes choses, tant meubles qu'immeubles, sont dans une revolution

continuelle, & le riche devient pauvre, afin que le pauvre puisse devenir riche. En effet, un dissipateur de ses fonds & de son argent immeuble, comme le rachat d'une rente constituée, & le prix d'une terre, en fait un meuble en le consommant en la dépense journalière, qui ne devoit être tirée que du produit de ces mêmes fonds; & un bon ménager ne consommant pas ses revenus ordinaires, soit de fond de terre ou industrie, en forme un argent immeuble; comme une terre, une maison, ou une partie de rente, ce que ne pouvant faire, comme on vient de dire, il ne retourne plus chez ce peuple, en passant par les mains du dissipateur qui le refait meuble, ainsi le corps de l'Etat fait une très grande perte, parce que c'est le menu peuple qui lui forme le plus de revenu, un écu faisant plus de chemin, & par conséquent plus de consommation en une journée chez les pauvres, qu'en trois mois chez les riches, qui ne faisant que des grosses affaires, attendent long-tems que leur somme soit fournie,

fournie, même dans les meilleurs tems, pour faire sortir leur argent, ce qui est toujours préjudiciable à un Etat. De manière, que Philippe de Comines remarque, que si le Roi Louis XI. tripla son revenu en quinze années, personne ne fut ruiné, parce qu'il dépensoit aussi tôt tout ce qu'il recevoit; ce qui montre assez l'intérêt qu'un Pais a, que ses Habitans ne soient pas dans l'obligation de dépenser moins d'argent qu'ils n'en reçoivent.

CHAPITRE XX.

IL ne faut point de preuves plus certaines de tout ce qu'on vient de dire, que l'exemple des Marchandes de menues denrées de Paris, lesquelles s'enrichissent à emprunter de l'argent à cinq sols d'intérêt par semaine pour un écu, c'est à dire, à plus de quatre cens pour cent par an, le produit excédant quatre fois le capital: Et bien qu'une pareille conduite, quand l'intérêt seroit infiniment au

deffous de celui-là , ruinât le plus riche homme du monde , cependant il enrichit & fait vivre ces pauvres : Et la maniere dont cela se fait est aisée à concevoir , c'est parce que cette Marchande aiant vendu pour quatre ou cinq écus de marchandise en une journée , sur lesquels elle a quelquefois gagné la moitié , retourne le lendemain de grand matin à l'empierre , & faisant cette même manœuvre cinq à six fois la semaine , il lui est aisé de trouver , & sa vie , & de quoi satisfaire à ceux qui lui ont prêté , & ce genre de commerce ne cesse que lors que les pauvres journaliers qui se fournissent chez elles , cessent de le faire , pour ne plus trouver leur journée , qui est anéantie à Paris comme ailleurs , par des causes traitées une infinité de fois.



CHAPITRE XXI.

Q Uoi qu'on aie assez montré l'intérêt que le Roi a à la ruine de la consommation , qui attire toutes les pernicieuses conséquences dont on vient de parler , on va mettre ce même intérêt dans un nouveau jour , pour le rendre encore plus sensible à ceux qui en voudroient douter ; il est certain que le Roi entretien ses armées & sa dépense ordinaire , non avec de l'argent , à proprement parler , mais avec du blé , de la viande , du linge , des habits , & enfin avec toutes les autres choses nécessaires à l'entretien de la vie , lesquelles croissans en ses Etats , sont consommées pour la plus grande quantité par ses Sujets , & une partie lui est baillée par redevance , & si ce n'est pas immédiatement , c'est la même chose , parce que les dix écus qu'un Chapelier baille au Roi par sa taille , après les avoir tirez du profit qu'il a fait sur mille chapeaux qu'il a fabriquez &

vendus, la nourriture & entretien de sa famille prise, est une obligation & un gage qu'il donne au Roi de lui fournir dix chapeaux, à lui ou à son ordre, en quoi faisant, son gage lui sera restitué, comme il arrive infailliblement ; car Sa Majesté n'a pas si tôt reçu ce gage qu'il le rebaille à un Capitaine de chevaux legers qui le reporte avec la même diligence au Chapelier pour en tirer les dix chapeaux, lequel refait faire aux dix écus la même circulation, à moins que le canal n'en soit interrompu ; c'est à dire, que la Boutique du Chapelier ne soit démontée, parce que les chapeaux ne se peuvent plus vendre, comme nous avons vu arriver, par des raisons traitées ci-dessus, & ainsi de toutes les autres Marchandises dont on peut faire le même raisonnement ; Ce qui montre évidemment le grand préjudice que le Roi reçoit de la ruine de la consommation, & que c'est le surprendre que de dire qu'on l'a ruiné pour l'enrichir ; & pour conclusion entière de cette seconde Partie de ces Mémoires, on dira qu'il n'y a qu'à comparer ce qui se

passé chez nos voisins avec ce qui se fait en France à l'égard des Impôts : on a déjà montré dans la première Partie, que bien qu'il n'y ait jamais eu une pareille diminution de biens ; cependant le Roi leve moins à présent sur ses Sujets que plusieurs de ses Ancêtres. On dira donc, & on le maintient, qu'il n'y a point de Prince dans l'Europe, qui ne tire beaucoup davantage à proportion, & où cependant il en coûte tant à ses Peuples ; & bien que cela paroisse un paradoxe, c'est pourtant une vérité constante : En effet, une vigne arrachée pour ne pouvoir supporter l'impôt qu'on a mis dessus (comme cela arrive tous les jours) ne va point au profit du Roi, & ne ruine pas moins le Propriétaire. Dans tous les autres Etats, on proportionne les Impôts aux choses sur lesquelles on les leve ; & de cette manière, & le Prince & le Peuple y trouvent également leur compte : Et comme ce méconte s'est rencontré dans une infinité de dentées, ainsi qu'on a fait voir, on en peut tirer les mêmes conclusions. Mais pour descendre da-

avantage dans le détail, il est certain que l'Angleterre ne vaut pas le quart de la France, & quand on diroit encore moins, on croiroit dire vrai, soit par le nombre du peuple, qui est une partie essentielle à la bonté du pais, à cause que la consommation ne se sauroit faire sans lui, soit pour la fertilité du terroir; & si la conquête des Gaules couta huit années à Jules Cesar, celle de toute l'Angleterre ne fut l'effet que d'une seule Campagne. cependant l'Angleterre vient de rapporter depuis dix ou douze ans près de quatre-vingt millions par an au Prince d'Orange; & cela sans reduire les Peuples à la mendicité, ni les mettre dans l'obligation d'abandonner la culture des terres, & si la Guerre n'avoit point interrompu leur Commerce, sauroit été encore toute autre chose. Que l'on considere tous les Princes d'Allemagne, jusqu'au moindre; que l'on regarde leurs Etats, qui ne sont pas un atome en comparaison de la France, & toutefois ce qu'ils en tirent va à un trentième ou environ, & même plus. La Savoie en

tout son contenu, sans le Piémont ne vaut point la moindre des Elections de Normandie, au nombre de 32. son terroir tres-mauvais & stérile, ne peut nourrir qu'une partie de ses Habitans, & encore tres-misérablement, il n'y a ni Villes considérables où l'on fasse nulle Manufacture; cependant elle apportoit cinq cens mille écus à son Prince par an avant la Guerre; & cela, parce que les choses se faisoient comme en Angleterre, en Allemagne, & dans tous les Pais du monde; c'est à dire, qu'on faisoit rapporter à la terre, tout ce que son climat & son terroir, aidé de secours humains, pouvoit produire: on y consommoit & on y vendoit tout ce qu'on y pouvoit vendre, qui est une situation qui devoit être sacrée aux Ministres de tous les Princes du monde, leur étant permis de pousser les Droits de leurs Maîtres jusqu'à tel point qu'ils peuvent aller, tant qu'ils ne donneront point atteinte à ces deux mamelles de toute la République, l'Agriculture & le Commerce. Mais de croire mieux servir un

Monarque par une conduite contraire, comme on ne peut pas nier qu'il arrive présentement en France, cela se refute si fort de soi-même par la simple narration des choses rapportées dans ces Memoires, que l'on n'en dira rien davantage : Et cette même doctrine peut être établie sans aller chez les Etrangers, par ce qui se passe en France aux lieux où la Taille n'est point arbitraire & sujette aux pernicious effets dont on a parlé, & où pareillement les Aides & Droits sur les passages, n'ont point encore eu de lieu. On verra la difference de ces contrées avec les autres. La Generalité de Montauban ne vaut pas la sixième partie de la Generalité de Rouën, soit pour la situation, qui n'a ni mer ni riviere pour voisine, au lieu que la Generalité de Rouën, a Paris d'un côté & la Mer de l'autre, qui est la plus avantageuse situation du monde, son terroir n'a point son pareil en fécondité, les Villes & Bourgs y sont sans nombre, & peuplées à proportion, & cependant avec tous ces avantages, elle ne rap-

porte point au Roi plus d'un tiers que celle de Montauban, qui en Taille seule qui est réelle, rapporte trois millions quatre cens mille livres : Et tout ce que le Roi a jamais tiré de la Generalité de Rouën, en revenus ordinaires, n'a jamais été à plus de six ou sept millions, tout compris : Mais la difference à l'égard des Peuples, est bien plus grande dans la Generalité de Montauban, il est impossible de trouver un pié de terre, à qui on ne fasse rapporter tout ce qu'il peut produire : Il n'y a point d'homme, quelque pauvre qu'il soit, qui ne soit couvert d'un habit de laine d'une maniere honnête, qui ne mange du pain & ne boive de la boisson autant qu'il lui en faut, & presque tous mangent de la viande, tous ont des maisons couvertes de tuiles, & on les repare quand elles en ont besoin : Mais dans la Generalité de Rouën, les terres qui ne sont pas du premier degré d'excellence, sont abandonnées ou si mal cultivées, qu'elles causent plus de perte que de profit à leurs Maîtres ; la viande est une denrée in-

connuë par les Campagnes, ainsi qu'aucunes sortes de liqueurs pour le commun peuple; la plupart des maisons sont presque en totale ruine, sans qu'on prenne la peine de les réparer, bien qu'on les bâtitse à peu de frais, puis qu'elles ne sont que de chaume & de terre: Et avec tout cela, les peuples s'estimeroient heureux s'ils pouvoient avoir du pain & de l'eau à peu près leur nécessaire, ce qu'on ne voit presque jamais; & tous ces desordres arrivent pendant que le pais pourroit non seulement faire subsister parfaitement bien ses habitans d'une maniere fort heureuse, mais même en aider ses voisins, comme il faisoit autrefois. Si les proportions absolument nécessaires pour une pareille harmonie, n'étoient ruinées par des interets indirects, ainsi qu'on a fait voir, ce qui retombe également sur sa Majesté, puis qu'il est aussi impossible que des terroirs incultes & des Peuples qui meurent de faim, lui soient utiles à quelque chose, qu'il est difficile qu'une situation contraire ne lui soit pas très-avantageuse. Mais comme ceux

qui fournissent les Memoires à Messieurs les Ministres, n'ont pas les mêmes interets, qu'ils en ont même de tout oposés; il ne faut pas s'étonner qu'ils sacrifient ceux & du Roi & des Peuples à leurs avantages personnels, & bien qu'ils ne profitent pas en leur particulier pour la cinquantième partie du mal qu'ils font au corps de l'Etat, le surplus du bien qu'ils enlèvent étant entièrement anéanti, leur intérêt quel que petit qu'il soit en comparaison du mal, prévaut à l'utilité publique, ce qui est aujourd'hui érigé en profession ordinaire, remplie de personnes de la plus haute protection. De maniere, que quoi que les desordres saient aux yeux, & que le Roi ait un intérêt très-grand, sans parler de celui des Peuples, de les faire cesser, personne jusqu'ici n'a été assez osé pour leur déclarer la guerre, ou plutôt à leur manœuvre.

C'est pourtant sur ces principes qu'on va passer à la troisième Partie de ces Memoires, qui traiteront des remèdes de ces desordres, dont on établira la facilité d'une maniere si

constante, qu'il n'y a que ceux qui en attendent, ou leur doivent leur fortune, qui y pourroient apporter de l'opposition par leurs actions ou par leurs paroles. Leur principale démarche est le delai qu'ils demanderont, ou le prétendu bouleversement des affaires qu'ils oseront, mais l'un & l'autre sont ridicules, attendu que ce sont les Peuples mêmes qui parlent dans ces Memoires, au nombre de 15 millions, contre trois cens personnes au plus, qui s'enrichissent de la ruine du Roi & des Peuples, lesquels ne demandent que la simple publication de deux Edits, pour être au bout de deux heures en état de labourer leurs terres en friches & rendre leurs denrées perdus, ce qui doubleroit sur le champ leur revenu & celui du Roi. Or, on ne peut, sans renoncer à la raison, dire à des gens qui ofrent de paier, ce qu'il leur est impossible de faire, sur tout quand on est aussi suspect, comme doivent être ces trois cens contredisans.

TROI



TROISIE'ME PARTIE.

CHAPITRE I.

Pour venir donc aux Remedes de si grands desordres, on dira d'abord qu'il n'y a rien de si aisé du côté de la chose, & rien de si difficile de la part de ceux à qui il s'en faut beaucoup qu'ils soient indifferens. En effet, il sembleroit que les seules personnes qui devtoient être interellées dans les Impôts qui se levent, ainsi que dans toutes autres dettes, ne seroient que le Roi & les Peuples; Sa Majesté pour recevoir, & les Peuples pour paier: Et par consequent qu'on pût être certain de l'acceptation d'une proposition, qui seroit recevoir le double à Sa Majesté, pendant qu'il n'en couteroit pas le tiers à ses Peuples. Cependant, bien que dans tout ceci, il n'y ait rien que de tres-veritable & de tres-sensible par tout

Tome 1.

L

ce qui se passe, & chez l'Etranger & en France, même on ne laisse pas de n'avoir qu'une legere esperance du succez. Quoi qu'il en puisse arriver, on dira qu'on ne veut apporter aucun trouble à la disposition presente pour un si grand bien; qu'il n'est necessaire de congédier, ni Fermier, ni Receveur; qu'on aura un extrême respect pour le fait de Sa Majesté, bien qu'on ne peut pas dire, que l'on en ait toujours usé de même; parce qu'il est absolument necessaire de ne pas ruiner le commerce entre le Roi & ses peuples, en rescindant d'autorité absolüe des actes qu'on a cru faire de bonne foi. Une pareille conduite, faisant que dans le trafic particulier, une Charge de nouvelle creation, ou des gages ou rentes sur le fait de Sa Majesté, ne se vendent & achètent que sur le pié de la moitié d'un autre effet de pareil revenu, qui auroit un particulier pour garant. Ainsi nulle objection de ce côté là. Si on fait paier davantage à Sa Majesté, & moins par les peuples, c'est parce que toutes sortes de pais-

mens, & sur tout les tributs tirans leurs qualitez, ou leurs degrez d'excez ou de justice de pouvoir, ou de l'incapacité de celui qui les paient; il est constant qu'un particulier qui paioit cent francs de Taille sur une Ferme de mille livres, sera bien moins chargé en paiant deux cens, si la Ferme peut revenir à deux mille livres, puis que ce sera huit cens livres qu'on lui donnera à pur profit, & qu'il sera entierement déchargé de son Impôt sur ces premières mille livres. Or la Ferme reprendra ce premier prix qu'elle avoit autrefois, lors qu'il lui sera permis de labourer, cultiver, & en vendre les denrées qui y croîtront; parce que les causes des défences & de l'impossibilité de faire ces choses, seront levées, ainsi qu'il est tres-facile, comme on le va faire voir.



CHAPITRE II.

Pour commencer à lever les défenses de la consommation, marquée dans la première Partie de ces Mémoires, qui sous l'incertitude de la Taille arbitraire, qui tire après elle les desordres de la Collecte, l'un & l'autre faisant un dechet à la consommation de plus de cent cinquante millions par an, sans qu'il en revienne un denier au Roi, ni sans qu'il faille récompenser aucun Traitant pour arrêter un si grand mal : Ainsi nul inconvenient de ce côté-là, non seulement qui ait rien de commun avec la guerre présente : En sorte, que les intéressés à la situation d'aujourd'hui, ne peuvent point alléguer cette raison pour avoir un délai, qui est ordinairement la ruine des choses qui dépendent du concours de plusieurs circonstances ; il est seulement nécessaire d'ôter l'injustice de la repartition, & de faire

observer toutes les Ordonnances, tant anciennes que modernes, qui ne portent rien moins que ce qui se pratique ; Et comme cette injustice est aujourd'hui établie si généralement, que plus un homme est puissant, & moins ses Fermiers doivent paier de Taille, ce qui est sa ruine, ainsi qu'à tout le reste de l'Etat, ainsi qu'on a montré. Il est à propos que Sa Majesté ait la bonté de s'en expliquer lui-même à toute la Cour, que pour leur propre intérêt ils en doivent user envers lui, afin que le Commerce soit reciproque, comme il en use envers eux, & comme eux-mêmes en usent envers tout le monde, & surtout envers l'Eglise.

Il est certain, que plus un homme est élevé en dignité & en naissance, plus Sa Majesté lui marque de distinction dans la repartition, tant des Benefices, que des Charges de la Cour. Il est pareillement certain, que plus ces mêmes gens sont dans l'élevation, plus ils se veulent distinguer dans les retributions qu'ils font à l'Eglise, dans des spectacles,

& enfin dans toutes les autres occasions, à l'exception des Droits du Roi, & bien qu'il y ait long-tems que les personnes de vertu, même de cette profession, conviennent que la véritable piété, n'a ni part ni obligation au bien que l'on fait à l'Eglise; cependant les Ministres ont eu l'adresse de mettre les choses sur le pié qu'on les voit aujourd'hui. En sorte, qu'un grand Seigneur après avoir dépensé des sommes immenses pour l'enterrement de son pere ou de sa femme, soutiendra son Receveur ou Fermier dans trente Procez qu'il fera, pour s'exempter de payer une pistole, à laquelle il aura été mis plus que l'année précédente, bien que son imposition ne fut pas à la trentième partie de ce qu'elle devoit être, si la repartition étoit juste; parce qu'il y a un si grand abus, qu'on regarde comme une espece d'infamie de payer cette juste proportion: Ainsi ces desordres subsistent par un double intérêt, qui n'est à proprement parler, non un véritable intérêt, mais une ruine générale, réelle

lement & de fait, par une contradiction continuelle qu'on fait aux Loix divines & humaines, & il n'en fait point d'autre marque que les propres termes de l'Ordonnance de Charles VII. de l'année 1449. bien que les Tailles commencerent d'être ordinaires: Elle porte ces mots:

(Voulons être égalité gardée entre nos Sujets es charges & faix qu'ils ont à supporter, sans que l'un porte ou soit contraint à porter les faix & charges de l'autre, sous ombre de privilege & de clericature, ni autrement: Et voulons les Instructions & Ordonnances Roiaux être gardées selon leur forme & tenent.)

On peut dire, que la richesse ou la diminution de la France, a été à proportion que ces Ordonnances ont été observées, de même que dans tous les Païs du monde, comme on peut voir par l'exemple de la Hollande, qui étant gouvernée par un peuple qui ne souffre point d'injustice dans la repartition des Impots, ne laisse pas d'être le plus riche Etat de l'Europe, eu égard à sa situation. Et

quoï que les Impôts y soient excessifs, de maniere qu'on ne craint point de dire, qu'elle contribuë six fois plus pour les charges publiques, que ne fait à proportion la France à Sa Majesté; cependant, il ne se trouve point un seul pauvre dans tout cet Etat: Et c'est cette importante maxime qui faisoit dire à Mecenas, en parlant à Auguste, qu'aucunes personnes, non pas même les Pupilles, ne devoient être exemptés des Tailles & Impositions publiques; d'autant, disoit-il, que l'utilité des choses à quoi elles sont destinées, tournent également au profit & conservation de ceux qui les paient. Et quand Dieu a commandé de paier les tributs aux Princes, il a prétendu parler à tout le monde, non pas aux miserables & aux indendus seulement, qui ne s'en pourroient exempter; ou bien ce precepte auroit été inutile; puis qu'il n'auroit eu lieu qu'à l'égard de ceux qui n'auroient pu faire autrement.

CHAPITRE III.

Ceci donc supposé que le Roi veuille que la Taille soit désormais repartie avec justice; c'est à dire, que les riches paient comme riches, & les pauvres comme pauvres, tant pour l'intérêt de Sa Majesté, que pour celui de ceux mêmes qui s'exemptoient: Il n'y a rien de si aisé que l'exécution, il ne faut qu'ordonner, qu'environ trois ou quatre mois avant le département, que tous les particuliers, tant exemptés que non exemptés des lieux Taillables, apporteront au Greffe de leur Election, une déclaration au juste de tout ce qu'ils font valoir, soit comme Propriétaires ou comme Fermiers, le prix qu'ils en tiennent, avec copie de leurs Baux, qu'ils signeront véritables, à peine de confiscation: Ensemble, le prix que pourroient valoir les terres ou biens qui ne sont point baillez à ferme, & qu'on fait valoir par ses mains, en égard aux biens & aux terres voisines. On mettra que

Les Tresoriers ou Marguilliers de la Parroisse apporteront pareillement un état de tous ceux, qui (ne faisant rien valoir) vivent de leur travail manuel, & n'ont qu'une simple habitation : ils marqueront leur Mé tier, leur âge, leur nombre d'enfans demeurant avec eux, leur âge pareillement, & ce à quoi ils sont imposés de Taille. Le tout étant mis au Greffe, sera enliassé par Parroisse, & sera marqué au bas de tous les Baux pareillement, combien chaque Fermier paie de Taille, & le tout sera émarginé à côté de chaque copie de Rôle de l'année, dont il y a toujours copie au Greffe de chaque Election. Ceci fait, les Officiers de l'Election, à commencer par un Président, jusqu'au Procureur du Roi, se partageront les Parroisses de leur dite Election, en prenant chacun vingt ou trente à proportion de leur nombre, dont le dernier reçu fera les partages, & les autres les choisiront suivant leur rang & degré. Il sera nécessaire, que dans le lot de chacun, il ne tombe aucunes Parroisses, où celui à qui elle

sera échue aie du bien, ou ses parents au premier degré; & dans ce cas, il la faudroit échanger contre une autre Parroisse d'un autre lot : chaque Officier aiant ainsi son département, il fera une estimation, premièrement de tout ce que les occupans des fonds non privilegiez font valoir, soit comme Fermiers ou comme Propriétaires, sans nulle distinction; & après en avoir fait un arrêté, à combien cela revient sur les fonds au marc la livre, si c'est un sol & demi, deux sols ou davantage pour livre; sans encore rien arrêter, ils confereront tous ensemble de la même Election, pour voir si les choses sont sur le même pié dans chaque lot; & au cas que cela ne fût pas, ils feront une seconde estimation, pour voir combien il faudroit qu'un lot contribuât à la décharge de l'autre, afin de rendre les choses égales, dont ils feront pareillement un arrêté au bas de chaque Rôle, sur lequel ils feront la repartition de chaque contribuable occupant des fonds, sur le pié de toute l'Election & le marqueront à

chaque cote du même rôle. Ils en useront de même à l'égard des Taillables, à cause de leur seule industrie, à la réserve de ceux qui se trouveront dans les Villes Taillables ou gros Bourgs, parce que comme dans les simples Villages il se voit peu de négocians considérables, la simple industrie n'est pas sujete à de grandes Tailles. Mais il ne va pas de même dans les gros lieux, ce qui fait qu'il en faut user autrement : premierement on a pu voir, par ce qui en a été dit des endroits Taillables, qui ont obtenu permission de mettre leur Impôt en Tarif, l'avantage qui leur en revient, ainsi qu'à Sa Majesté; c'est pourquoi Elle gagneroit extrêmement de l'accorder à tous ceux qui le demanderoient : & bien que cette concession paroisse du droit des gens, n'y ayant rien ce semble de si juste, que de permettre à un débiteur de s'acquiter en la manière qui lui soit plus commode, ils ne laisseront pas de fournir une bonne somme d'argent pour cette concession. Mais jusqu'à ce que cela soit fait, comme il n'y a

plus

plus de ces gros lieux Taillables qui n'aie de la campagne & du labourage, outre les Habitans qui sont dans l'enceinte de leurs murailles, on observera la même conduite à l'égard des Laboureurs, & de ceux qui font valoir ces fonds, que dans ces petits Villages : & pour les gens de métier qui gagnent leur vie de leur art ou de leur travail manuel, on les divisera par classes, suivant leur degré & rang, qui est assez connu de tout le monde, ou même suivant les classes qui viennent d'être faites dans la repartition de la contribution des arts & métiers, & l'on mettra à côté de chaque cote du rôle, ce qui reviendra à chacun de sa cote part de la Taille, en la repartissant également entre ceux d'une même profession, dont ils seroient également prenables, dans les Villes & Bourgs seulement : On en usera de même à l'égard de ceux qui sont simples journaliers dans la campagne, les mettant à une simple somme, qui ne pourra être plus basse qu'un écu, ni plus haute que six livres, suivant

Tome I.

M

& à proportion de la qualité de leur métier & de leur âge, lors qu'il seroit au dessus de soixante & dix ans, outre encore les deux sols pour livre de leurs occupations, même pour simple habitation, tant aux Champs qu'aux Villes & Bourgs, afin de laisser une entière liberté de prendre avec leur travail manuel, telles Fermes qu'ils aviseront bien être, sans que cela attirât de la confusion. Les choses ainsi réglées par chaque Elu dans son district, il en feroit son rapport au Commissaire départi lors du Département des Tailles, qui n'auroit qu'à confirmer dans l'Assiète de chaque Paroisse, ce qui auroit été fait par les Elus, en donnant au marc la livre, suivant la même répartition, ce qu'il y auroit de hausse ou de rabais dans l'Élection, ou plutôt dans la Généralité. Les Rôles ainsi arrêtés seroient envoyés dans les Paroisses, l'Assiète étant faite, ce qui épargneroit dès ce moment bien du tems & du mal. Les Collecteurs anciens auroient ordre de mettre chez les Trésoriers ou Marguil-

liers, une liste par ordre de tous ceux à qui il écheroit d'être Collecteurs année par année, en commençant par la présente, qui y demeureroit un mois: pendant lequel tems, tous les Taillables pourroient aller voir la somme à laquelle ils seroient imposés, & s'il y avoit erreur au fait, comme s'ils avoient plus que le marc la livre de leur occupation, à proportion du reste de la Paroisse, ils feroient leur protestation à côté de leur Taux, en mettant simplement le mot de protestation écrit de leur main ou de celle d'un autre, avec leur marque, pour en faire répondre l'Elu, ou ceux qui auroient baillé de fausses déclarations, sans que néanmoins cela ne les empêchât de payer l'année, parce qu'il leur seroit pourvu de récompense dans la suite. Dans le même mois, tous ceux qui ne voudroient point être Collecteurs à l'avenir, ni garans des mauvais deniers, déclareroient à côté de leur imposition, pareillement qu'ils se soumettent de porter toute leur année dans le même mois chez le Receveur des Tailles,

qui seroit obligé d'avoir de plus grands Registres, afin de laisser plus de blanc pour chaque Paroisse, & que le nom de chaque particulier y trouvât place. Le mois passé, le premier de ceux qui n'auroit point fait sa soumission d'apporter son Impôt dans le mois, seroit obligé de faire la collecte à la garantie seulement de ses semblables qui n'auroient point fait de soumission, & auroient les deux sols pour livre, parce qu'il ne pourroit demander aucune recompense des frais & mises: mais on est assuré qu'il n'y en auroit point, & que tous les Laboureurs & gens un peu acommodez satisferont dans le mois, afin de s'exempter de la garantie de la collecte & des deux sols pour livre. Et à l'égard des Manœuvriers, outre qu'il faudroit ordonner que l'année de la Taille se prendroit auparavant toutes dettes & charges, mêmes les louages de maisons, il n'y en auroit aucuns qui ne trouvaient à emprunter une legere somme à quoi iroit leur imposition, d'autant plus, que la consommation étant rétablie, il n'y auroit

aucuns de ces gens là, qui ne trouvât amplement sa journée, le manque de laquelle est ce qui les ruinoit, & non trente sols plus ou moins de Taille, ce qui ne va qu'à un denier par jour, c'est à dire rien. Enfin, comme les plus grands desordres de la Taille n'ont jamais été à beaucoup près dans sa quantité, ainsi qu'on a fait voir, mais dans les suites facheuses, comme son incertitude & sa collecte, il est indubitable, que le bien qui reviendrait de ces reglemens, seroit infiniment au dessus de toutes les objections qu'on pourroit faire; & la Taille étant justement repartie, il n'y a que les Mandians qui ne seroient pas en état de le paier facilement. Et comme les especes sont beaucoup plus fecondes que l'imagination, on ne doute pas qu'il ne puisse arriver tel incident dans un cas particulier, où une declaration sur le modele de ces Memoires n'auroit pas pourvu: Mais dans ces occasions, ou les Elus, ou les Commissaires départis y remedieroiens aisément, suivant ce même stile.
 Tout le travail de l'affaire tombant sur

les Elus, & de la recette particuliere des Receveurs des Tailles, il seroit juste de leur partager moitié par moitié les six deniers pour livre, que l'on impose ordinairement pour ce sujet, le papier & les frais de l'écriture étans fournis par les Greffiers des rôles nouvellement créez. On est persuadé que de cette sorte, la consommation deviendra permise, que le Roi & les particuliers y trouveront extrêmement leur compte, & qu'à en consulter les plus raisonnables, on les fera convenir, qu'une pareille disposition procureroit autant de benedictions & de repos, que la situation contraire, qui est celle d'aujourd'hui, attire de miseres & de troubles, outre la haine implacable qui cause la perte des ames, ce qui se perpetue jusqu'à la troisieme generation. Cette premiere cause des diminutions des biens de la France, savoir la defence de la consommation étant levée par une declaration de deux ou trois pages, qui ne troublera en rien la situation presente des choses, il faut passer à la seconde cause de cette même dimi-

nution, qui est l'impossibilité de la consommation que l'on va montrer dans le Chapitre suivant, être aussi facile à faire cesser, sans produire davantage de mouvement, à la reserve que tout le reste des Baux des Droits d'Aides, passages & sorties du Royaume; On donnera pour Commissaires aux Fermiers generaux & particuliers, les Receveurs des Tailles comme ils étoient autrefois, après que tous les lieux sujets ausdits Droits, auront été abonnez d'une maniere fort juste suivant le prix du Bail, qui est une maniere que les mêmes Fermiers pratiquent dans toutes les occasions, lors qu'ils le peuvent aisément, en gagnant par là les frais des Bureaux, des Commis & des Queres, & les Peuples se redimant d'une vexation effroyable.



CHAPITRE IV.

ON peut dire en general, que les Impôts que le Roi tire de la France, sont infiniment au dessous de son pouvoir, parce que les causes dont on a parlé, diminuent plus de la moitié de ses forces : En effet, y a-t-il rien de plus étonnant, que de voir des fonds de Vignobles, autrefois d'une très grande valeur, entièrement abandonnez ; c'est ces desordres que l'on veut faire cesser, & pour y parvenir, il faut évaluer ce qui vient au Roi ; des causes qui donnent lieu, & voir si on ne peut point donner un autre cours à ces sortes de revenus. Tous les Droits d'Aide, entrées & sorties des grosses Villes, passages & travers y compris, une partie des Domaines, ne font qu'à trente-un million par an presentement, surquoi il en faut lever environ six à sept millions pour les Domaines, auxquels on ne touche point ; ainsi reste à vingt-quatre, sur

quoi on en tire encore le convoi de Bordeaux, qui va à près de cinq millions, ainsi reste à dix-neuf. On n'apporte aucun changement aux Droits d'entrée dans le Roiaume, se reservant à mettre quelque regle, qui rende les choses moins fâcheuses aux Negocians, ce qui va encore à plus de deux millions, ainsi reste à dix-sept, qui font tous les desordres dont on a parlé, & à qui il faut donner une autre route, ou plutôt rétablir l'ancienne. Il est certain qu'en remettant douze millions sur les Tailles, on ne fera que rétablir les choses comme elles étoient il y a quarante ans, pendant que tous les fonds étoient au double prix qu'ils ne sont aujourd'hui, & les revenus d'industrie dans la même situation, par une consequence infaillible. De maniere, qu'on doit conclure avec certitude, que ce changement d'Impôt sera reçu avec mille actions de graces de la part des Peuples, comme une chose qui leur donne la vie, en remettant leurs fonds en valeur ; jusqu'ici on ne peut pas dire qu'il faille aucun

mouvement dans l'Etat pour un si grand bien, ni que les revenus ordinaires du Roi courent aucun hazard, sur l'incertitude que l'on ne manquera jamais d'objecter dans les succez qu'on promet, ni qu'il faille attendre la fin de la Guerre, qui n'a rien de commun avec ce qui se passe dans le milieu du Roiaume. Ainsi il n'est plus question que de trouver où replacer cinq millions qui restent des dix-sept, à qui on fait changer de cours, comme étant par leur maniere & non par leur quantité, causes de l'impossibilité de la consommation, c'est à dire, d'une diminution de plus de deux cens cinquante millions par an, en pure perte dans le corps de l'Etat. Pour replacer donc ces cinq millions, il reste toutes les Villes franches qui ne paient point de Taille, comme Paris, Rouen & autres, lesquelles étans sujettes à des Droits d'Aides étroiables, ainsi qu'on a marqué, & qui ont causé dans plusieurs, leur ruine entiere, en seront déchargés à l'avenir. Il reste encore les Ecclesiastiques, Nobles & Privi-

legiez de la campagne, des païsd'Aide; qui ne contribuent point au rachat, ne paient point de Taille, où la plus grande partie seroit rejetée, & n'y étans pas moins sujets, consentiront volontiers & avec justice d'acheter un si grand bien au prix de quelque chose de leur part. Il n'y a pas d'apparence de rejeter, tant les uns que les autres, dans l'incertitude d'un Impôt personnel, sujet au desordre dont on a parlé, & ce qui l'a si fort décrié: Il est donc plus juste de l'affecter sur les maisons, tant des Villes que de la Campagne, en suposant deux consequences infaillibles. La premiere, que qui dit un homme, dit un homme buvant & mangeant; & la seconde, que plus un homme est riche & plus il a de suite; plus il a de suite, & plus il habite une grande maison; & enfin, plus une maison est grande, & plus elle a de cheminées: De maniere, que ce Tarif qui a été celui de toutes les Nations, où les Peuples ont choisi ce genre d'Impôt le plus commode, est assurément le plus juste, & où il est le moins

possible de prevariquer, sans qu'on s'en aperçoive aussi tôt. Quant à Paris on a fait une imposition pour les boues, les lumieres de nuit, & les pauvres; on l'a mis sur les maisons, & cela n'a pas causé le moindre desordre, ni aucun procez, quoi qu'on pretende qu'il aille à huit cens mille livres. Mais comme ce genre d'Impôt fait passer l'argent immédiatement de la main de celui qui paie en celle de celui qui reçoit, sans qu'il soit possible que cent millions de pareil Impôt fasse la fortune à qui que ce soit, c'est les plus grands obstacles qu'il pourra recevoir dans son execution. Cependant on maintien, qu'en mettant toutes les cheminées de la Ville & Fauxbourgs de Paris à une pistole chacune, & celles des Villes franches à demie pistole chacune; celles de rous les Nobles & Privilégiez de la Campagne, possedans des fonds, à une demie pistole pareillement, & celles des Villes closes, où quoi que Taillables, il y avoit des Droits d'entrée, à quarante sols chacune, & celles des Bourgs, où il se

paioit

paioit pareillement des Droits à vingt sols chacune, les contribuables ne paieroiert pas la moitié de ce qu'ils faisoient auparavant, outre rous les desordres dont ils seroient déchargez, & le Roi recevroit beaucoup d'avantage, puis qu'on croit que pour les cinq millions, cela iroit à plus de douze. Chaque Elu dans son district en useroit comme on a marqué à l'égard de la Taille; il feroit un état de ce qu'il y auroit de maisons & de cheminées, cela se prendroit en privilege auparavant les louages, & on les porteroit à la recette des Tailles par chaque contribuable; qui le faisant dans le premier mois, il seroit déchargé de deux sols pour livre, auxquels il seroit sujet, n'y satisfaisant pas dans ce terme, & qui iroient au profit de celui qui en feroit la collecte, & qui seroit établi par les contribuables, ou par l'Elu à leur défaut; mais on est bien assuré que tout le monde y satisferoit. Ainsi sa Majesté, outre l'augmentation en ses revenus, & en ceux des Peuples, le repos de leurs biens & de leurs consciences,

recevroit en un mois & par avance, ce qu'il est toujours plus de quinze mois à percevoir. On a omis de remarquer, que les Receveurs des Tailles & les Elus, auroient la même retribution chacun par moitié des six deniers pour livre.

CHAPITRE V.

Pour savoir la facilité de ce recouvrement tant des Tailles augmentées de ce supplément pour les Aydes, que de cet excédent, rejeté sur les maisons, que sur les cheminées, ainsi que l'on a dit, il ne faut pas examiner les choses en general, ce qui est toujours sujet à confusion, mais descendre dans le particulier, & ce qui se conclura d'une seule personne contribuable à cet Impôt, de la manière qu'on l'établit, prouvera pour tout le reste. Tous les revenus du Roi, à quelque somme qu'ils puissent aller, n'étant qu'un assemblage de plusieurs sommes payées par divers particuliers, qui n'ont tous qu'un même intérêt de

faire valoir chacun leur profession le plus qu'il est possible, & ce qui étant empêché par l'état présent, sera rétabli par celui qu'on propose; ainsi ce que l'on prouvera pour l'un, sera une conviction certaine pour tous les autres. Il y a quatre sortes de personnes intéressées à la situation que l'on propose; savoir les Laboureurs & Artisans; ou ceux qui vivent de leur industrie; les Bourgeois des Villes franches; & enfin, les Nobles & Privilégiés de la Campagne dans le Pais d'Ayde. Il est indubitable, que tous les quatre y trouveront également leur compte, & que ceux qui contrediront les dispositions proposées par ces Memoires, n'ont assurément pas procuration d'eux pour stipuler leur intérêt. Car premierement, pour commencer par les Laboureurs, comme le corps le plus étendu, on peut considérer toutes les fermes à mille livres l'un portant l'autre, le plus ou le moins n'y faisant rien en cette occasion, puis que le tout sera proportionné à la valeur des choses. Il est constant qu'elles consistent toutes en la-

bourage pour recueillir des grains, en culture de vigne ou de plant, pour avoir des boiffons, & en nourriture & engrais, pour vendre des bestiaux. Or on ne peut pas douter, & on l'a assez montré dans la premiere partie de ces Memoires, que toutes ces choses font à la moitié, & de prix & de quantité de ce qu'elles étoient il y a trente ans: En sorte, qu'une Ferme baillée aujourd'hui à mille livres, & dont on est même assez souvent mal païé, & le Fermier obligé de faire banqueroute, étoit autrefois à deux mille livres. Or, c'est la cause d'un si grand mal, marqué dans la seconde Partie de cet Ouvrage, que l'on met en vente à ce Fermier & à son Maître à même tems, & à quel prix, & à trente ou quarante livres au plus pais que sur le pié de deux sols pour livres de la Taille, l'adition environ d'un tiers pour le rachat ou la réunion des Aydes & des Douanes, sur les sorties & passages, & aux Tailles, ne va qu'à ce prix; & pour une si petite somme païée d'avance, il fera le double prix de la vente de ces Marchandises: Et

comme pour faire mille livres de Fermage au profit du Maître il faut que le Laboureur en forme plus de deux mille livres tant pour fournir à son entretien & de sa famille, que frais du labourage: Ce sera plus de deux mille livres d'augmentation sur cette même Ferme, dont le Roi ne manquera pas d'avoir sa part, lors que ces revenus auront pour principe de leur augmentation ceux de ses Sujets, ainsi qu'ils avoient eu depuis Charles VII. jusqu'à l'année 1660. Il n'en faut pas davantage pour montrer, ainsi que l'on a dit, que ceux qui s'oposent à la situation proposée par ces Memoires, ont assurément d'autres interets à ménager, que ceux des Propriétaires des fonds & des Laboueurs. A l'égard des Manœuvriers, comme c'est les plus miserables qui doivent faire la regle des autres, tout le monde sait, qu'outré que leurs interets sont de même que ceux des Maîtres des fonds & des Laboueurs qui leur donnent leur journée, ou plâtôt leur vie à gagner, étans tous presque l'un portant l'autre à cent sols

ou six livres de Taille, leur ruine provenoit de ce que ne trouvant point de travail, par les clauses qu'on a. marquées, ils ne pouvoient d'ailleurs avoir de boisson qu'à un prix excessif, & souvent même n'en trouvoient point, à cause du déperissement des Cabarets, ces sortes de gens ne faisant point de provision: Or ce desordre cessera pareillement à leur égard, moiennant quarante ou cinquante sols par an; c'est à dire, quelque chose plus qu'un denier par jour, & le tout leur sera aisément avancé par ceux qui ont coutume de les mettre en besogne.

Pour les Bourgeois des grandes Villes, on ne pourra plus dire qu'on les met à la taille; au contraire, ils se redimeront pour le moins de la moitié de la somme qu'ils paioient par la plus éfroiable servitude qui fut jamais, sans parler des interets que les Habitans des Villes ont à la valeur des fonds de campagne, comme les possédans presque tous, & qu'ainsi ils ne devroient pas refuser de contribuer de quelque chose pour les réta-

blir: Cependant on maintien qu'indépendamment de cette raison, ils y gagneront le double. En effet, qu'on regarde à Paris un Marchand tenant une maison de sept à huit cens livres, il n'en habitera environ que quatre chambres, aiant quatre cheminées, cependant sa famille étant composée pour l'ordinaire de huit ou neuf personnes, tant enfans que garçons de boutique; à mettre le tout l'un portant l'autre, à cinq sols par tête, à un demi muid de vin par an, ce qui ne fait pas deux demi-septiers par jour, il paiera cependant quatre-vingt livres pour les Aides, avec mille sortes d'embaras, de peril & de perte de journées aux Bureaux & aux Portes, s'il les fait venir, de quelque bien qu'il aie à la campagne. Et par la reduction par cheminées, comme elle est faite, & se fait encore dans tous les pais du monde, il ne lui en coutera que quarante livres d'une façon commode, & le Roi sera païé par avance. Il reste les Gentils-hommes & Privilegiés de la campagne des Pais d'Ayde, dont on peut faire le même raisonne-

ment que des Tailles, puis que la ruine de la consommation leur est également prejudiciable, étans tous possesseurs de fonds, mais indépendamment de cette raison generale, ils y gagneront encore le double, en considerant l'argent qui sortoit de leur bourse, puis que n'y en aiant aucun qui n'achetât ou qui ne vendît des boissons dans l'un ou l'autre cas, il est impossible qu'il ne leur coûtât quarante ou cinquante livres par an, & par la reduction par cheminées, mettant les choses sur le pié d'une consommation qui attirât une pareille somme pour les Droits d'Ayde, cela n'iroit qu'à vingt-cinq ou trente livres. Ainsi il est aisé de voir de tous points, que ceux qui contrediront ces propositions, n'ont nullement procuration des personnes intéressées; savoir ceux qui paient, pour tenir un pareil langage, non plus que pour dire qu'il faut attendre que la Paix soit faite, qui est assurément une défaite pour faire manquer une chose, qui causant la felicité generale des Peuples, & la richesse

du Roi, ne produiroit pas à beaucoup près le même effet à l'égard de quelques autres, dont le nombre n'étant pas à la milliême partie de ceux que cela enrichiroit, ne doit pas par consequent entrer en consideration pour arrêter un si grand bien, outre l'interêt du Roi, qui est du double plus fort dans l'un que dans l'autre. Il est indifferant à un Fermier ruiné par l'incertitude de la Taille, & par les desordres des Aides & des Douanes, qu'il y ait paix ou guerre, pour se racheter à forfait par un prix fort mediocre, des causes de sa ruine, comme il seroit infailliblement en mettant les choses sur un pié qu'on propose; & quand les Hôteliers ont demandé au Fermier des Aides de s'abonner, ou de traiter par une somme certaine par an, moyennant laquelle ils fussent exempts d'avoir tous les jours des Commis qui les tourmentassent point dans leurs caves; jamais le Fermier n'a considéré pour le leur acorder, s'il y avoit Paix ou Guerre: Il ne l'auroit pas pu mé-

ne faire, sans se rendre ridicule, & ce qui sert pour un, sert pour tous les autres. Il y a encore une objection que l'on peut faire, qui est l'erreur qui a pû se rencontrer dans la réduction des sommes, qui sont la cause de la ruine; en sorte, que le rejet est plus fort que l'on n'a remarqué. Mais on répond, que comme les causes de la misere publique n'ont jamais été les sommes qui se paient au Roi par leur quantité, ainsi que l'on a fait voir par l'exemple des autres Contrées, cela est fort indifferant, pourvu que la manière entierement indépendante d'un peu plus ou de peu moins, & qui étoit seule cause des desordres, soit levée; ainsi, quand il y auroit cinq à six millions d'erreur de calcul, le Roi y gagneroit encore dès la premiere année, puis qu'on pretend que n'y ayant point d'erreur, il en auroit six ou sept de surcroît: & il est aisé de soutenir les choses sur ce même pié, par l'exemple d'une seule Ferme ou d'un seul Particulier, puis que dans le premier cas, le Propriétaire d'un fond autrefois de deux

mille livres de rente, & presentement de la moitié mal païé, au lieu de païer 140 livres pour le remettre dans la premiere opulence, en paiera 145 livres ou 150 au plus, & ainsi de tous les autres, & même des Particuliers qui ne font rien valoir. Pour Sa Majesté, il est inconcevable l'utilité qu'il en tirera, puis que la plus grande partie de ses revenus étans attachés au pié de la lettre, à ceux de ses Sujets, les uns haussant necessairement, il en sera de même des autres, & le Roi aura deux cens millions de rente, parce que les Terres qui étoient baillées à mille livres, seront affermées deux mille, & elles souffriront cette augmentation, par ce qu'on leur fera porter, en n'y épargnant rien pour la culture, tout ce qu'elles seront capables de produire, attendu que la consommation de ce qui y excroissoit, revenant permise, rien ne demeurera inutile, & tournera à l'avantage du Roi & du public, ce qui ne se faisoit pas ci-devant, qui est la cause de la ruine des peuples, & non les Impôts, n'y ayant Prince

sur la terre qui leve moins sur les Etats, que celui qui produit les plus grands effets.

CHAPITRE VI.

ON peut dire, que tout ce qu'on doit presumer de ces Memoires, est que quelques essentiels que soient à la bonne ou mauvaise disposition du Pais les qualitez du climat & du terroir; cependant l'exemple de l'Espagne & la Holande, montre évidemment que la méprise de ceux qui gouvernent, y contribuent pour le moins autant que la nature. En effet, comme tout consiste dans l'excroissance des denrées aux Pais fertiles, leur production dépend d'une infinité de circonstances, entre lesquelles il est absolument necessaire de conserver l'harmonie; en sorte, qu'en manquant à une seule, leur liaison reciproque fait que tout l'édifice est détruit: Comme on a vû en Allemagne les Mines d'argent qui en fournissoient tout le monde avant la

décou

découverte des Indes, s'aneantir elles-mêmes, en tant que ce métal étant devenu plus commun, il ne put plus supporter les frais qu'il falloit faire en Europe, pour le tirer des entrailles de la terre. Mais ce que la nécessité a fait en Allemagne, la méprise l'a produit en France, à l'égard des Marchandises dont elle fournissoit les Etrangers, & qui se consomment au dedans, comme on a que trop fait voir dans ces Memoires. Cette diminution de cinq à six millions par an dans ses revenus, tant en fond qu'en industrie, n'est que l'effet d'une pareille conduite; en sorte, que si on voit une terre autrefois bien cultivée entièrement en friche, c'est que les fruits ne pouvant supporter quelque Impôt nouveau, il a fallu en abandonner la culture, & aneantir par là, tous ceux que le produit en faisoit vivre, n'y ayant aucune profession dans la Republique, qui n'atende son maintien & la substance des fruits de la terre. De maniere, que lors qu'il arrive quelqu'un de ces nouveaux Impôts, qui ne vont

Tomme I,

O

souvent qu'à très-peu de choses à l'é-
 gard du Roi : si toutes les Profes-
 sions du monde entendoient leur in-
 terêt, elles se cotiseroient par tête,
 pour racheter cette nouveauté, & y
 gagneroient cent pour un, & le
 Roi la même chose. Mais pour sui-
 vre les conséquences de cette ruine
 de proportion dans l'économie du
 Commerce, on maintient que la Pro-
 vence a des dentées que l'on ne prend
 pas presque la peine de ramasser de
 terre sur le lieu, lesquelles sont ven-
 dues un grand prix à Paris, en Nor-
 mandie, & autres contrées éloig-
 nées : cependant, on n'en fait venir
 que pour l'extrême nécessité, & la
 raison est évidente, c'est que dans ce
 trajet, qui est de deux cens lieues, il
 faut passer par une infinité de Villes
 & lieux fermés, où les Voituriers
 étant obligés de faire les stations
 marquées ci-devant aux articles des
 Douanes & des Aides, cela empor-
 te tant de tems & met les choses sur
 un pié, qu'il faut deux mois & demi
 pour faire ce voiage, qui ne deman-
 deroit pas plus d'un mois ou cinq

semaines, sans ces obstacles ; ce qui
 ne pouvant être porté par la Mar-
 chandise, à cause des frais qui ac-
 compagnent une si longue voiture,
 il en faut abandonner le Commerce,
 & par conséquent celui du retour :
 La Normandie aiant semblablement
 des denrées, comme des toiles tres-
 rares & tres-cheres en Provence,
 que la certitude d'un pareil fort em-
 pêche de se mettre en chemin. Ce-
 pendant, on n'oseroit presque envi-
 sager les suites d'une pareille disposi-
 tion, puis que cette cessation interes-
 se, outre les deux contrées d'où les
 Marchandises sortent & arrivent re-
 ciproquement, toutes celles où elles
 passent, à cause de la consommation
 inseparable des voitures, qui rejallif-
 sant ensuite sur toutes les Professions
 du monde, ainsi que l'on vient de
 dire, il se trouvera que toute la Re-
 publique souffre un dommage inesti-
 mable d'une cause, dont quand mê-
 me tous les autres revenus ordinaires
 du Roi n'en seroient pas alterez, il
 ne tire que peu de chose, ce qui étant
 reparti par un autre canal, sur tous

les peuples interessez, n'iroit pas à un sol par tête, au lieu que bien souvent cela leur coute leur ruine entiere. Ainsi c'est en vain, que le terroir & le climat, secondez de l'industrie des peuples, sont propres aux productions les plus recherchées de la nature; puis que le manque de proportion dans un Edit, surpris par un intérêt indirect, seconde d'une recommandation qu'on veut croire innocemment trompée, détruit plus de biens en une heure, que toutes ces causes n'en pourroient produire en plusieurs années. De sorte, que ce manque de proportion fait que les terres sont entierement abandonnées, faute de gens qui les cultivent, & les hommes perissent de faim, manque des biens qui estreitroient sur ces terres, s'il leur étoit permis de les cultiver, bien que ces hommes & ces terres aient reciproquement de quoi se paier l'utilité qu'ils tireroient l'un de l'autre. En effet, ces hommes paieroient de leur travail manuel, les bleds qu'ils recevroient de ces terres pour se nourrir, & ces terres donneroient

ces bleds pour la peine que ces hommes emploieroient à leur culture; & ainsi de toutes les professions de la République, qui par un enchainement mutuel sont nécessaires les unes aux autres. On peut dire la même chose des années steriles & abondantes, qui doivent être dans un commerce perpetuel, se fournissant les unes aux autres de ce qu'elle ont de trop, pour avoir ce qu'elles ont de moins, & qui leur est nécessaire. Mais comme ce commerce a été interrompu, comme on a dit ci-devant, les proportions dans le prix des denrées ont été entierement ruinées, & l'on a vû depuis trente ans, ou une cherté extraordinaire aux bleds, & autres denrées nécessaires à la vie, qui n'étoient estimées à rien quelques années auparavant, ou une cherté pareille à l'argent; En sorte, qu'on ne se le pouvoit procurer qu'avec beaucoup plus de denrées que de coûtume, ce qui mettant l'Etat dans une maladie continuelle, on ne doit pas s'étonner qu'il ait perdu la moitié de ses forces, comme on

maintien qu'il a fait depuis ce tems. Et tout ce manque de correspondance, n'arrive tant entre ces années steriles & abondantes, qu'entre ces terres incultes & ces hommes oisifs, & autres semblables, que parce que les deux mouvemens pour le change ne se faisant pas immédiatement, mais se rencontrant une infinité de circonstances intermédiaires, le désordre qui arrive à une seule, par les causes marquées ci-dessus, en empêche absolument le trajet, comme celui de Provence en Normandie. En effet, les fruits de la terre ne se vendant plus un prix qui puisse supporter les servitudes contractées pour leur culture, ainsi que l'on a dit; le Maître n'emploie plus les ouvriers nécessaires à cultiver son fond; & la terre étant moins cultivée dans les années abondantes, est moins en état de secourir les années steriles. Outre ce manque de proportion, il y en a encore une autre qui n'est pas moins essentiel, savoir la juste repartition des Impôts, à laquelle déroge

presque continuellement; comme on fait en France, ils deviennent ruineux à l'Etat, non par leur quantité, mais par leurs inégalitez, ainsi que l'on a montré dans l'article des Tailles, & on n'en parleroit pas davantage sans cette grande quantité de créations de nouvelles Charges, dans lesquelles après que le Roi & le Peuple, qui ne sont qu'une seule & même chose, quelque fondé jusqu'ici qu'ait été l'usage sur une maxime toute contraire, ont été constitués à un tres-gros intérêt, y en aiant eu quelques unes dont le revenu a presque égalé le prix de l'achat dès la première année. On compte pour rien un article general qu'on a toujours mis à chaque création, exemption de Tutelle, Curatelle, Collecte, logement de gens de guerre, & autres charges publiques, & souvent même exemption de Taille, en renvoyant toutes ces choses sur le reste du peuple, comme si c'étoit sur un Pais ennemi. Et comme ce sont tous les plus riches qui achètent ces Charges, il s'ensuit

que tout le fardeau tombe sur les misérables. Ainsi cette ruine de proportion, entre des personnes qui doivent contribuer également aux charges publiques, fait le même effet dans un Etat, qu'une voiture de deux mille pesant qu'on donneroit à porter à quarante chevaux de Paris à Lyon, & qu'on chargerait sur trois seulement, lesquels succombant à la première journée, on en usât de même à l'égard de trois autres, & continuant jusqu'au bout, il est certain que tous périroient à moitié chemin, sans qu'on en pût acuser l'excez du fardeau, mais la disproportion à le partager aux bêtes de somme, suivant leur force.

CHAPITRE VII.

L'Autre maxime generale qu'il faut tirer de ces Memoires est, que la première & principale cause de la diminution des biens de la France vient de ce que dans les moïens tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'on

emploie pour faire trouver de l'argent au Roi, on considère la France à l'égard du Prince, comme un Pais ennemi, ou qu'on ne reverra jamais, dans lequel on ne trouve point extraordinaire, qu'on abate & ruine une maison de dix mille écus, pour vendre vingt ou trente pistoles de plomb, ou de bois à brûler. Comme ces aneantiffemens de cent fois davantage que le profit qu'on y fait ne regarde qu'un Pais où l'on ne prend aucun intérêt. Cette conduite, qui sans cette circonstance, passeroit pour une extravagance entière, est un coup d'habilité. Mais dans un Royaume tranquille & enterement dévoué au service de son Prince, il s'en faut beaucoup qu'il faille rien faire d'aprochant, parce que comme les peuples ne le peuvent aider que de ce qui croît dans leurs Domaines, à proportion qu'il y croît, il ne doit point considerer ses Etats autrement que si tout le terrain lui appartenoit, comme en Turquie, & que ses Sujets n'en fassent que de simples Fermiers. Outre la raison qu'on vient de dire,

qu'on ne le peut paier que de ce qui
croit dans le Pais : Il est constant,
qu'il y a bien des Provinces, dont il
y a en plusieurs lieux bien plus que le
Proprietaire : Cependant, pour faire
voir combien on deroge à une maxi-
me qui lui seroit si avantageuse, il
ne faut que considerer comme les
choles se passent, & si les terres
étoient à lui réellement & de fait, on
en useroit de même à l'égard des Fer-
miers, comme on fait envers les Pro-
prietaires. Commençons par les Im-
pôts ordinaires, comme les Tailles,
les Aides & les Douanes, & puis
nous parlerons des extraordinaires.

Si toute la Generalité de Rouen
étoit au Roi en propre, comme il y
en avoit autrefois une très grande
partie, dont se sont formez ces
grandes Abaies, fondées par les An-
ciens Ducs & que la baillant par con-
trée à Ferme à plusieurs Particuliers,
il ne leur demandât aucun prix cer-
tain, mais qui leur dît : Quand vous
vendrez un muid de Vin, il faudra
paier dix-sept Droits, à sept ou huit
Bureaux separez, qui n'ouvrent qu'à

certaines heures & à certains jours,
& si vous manquez de paier au moin-
dre de ces Bureaux, quoi que vous
l'aiez trouvé fermé à votre arrivée,
& que vous ne puissiez retarder sans
de grands frais votre Marchandise,
Charettes & Chevaux sont entiere-
ment confisquees au profit des Mai-
tres du Bureau, dont la deposition
fera foi contre vous, quand vous ne
conviendriez pas de la contraven-
tion. En allant par le Pais porter vô-
tre Marchandise, il faut pareille-
ment faire des declarations à tous les
lieux fermez où vous passez, & y tar-
der tant qu'il plaira au Commis vous
faire attendre pour les recevoir,
quand vous devriez y employer qua-
tre fois plus de tems qu'il ne seroit
nécessaire pour faire le voiage sans
ces obstacles. De plus, quand vous
voudrez vendre votre Marchandise
aux Etrangers, qui ne demandé-
toient pas mieux que de l'acheter à un
prix fort raisonnable, il me sera per-
mis d'y mettre un Impôt si exorbi-
tant, qu'ils seront obligez d'aller
s'en pourvoir ailleurs; ainsi bien qu'il

me m'en revienne rien du tout, vos denrées vous demeureront en pure perte, avec tous les frais que vous aurez pu faire pour les aprofiter, même vous pourrez souvent voir perir vos denrées, sur tout vos liquéurs, n'en pouvant trouver un denier, quoiqu'à une journée au plus de votre demeure, ils valent un prix exorbitant; mais c'est que si vous hazardiez à y en porter, vous pourriez perdre votre peine & votre Marchandise, parce que j'ai baillé à ferme de certains Droits à prendre sur le passage, pour lesquels il fait beaucoup de formalitez fort difficiles à observer, dans lesquelles les interessez sont Juges & Parties, & pour peu qu'on y manque tout est perdu: Et bien qu'il ne revienne pas la dixième partie du tort que cela fait à votre Marchandise, cependant on me fait entendre, qu'il est de mon intérêt que les choses aillent comme cela. De plus, il me faut paier par an une certaine somme ou qui ne sera point à proportion des terres que vous tiendrez de moi:
De

De maniere, que vous paierez souvent le double, en tenant seulement cinq arpens, de ce qu'un autre dans la même Paroisse, lors qu'il en fera valoir trente: Mais il vous faut acheter de la protection de ceux qui font la repartition, tant en general qu'en particulier, lesquels sont dans une entiere possession de ne garder aucune justice en ce rencontre: Outre cela, il faut que vous vous gardiez bien de ne paier regulierement à l'écheance du terme, car ce seroit le moien de vous ruiner, attendu que ceux à qui je baille ces sortes de soins, ont intérêt qu'il se fasse des frais pour recevoir les paiemens; de façon que bien que ce soit un mal que ces sortes de frais, c'en est toutefois un moindre, que d'être sujet toutes les années à une augmentation du prix de la Ferme, qui est inseparable de la facilité du paiement. Il est encore necessaire de vous tenir clos & couvert, & si vous avez de l'argent le cacher ou l'enterrer, au lieu de trafiquer, de peur de tomber dans ces inconveniens d'augmentation de

Ferme, & même il est nécessaire de ne pas mettre sur votre terre les bestiaux qui la pourroient engraisser. Il en faut user de même à l'égard de la consommation; c'est à dire, que dans la dépense, tant pour la bouche, que pour les habits de vous & de votre famille, il est besoin d'affecter une grande montre de pauvreté. Enfin, comme ce Fermage est très-mal reparti & plus mal païé, & par nécessité & par affectation, il vous faut tous les quatre à cinq ans en faire la collecte, dans laquelle si vous n'êtes pas tout à fait ruiné, comme il arrive à une infinité de vos semblables, vous en ferez très-incommodé; car ni vous ni vos confreres, n'êtes point quittes en abandonnant la Ferme; & tout ce que vous pouvez avoir vaillant, il faut souvent peir dans une prison, pour ne pouvoir paier un Fermage quatre fois plus fort que la Ferme ne pouvoit porter, pendant que vos voisins n'en paioient pas la vingtième partie.

Quelques obligations qu'une quantité de personnes assez connues dans

le monde, au nombre seulement de trois cens, aient à la situation présente, il est pourtant nécessaire que pour la défendre ils fassent de deux choses l'une, ou qu'ils nient que ce soit là l'état d'aujourd'hui, ou bien qu'ils disent que c'est la meilleure manière de faire valoir les biens d'un Souverain, & que c'est entendre parfaitement bien ses interêts que d'en user de la sorte; mais comme, pour parler serieusement, il est entièrement impossible de tenir aucuns de ces deux langages, à moins que d'entreprendre de renverser le sens commun, ou imposer à la foi publique; on continuera encore un peu cette peinture de l'état présent: On dira donc qu'un Prince qui feroit valoir ses Etats de cette manière, seroit assurément servi, & ses Sujets lui pourroient dire avec raison. SIRE, comme vous ne voulez qu'être païé, & recevoir le plus d'argent qu'il est possible; la façon dont vous en usez semble être inventée pour nous ruiner & vous aussi; car comme toute nôtre richesse & la vôtre ne peut

provenir que de la vente des biens qui croîtront sur vôtre terre, ce que vous proposez feroit tout perir: Mais que vôtre Majesté compte ce qui lui en viendroit de la façon qu'elle l'entend, & nous le lui doublerons, en nous laissant nôtre entière liberté de vendre & consommer ce que bon nous semblera; ce qui nous fera bien facile, puis que nous ferons trois fois plus de debit de l'un que de l'autre. Quelque ridicule que soit cette description, il est pourtant vrai que c'est justement l'état present des choses: Et que quoi qu'extrêmement dommageable au Roi & au peuple, on prefere tous les jours ce parti à l'autre, par des raisons qui ne sont que trop connues; & ce qu'il y a de plus éfroiable, c'est qu'il n'y a pas jusqu'à la moindre denrée à qui on ne fasse souffrir le même sort, d'en ruiner absolument la consommation: de maniere, qu'on n'a pas poussé cette peinture aussi loin qu'est l'original, à beaucoup près, & pour comble de desordre, on fait entendre au Roi & à Messieurs les premiers Mi-

nistres, qui sont les premiers surpris, que c'est par une pareille manœuvre qu'on augmente les revenus de Sa Majesté, en suposant un impossible, que pour enrichir un Prince, il faut ruiner les Peuples, en leur causant vingt fois autant de perte que l'on fait passer de profit dans les cofres du Prince, qui est l'état des choses d'aujourd'hui, comme on a pu voir par tous ces Memoires. Le dechet que la maniere de lever les revenus du Roi cause au peuple, n'ayant au profit de personne, sans quoi on ne leur declareroit pas une si forte guerre, puis que si le Prince ou ceux qui se mêlent dans la levée de ses revenus, faisoient passer entierement sur sa tête, ou sur la leur, la diminution qu'ils causent, l'Etat ne feroit aucune perte, lui étant indiferent, de même qu'au Roi, par qui & comment les biens soient possédez, pourvu qu'ils existent, puis qu'il s'en pourroit toujours aider également dans les occasions pressantes, comme est celle d'aujourd'hui. Il n'est point question de faire de miracle pour

former au Roi cent millions de rente plus qu'il n'a , en rétablissant à ses Sujets le double de leurs biens , tels qu'ils les avoient autrefois , il est seulement nécessaire de laisser agir la Nature , en cessant de lui faire une perpetuelle violence par des intérêts indirects , qui se couvrant d'une confusion continuelle , dérobent le point de vuë de la cause des miseres , & bouchent par de hautes protections toutes les avenues aux remedes ; en sorte , que quoi que les maux soient constans , & qu'il soit même permis de les déplorer , il n'est pas moins criminel de vouloir remonter jusqu'à la source , & d'en parler , qu'il est en Turquie , de disputer de la Religion du País ; voila pour les revenus ordinaires. Et pour les extraordinaires on peut dire qu'on garde encore une conduite toute opposée à celle que l'on observeroit , si toute la France étoit au Roi : En effet, il est arrivé que pour une somme très - modique qu'il a reçue , on a permis à l'aquereur d'une nouvelle Charge, de prendre sur le Peuple, qui

est le propre bien du Roi, son interet au denier quatre ou cinq. Or il est certain , que ce même Peuple étant le fond du Roi , c'est la même erreur que si le Proprietaire d'un heritage assignoit sur son Fermier une rente au denier quatre , & crût par là ne rien devoir : Il est constant , qu'il gagneroit bien davantage à prendre la constitution sur lui au denier dix-huit. De plus , une nouvelle Charge ne pouvant être créée sans diminuer les anciennes ; le Corps de l'Etat , qui n'est composé que de Particuliers qui les possèdent , en souffre encore extrêmement. De façon qu'il se trouvera que pour dix mille écus que le Roi recevra d'une nouvelle creation , trois articles ; savoir , les Droits à prendre sur le Peuple , la décharge des Impôts publics sur le reste du Peuple , à cause des privileges atachez à tous les nouveaux Offices ; ce qui acable & altere en même tems le corps de la Republique , par la disproportion des Impôts, que chacun devoit porter , les uns en aiant trop , & les autres trop peu, ainsi qu'il a été dit , & le tort enfin

que cela fait aux anciennes Charges ; Il se trouvera, dis je, que pour les dix mille écus que le Roi aura reçus, le Roiaume souffre une diminution de plus de cent mille écus en sa totalité. Par exemple, la Collecte de la Taille étant un fardeau de la consequence que l'on a representé, un nouvel Office du plus vil prix, étant aquis par un homme riche, renvoie par son Privilege, cette servitude, sur un pauvre qu'elle ruine tout à fait. Or, il en va de la pauvreté comme des diamans ; il y a de certains degrez où tous nouveaux surcroît doublent & triplent les effets, tant pour celui qui les souffrent que pour l'Etat. En effet, un Laboureur qui n'a que cent écus pour acheter des bestiaux, pour changer sa terre du Fermage de mille livres, ne peut en être privé sans se ruiner, ainsi que son Maître, les creanciers & leurs creanciers jusqu'à l'infini, parce que tout le produit d'une terre dépendant de l'engrais, du moment qu'il cesse, on n'en tire pas les frais : De sorte, que ces cent écus ôtez à ce Laboureur pour les

frais d'une collecte, cause une perte de cinq ou six mille livres au corps de l'Etat ; & cela non seulement pour une année, mais pour plusieurs de suite, puis qu'une terre delaissee est long-tems à se remettre. Quand même ces desordres cesseroient, loin de recevoir de l'augmentation, comme ils font tous les jours ; au lieu que cent écus paieez par un homme riche, ne font pas le moindre mouvement dans l'Etat. Cependant, la maxime d'aujourd'hui, par la creation des nouvelles Charges, fait si bien regner cette disproportion, qu'il est certain que dans tout l'argent que le Roi reçoit, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, le Peuple ou l'Etat, qui est le propre bien du Roi, est constitué en autant de revenu, que le Roi en reçoit de capital, le desordre ou le surplus n'ayant au profit de personne, mais étant entièrement aneanti, ainsi qu'on a fait voir.

 CHAPITRE VIII.

ENfin l'on conclut tous ces Mémoires par l'article le plus important, qui est de fournir au Roi tout l'argent nécessaire pour mettre fin à une guerre, que l'envie de sa gloire lui ayant attirée, n'est soutenue avec tant d'obstination par ses ennemis, que par les Mémoires qu'ils ont de ce qui se passe dans les affaires du Roïaume, leur apprend que les fonds dont on tire les moïens extraordinaires pour la soutenir ne peuvent pas durer longtemps: En effet, qu'on compte l'intérêt que le Roi fait, celui qu'on a enfoncé sur les peuples, la création des nouvelles Charges a portée aux anciennes, les desordres de leurs exemptions, qui a renvoyé tous les Impôts sur les misérables; Et par conséquent, ruinant les proportions, a anéanti pour beaucoup plus de biens que le Roi n'en pouvoit recevoir, ainsi qu'on a fait

voir aux Chapitres précédens; il se trouvera que Sa Majesté ne faisant qu'un seul & même Corps avec son Etat, il n'a pas reçu un denier qu'il n'ait autant d'intérêt constitué sur lui ou sur le peuple, ou même anéanti entièrement, comme il a reçu de capital. Et quand un pareil mécompte ne seroit que au quart de ce qu'il est effectivement, il est impossible qu'il pût être de durée.

Pour revenir donc aux manières de fournir de l'argent comptant au Roi, on maintien que l'exécution du projet, traité dans ces Mémoires, en est un moïen très-certain. En effet, quel plus court chemin pour être payé de son débiteur, que de lui faire venir du bien, ou de lui aider à liquider une succession embarrassée; & il ne faut pas dire que cela demande quelque délai, & que quelque utilité qu'il vint au Peuple de la certitude morale des Tailles & de la liberté entière des chemins, ce qui seroit par la réunion d'une partie des Aides & Douanes, comme elles étoient il n'y a que quarante ans, & le surplus, comme

dans tous les autres Roïaumes du monde : Ce ne peut être que dans un an au plûtôt que l'on en verroit les effets ; car on soutient formellement, qu'il ne faut que vingt-quatre heures, & que l'Edit qui porteroit que chaque Elu prendroit un certain nombre de Parroissiens à asscoit la Taille, suivant l'ocupation de chacun, soit Fermier ou Propriétaire, eu égard à la somme répartie sur toute l' Election, sans nulle considération de qualité, & que quiconque porteroit la somme dès le premier mois à la recette, seroit exempt de la collecte, seroit le même effet, que si on venoit annoncer à divers Particuliers très-miserables, qu'il leur vient d'écheoir une succession d'immeuble très-opulente ; car bien qu'il ne fût dû aucun Fermage qu'un an après ; cependant, ils ne laisseroient pas de s'en sentir dès le même moment, parce que tout le monde leur prêteroit très-volontiers, voiant la certitude d'être remboursé, & du capital & des interets, tout aussitôt que l'année seroit échüe. Tout de même

même ; la crainte étant levée par cet Edit, d'être exposé en proie à ses ennemis ou envieux par toute montre d'opulence, qui est néanmoins inseparable, & du commerce & du labourage ; on verroit un Fermier de terres emprunter de tous côtez pour charger sa Ferme de bestiaux, qu'on lui prêteroit très-volontiers, voiant qu'il ne pourroit plus être saisi pour la Taille de ses voisins, ni la sienne être augmentée d'une façon exorbitante, parce qu'il mettroit les terres en valeur. Cependant comme cela produiroit un engrais, qui est toujours suivi d'une bonne levée, il seroit en état d'en partager le profit avec ceux qui lui auroient aidé. L'Artisan qui n'ose se découvrir, mettroit aussitôt un cheval sur pied pour faire son commerce, moitié à credit, comme ils font tous, & moitié autrement, sans craindre que cela le fit assabler de Taille ; comme c'est l'ordinaire, ni qu'il fût obligé tous les quatre ans de se voir ruiné par la collecte, qui lui emporteroit par la perte de son tems ; & les autres miseres attachées

à ses emplois, tout ce qu'il y avoit pû gagner les années precedentes, & les uns & les autres aians fait quelque profit, ne craindroient plus de se nourrir & vêtir, suivant leurs facultez, parce que c'est une chose fort naturelle. Ce qui faisant gagner le Marchand & l'Artisan des Villes, les mettroit en état de consommer les denrées provenant du labourage, & rétablir par là cette circulation, qui fait le maintien des Etats, dont le terroir est fécond, ce qui lui devient inutile, lors qu'il est impossible de le faire valoir ou défendre, comme on soutient qu'est aujourd'hui plus de la moitié de la France; ce qui fait la misere, & non les Impôts qui sont moindres à proportion, ainsi que l'on a dit, qu'en nul Etat de l'Europe. Et l'autre Edit qui jointroit les Douanes sur les sorties, & les Aides aux Tailles, c'est à dire, qui ordonneroit que celui qui pairoit six livres de taille, en pairoit huit ou neuf, & que le Laboureur qui en pairoit cent livres seroit à cent quarante, ce qui l'exempteroit de toutes

les circonstances, & de tous les effets de ces deux Impôts, dont on a assez parlé, ce qui coutoit à l'un & à l'autre vingt fois, voire trente fois davantage, par une juste supputation, seroit aussi tôt sortir tous les Vignerons & tous les autres Artisans de la dépendance des Vins, du fond de leurs ranieres pour rétablir les Vignes, en quoi ils seroient aidez par tout le monde; tant Mairres qu'autres, qui seroient assurez d'être rembourséz dans la recolte, les chemins étans devenus libres pour pouvoit porter les Vins où il n'en croit point, & où il ne s'en consommoit point que la vingtième partie de ce qui eût été possible, si les abords n'en eussent pas été absolument défendus, & les Proprietaires recommenceroient à compter dans leur bien chaque arpent de Vignes pour mille livres, comme ils faisoient autrefois, & non pour rien, comme ils font presentement, & contracteroient sur ce pié, tant en vendant qu'en achetant; plus de cent mille cabarets paroistroient en moins de huit jours, y en

afant eu deux ou trois fois davantage d'aneantis depuis trente ans : Et comme il n'y a point de cabaret qui ne mène dix ou douze professions après lui, comme le Boucher, le Boulenger, & autres, ce seroit plus d'un million de familles, que ce seul article remettrait en mouvement, & par consequent tireroit de misere, & ainsi de tous les autres heritages à proportion, & des Professions qui en attendent leur subsistance. Voila donc le monde riche en 24 heures, & tout l'argent en mouvement : Il n'est plus question que de faire voir comme le Roi y peut participer avec autant de diligence, qui est la chose du monde la plus aisée, parce qu'elle est très-naturelle, & comme une consequence necessaire de ce premier mouvement.

On crie de tout tems en France contre les Impôts, & les riches bien plus que les pauvres, à cause de cette malheureuse coutume qui s'est introduite de n'y avoir aucune justice dans la repartition des charges publiques, ce qui mettant les choses sur un pié

que s'en défend qui peut : Plus un homme est puissant, moins il en paie, parce qu'il est plus en état de s'en exempter. Et comme entre les moiens dont on se sert pour se procurer ce privilege, le bruit & les plaintes sont un des plus considerables, elles se font bien mieux entendre dans la bouche des riches que dans celles des pauvres, ce qui fait que ces derniers sont toujours acablez, ce qui retournant par contrecoup sur les riches (ainsi que l'on a fait voir) ruine enfin les uns & les autres. Un premier Ministre ne doit donc pas se mettre beaucoup en peine si on crie, mais seulement si on a sujet de crier. Or il est constant, que lors qu'on prend tout le bien d'un homme, comme on peut dire qu'on a fait ces années dernieres, lors que, ou par des supressions, ou par des taxes, on a enlevé tout le vaillant d'un Officier, en le privant d'une Charge qu'il avoit achetée de bonne foi, & sans qu'il y eut aucun cas particulier qui le distinguât de toutes les autres personnes revêtues de dignitez bien plus

considerables, à qui on n'a rien demandé ou peu de chose : Cet homme, dis-je, a très-grand sujet de déplorer son malheur : les besoins de l'Etat demandant que les Peuples aident de leurs biens & de leurs personnes, mais jamais que les uns contribuent de tout leur vaillant, pendant qu'il en coûte beaucoup moins aux autres, & il faut mettre de la différence entre une contribution & une confiscation ; ce qui étant un monstre dans la justice distributive, ruine absolument un Etat par les raisons traitées ci-dessus, à quoi on peut encore ajouter, que cette conduite établissant pour principe, qu'il n'y a aucune règle certaine pour la contribution des Charges, cela les rend toutes susceptibles à tous momens, d'un entier anéantissement ; ce qui les jettant dans une juste crainte de cette destinée, les diminuent extrêmement de prix, sans que le Roi ni personne en profite. Lors que le Cardinal de Richelieu eut doublé en dix ans tous les revenus de la Couronne, on cria extrêmement contre

lui ; mais c'étoit avec la dernière injustice que l'on faisoit ces plaintes ; car cette augmentation étoit l'effet de celle de tous les biens du Roiaume, qui avoient plus que doublé pareillement. Il fut vendu sous son Ministère, des Charges dix fois plus qu'elles n'avoient coûté aux personnes mêmes qui en étoient revêtues. On le plaint extrêmement présentement, & il n'y a rien de si commun dans la bouche du peuple, tant riches que pauvres que de parler du malheur du tems, mais c'est avec fondement, puisque depuis quarante ans, c'est justement le contrepié de ce qui arriva sous ledit Cardinal de Richelieu, y ayant des Charges, sans parler des terres qui ne sont pas à la dixième partie de ce qu'elles étoient en 1660. Ceci donc posé, c'est une grande avance pour Sa Majesté, que les Peuples soient riches pour en tirer du secours, comme on maintient qu'ils peuvent être en vingt-quatre heures, par la simple publication de deux ou trois Edits, qui ne congédians ni Fermier ni Receveur, sen-

ont seulement les chemins libres, & les Impôts justement repartis, ce qui étant de droit divin & naturel, est observé chez toutes les Nations, même les plus barbares, hormis en France, le plus poli Roiaume du monde, ce qui a causé seul tous les malheurs dont on se plaint.

A l'égard des moïens de tirer tous ces secours, quand il n'y en auroit point d'autres que ceux dont on s'est servi jusqu'ici, comme de créer des Charges & autres semblables que l'on soutient, & que l'on a montré être très-contraires aux intérêts de l'Etat, on peut assurer que ce seroit beaucoup de chemin fait de mettre les Peuples en pouvoir de les acheter, puisque rétablissant ces mêmes Peuples en possession de leurs biens que l'on peut dire être aneanti, les conséquences en sont naturelles, qui est l'achat des choses qui font plaisir, entre lesquelles, les dignitez tiennent le premier lieu: Or, comme la vanité y a plus de part qu'autre chose, on ne la satisfait qu'à proportion qu'on est en état de le faire; c'est à

dire, que le revenu & la valeur des fonds qui donne l'être à tous les autres biens, mettent en pouvoir de le faire, c'est ce qui fait que les charges ont haussé & baissé depuis que la creation de la Polere les a rendus immeubles, conformément à tous les fonds. Mais ce n'est pas de ces moïens dont on pretend se servir, on n'en veut point employer aucun qui ne soit utile de lui-même à l'Etat, en sorte, que le Peuple après avoir payé ce qu'on lui demandera, se trouvera dans une situation plus avantageuse qu'il n'étoit auparavant, & cela jusqu'à ce que les revenus ordinaires aient gagné un pié qui fuisse à toutes les dépenses extraordinaires d'aujourd'hui, ce que l'on soutien devoit arriver avant deux ou trois ans, parce que ces revenus ordinaires étans mis sur le pié de ceux des Peuples, ils hausseront avec eux comme ils avoient fait depuis deux-cens ans jusqu'en mille six-cens-soixante. Mais pour revenir à ces moïens extraordinaires d'aujourd'hui, c'est qu'entre les causes qui ont produit cette gran-

de diminution de biens de toute la France, outre celles que l'on a marquées par l'incertitude des Tailles & la vexation des Aides & des Douanes, qui seront levées de la manière que l'on a dit : Il y en a de particuliers, qui ne faisant pas moins de mal, seroient rachetées sans presque nul mouvement par les Peuples, argent comptant, le plus volontiers du monde; en sorte, qu'ils n'auroient pas si tôt donné une pistole, que cela leur en fourniroit deux ou trois de revenu, sans qu'il fut besoin de venir à des emprisonnemens & à des violences pour de pareils recouvrements, comme on a vû pour tous les autres: Par exemple, dans les Villes Taillables, étant nécessaire que l'industrie porte une partie des Charges, comme elle n'a point d'autre arbitration que la fantaisie ou la vengeance de ceux qui assient la Taille, il s'y fait des desordres éfroiables: cette conduite ruinant tout l'un après l'autre, il n'y a rien qu'elles ne donnassent pour se redimer de cette vexation, en obtenant permission de s'a-

bonner par une somme certaine qui se prendroit en autre assiette, & celles qui l'ont pû obtenir par des submissions, excédant de beaucoup leur Taille pour des revenus publics, se sont relevées entièrement de leurs miseres. Il ne faudroit qu'écouter celles qui se voudroient mettre en Tarif, & les offres qu'elles feroient pour cette obtention: On est assuré qu'il s'en présenteroit une grande quantité, pourvu que les Cours des Aides & les Receveurs des Tailles ne fussent pas écoutez, à cause de la fin que cela met à toutes les vexations ci devant marquées, dont il leur revenoit environ un pour cent du tort que cela faisoit au Peuple.

Cet article produiroit plus d'un million qui n'est rien, comme on en convient, pour les besoins presens: Mais qui mettent ces lieux là par l'abondance que cela y porteroit en état de fournir d'autres secours sur le champ, de façon qu'on ne cite pas ceci pour la somme, mais seulement pour l'exemple, & pour montrer qu'il est possible de mettre le Peuple,

après avoir donné de l'argent en une meilleure situation qu'il n'étoit auparavant, en tirant cette amélioration des trésors de la terre où ils étoient aneantis par les méprises dont on a tant parlé, qui ont été si loin, que l'on a souvent mis en vente ces aneantiffemens à un pour cent, ainsi qu'on est obligé de convenir. Or comme il y a pour cinq cens millions & davantage de diminution en France dans les revenus depuis quarante ans, par de pareilles causes, il s'en faut beaucoup que cet article des Tailles soit puni que principe. De façon, qu'il y a bien des sommes à recevoir au Roi, pour former le capital d'un rachat si utile & si considérable au Peuple. De plus, il y a une infinité d'impôts dont le Roi ne tire presque rien, qui cause un mal extraordinaire au Commerce dont les Commerçans racheteroient l'exemption à un denier très-haut, & y gagneroient encore; l'on en indiquera pour plus de quarante millions payables en moins de six mois,

pourvu

pourvu que l'on voulût cesser les nouvelles créations, qui mettent toutes les familles dans la dernière extrémité. Car comme les Charges forment un effet considérable dans l'Etat, étans tirées hors du Commerce, par la création des nouvelles, cela ruine tous ceux qui en sont revêtus, lors qu'ils sont dans l'obligation de les vendre, ainsi que leurs créanciers, jusqu'à l'infini.

Et enfin, outre toutes ces ressources, pourquoi le Roi n'en usera-t-il pas dans ses besoins comme tous les hommes du monde, qu'il prenne de l'argent en rente au plus bas denier que faire se pourra. Les deux Edits, dont on a tant parlé, une fois publiés, feroient que tout le monde s'empresseroit de lui en donner, parce qu'outre que c'est une suite nécessaire de la richesse du Peuple, qui augmenteroit considérablement, c'est que l'augmentation certaine des biens du Roi, assureroit dans l'esprit de ces mêmes Peuples, & le capital & les arrerages. Et suppose qu'il lui falut cinquante millions

Tome I.

R

par an d'extraordinaire jusqu'à la fin de la guerre, & qu'il fût dans l'obligation de tout prendre en rente, de quoi on ne convient pas, quand elle dureroit encore quatre ans, ce ne seroit que dix millions de rente qu'il se seroit endeté, & les Peuples ou l'Etat de rien du tout, sans parler du rétablissement de leurs richesses. Or on demande, si depuis quatre ans que la guerre est commencée, c'est la situation des choses, il est bien assuré qu'il en coûte plus de cent millions de rente au Roi ou à l'Etat. Le lendemain de la publication de ces Edits, les denrées reprenant leur ancien prix, reformeroit les revenus dont se tirent les capitaux des parties de rente, & la creation des nouvelles Charges qui sera cessée, étant d'un côté le commerce de l'argent au denier dix, les Traitans se faisant valoir sur ce pié, dont tout le déchet du prix ordinaire retomboit sur le Roi, & de l'autre, remettant toutes les Charges dans le trafic ordinaire, cela rétablira les choses dans l'ancien cours, qui est de faire

empresser les Peuples à constituer sur le Roi; mais il est nécessaire pour maintenir ce commerce, d'y conserver la bonne foi, pour l'intérêt même de Sa Majesté, sans que l'autorité Souveraine y puisse introduire aucune jurisprudence singulière lors du raquit, ainsi qu'on a vu autrefois, qui ne fût reçu entre deux particuliers. De même que dans une armée il faut absolument paier les vivres sur le pié courant, si on veut qu'elles puissent subsister; car bien qu'il n'y eût rien de si aisé que de les avoir pour rien une première fois, comme de cette manière, les Pourvoieurs n'y reviendroient plus, cela feroit tout périr. Il seroit encore nécessaire qu'il y eût un Bureau particulier pour le rachat de ces sortes de rentes pour le Roi même, en perdant par les Propriétaires trois mois de leur intérêt; ce seroit le moyen d'y faire apporter tous les dépôts de France, ainsi que de l'argent des mineurs, voyant qu'on seroit assuré d'avoir son intérêt & de retirer son capital quand on voudroit, sans nulle risque. Il seroit

encore à propos, que ces fortes de rentes ne puissent jamais être saisies pour la dette des transports, ne conservant ni suite, ni hypothèque, non plus que l'argent même, en sorte, que tout paiement fait & endossé sur le premier instrument, seroit bon & valable soit pour le capital ou les intérêts; horsmis en cas destellionat ou de larcin, lors qu'il y auroit une denonciation precedente, on est certain qu'on en apporteroit plus qu'on ne voudroit, & le Roi dès la première année, par le moyen des Edits dont on a parlé, auroit plus qu'il ne faudroit d'augmentation pour payer l'interêt de cinquante millions. Dans la seconde, pour payer celui de plus de cent millions; & dans la troisième, ses revenus ordinaires moiens à plus de cent cinquante millions, cette augmentation continuant jusqu'à ce qu'ils eussent doublé, même en tems de guerre: & tout cela, parce que la consommation redevenant permise & possible par la liberté des chemins, & la certitude & juste repartition des Tailles, une Ferme

de mille livres qui ne paiera cette année à Sa Majesté que cent livres de taille & quarante livres pour la cote part; du rachat des Aides & Douanes, sur les sorties & passages, reprendra son prix d'autrefois de deux mille livres, ainsi ce sera sur le même pié d'Impôt de deux cens quatre-vingt livres, sans que le Propriétaire se puisse plaindre de cette augmentation, qui ne sera que l'effet de celle de sa richesse. Cet article seul va à plus de cinquante millions d'augmentation par an, & les Gabelles & Domaines, qui marchent comme les richesses du Pais, recevront un même accroissement, puisque la dépense de bouche étant un des premiers effets de l'opulence, principalement chez les pauvres, qui font la plus considerable consommation de la Gabelle, il est necessaire qu'elle ressentent les effets de ce changement de Scene.

Pour les Domaines, le Papier de Formule & le Contrôle, y tenant une place essentielle, ils augmentent à proportion des fonds qui le

ront contestez en Justice dans les occasions, suivant qu'ils seront en valeur; au lieu que la plûpart, bien loin de faire naître des procez pour la propriété, étoient presque entièrement à l'abandon. Et quand le Roi aura cent millions de rente plus qu'il n'avoit, ce sera parce que ses Sujets auront cinq cens millions plus qu'ils n'ont presentement, & qu'ils avoient autrefois, dont ils n'ont été privez, sans que personne en aie profité, qu'à cause qu'on a quitté les manieres usitées de lever les droits du Prince dans tous les Etats du monde, tant anciens que modernes, pour en prendre de toutes particulieres & inconnuës à toute la terre, dont le recit fait horreur, ainsi que les effets, qui ne sont rien autre chose que de faire perir de faim & de misere un peuple laborieux dans le plus fertile Pais du monde, & sous le meilleur Prince qui fut jamais: Et ce qu'il y a de plus surprenant, ces malheureux effets étans produits par de tres-habiles & de tres-integres Ministres. Mais c'est

que le gouvernement d'un Etat, à l'égard des Finances, n'étant autre chose que la regle du Commerce, tant du dedans que du dehors du Roiaume; ainsi que de l'Agriculture, pour en tirer les droits du Prince: Cela ne se peut faire que par une parfaite connoissance du détail, & une infinité de circonstances, qu'il leur est impossible de connoître par eux-mêmes. Ainsi toutes les mesures qu'ils peuvent prendre, dependant absolument des faits particuliers, ils n'arrivent chez eux que très-corrompus; de sorte, qu'on peut tirer toutes les consequences de cette situation. Et comme il y a long-tems que ce mal a commencé, s'étant facilement introduit; parce que les effets n'étoient pas à beaucoup près si pernicious dans ses principes, ce qui l'a fait recevoir plus aisément, il s'est tellement entraciné, & s'est formé tant de creatures, que tout le monde concourt tous les jours auprès d'un premier Ministre, pour les augmenter, & pour s'oposer à leur cessation. En effet, on maintien qu'on a établi

des Impôts, & on l'a assez fait voir, qu'ils ont fait quatre fois plus de tort au Roi qu'ils ne lui ont profité, & cent fois plus de perte au Peuple en general, qu'il n'en revenoit d'utilité aux entrepreneurs. Cependant, il est presque impossible qu'une ruine si generale, ne soit pas la victime d'interêts si peu considerables; Et cela, parce que l'interêt particulier étant toujours beaucoup plus sensible, & bien mieux menagé que le general; on emploie toutes sortes de moyens pour le soutenir, & le Peuple n'a personne pour le faire entendre; L'habilité consistant à cacher l'état de la chose, qui peut faire connoître d'une maniere évidente, que ce profit que l'on fait, est cela même qui ruine & le Roi & le Peuple. Ainsi voila la malheureuse situation d'un premier Ministre, de voir toute la terre en mouvement, & toute la faveur en action, non seulement pour le tromper, mais pour l'obliger à immoler, & son Prince & le Peuple, à des interêts particuliers, n'étant applaudi que par tous ceux qui prétendent

former seuls le monde, qu'à proportion qu'il donne dans cette surprise, & il ne pourroit pas entreprendre de faire le moindre pas en arriere, sans s'attirer tous ceux qu'on vient de dire, sur les bras. Outre que suivant les toutes traces de quelques dereglemens qu'elles soient accompagnées, il n'est garand de rien, & les agrements qui accompagnent la place qu'il remplit, auxquelles il est tres-naturel d'être sensible, ne courent aucun risque, ni pour lui, ni pour les siens; quelques desordres qui arrivent. Au lieu que dans la moindre nouveauté, aians tous ceux dont on vient de parler, déchainez contre lui; il prendroit tous les accidens sur son compte, & il est bien difficile qu'il les pût ou prévoir ou conjurer, parce que ne pouvant pas faire un pas dans cette occasion, sans une parfaite connoissance du détail de tout le Roiaume, ainsi qu'on a pû voir par ces Memoires: Il ne la feroit avoir sans la pratique, de tous les états & de toutes les conditions, & que l'on a jamais vû dans aucun

Ministre : De sorte, que ne ne l'ayant point par lui-même, il est pareillement dans l'obligation de ne s'en rapporter à personne, par les raisons qu'on vient de dire. Ce qui fait espérer le succès de ces Mémoires, est qu'ils découvrent sincèrement ce détail, dont la parfaite connoissance est si avantageuse au Roi & au public, & qu'on prenoit tant de peine à cacher à ceux qui pouvoient arrêter ce desordre, dont le premier pas du remède est de faire connoître, comme l'on fait, qu'il n'est point besoin de mouvement extraordinaire, ni de rien mettre au hazard, mais seulement de permettre au peuple d'être riche, de labourer & de commercer, en en faisant part au Roi, sans qu'il soit nécessaire d'autre chose, que d'arrêter ceux qui avoient intérêt à ruiner tout, & obligeant les Fermiers de Sa Majesté à recevoir en un seul paiement, sans nuls frais des Receveurs des Tailles, le prix de leurs Fermes, avec tel profit qu'il plaira au Roi de leur donner, & pour lequel après avoir acablé les peuples,

ils étoient souvent obligez de faire banqueroute eux-mêmes; ou plutôt, comme toutes les Fermes ne se tiennent plus à forfait, à cause des diminutions prétendues par les Fermiers, il n'est point nécessaire de mouvement pour changer la nature des Impôts qui les composent, ce qui sert encore de réponse à l'objection de ceux qui prétendent qu'il faut attendre la Paix pour faire des changemens. Ainsi pour faire avoir au Roi tout l'argent nécessaire pour la dépense, tant ordinaire qu'extraordinaire, il est seulement besoin de tirer du néant, en faveur de ses Peuples, tous les biens aneantis depuis trente ans. Et comme depuis ce tems, on maintient que pour une pistole d'augmentation que le Roi reçoit, il en coûte dix-neuf en pure perte au peuple; ce sont ces dix-neuf qu'on veut faire revivre en vingt-quatre heures. Et lors que Sa Majesté crée, ou des rentes sur la Maison de Ville de Paris, ou des Charges qui donnent du revenu, il ne doute pas qu'il ne reçoive de

l'argent de ceux qui les veulent posséder : Avec combien plus de raison doit-il espérer, en donnant plus de 500 millions de rente à ses Peuples, d'en recevoir bien davantage, avec encore cette différence, que c'est dans le premier cas, toujours sur ce même peuple que se forme le fond en l'état qu'il est, avec même souvent la méprise traitée ci-dessus; c'est à dire, que la demande même de l'argent porte avec elle la diminution des fonds, au lieu que dans l'espece que l'on propose, c'est justement le contraire : Et que comme par ci-devant, plus le peuple paieit d'argent à l'extraordinaire, plus il augmentoit sa ruine, en achetant en quelque maniere sa destruction. Dans cette occasion, à chaque somme que le Roi recevra à l'avenir de la façon proposée par ces Memoires, ce sera autant de diminution que la misere souffrira; parce que comme la cause en étoit augmentée dans l'un, elle sera aneantie dans l'autre; & à l'égard des recouvrements pour les avances qu'on pourra faire au Roi sur de pareils fonds, au lieu de

venir

venir mettre la défolation par tout, comme ci-devant, parce que les sommes demandées portoient avec elles l'impossibilité de payer, en ruinant les principes d'où se forme l'argent chez le Peuple; tout au contraire, l'argent que l'on demandera ouvrira la source, qui étoit tarie chez ce même Peuple. Et pour l'avance des revenus ordinaires, elle est d'autant plus aisée qu'elle n'étoit ci-devant, qu'il est plus facile à un Fermier ou Propriétaire d'une Terre de mille livres, dont les meubles fruits ou levées, étant sur la terre, valent pour l'ordinaire, ou 4000 livres d'avancer environ 100 livres huit mois devant qu'il les dût, qu'à un Traitant, d'avancer plusieurs fois plus qu'il n'a vaillant.

Pour finir & reduire ces Memoires, on demeure d'accord qu'il est ridicule d'avancer que le Roi puisse tirer le double de ce qu'il leve à present, les choses demeurant en l'état qu'elles sont; mais il est également opposé à la verité, de nier que le Propriétaire d'un arpent de vigne, autrefois va-

Joir cent livres de rente, & presentement abandonné, ne veuille ou ne puisse pas donner une pistole, voire deux à Sa Majesté, au moment que la cause de cet anéantissement sera levée, en quoi il recevra bien plus d'utilité que Sa Majesté même. Ainsi pour nier ce qui est contenu dans ces reflexions, savoir que la France est diminuée de plus de moitié dans ses revenus depuis 40 ans, sans que personne en ait profité, que bien loin que l'augmentation des revenus du Roi en soit cause, ils ont bien moins haussé depuis deux cens ans en pareil espace de tems, que même cette augmentation coûte au Peuple dix pour un de ce qu'il en revient au Roi, ce qui n'a jamais eu d'exemple, qu'il n'y a point de Prince sur la terre qui ne tire beaucoup davantage à proportion de ses Sujets, & qu'il n'y a point pareillement de Peuple, à qui il en coûte le quart à proportion, pour les subsides du Prince, de ce qu'il en coûte à celui de France; & qu'enfin, le Roi peu en quinze jours, se mettre lui & ses peuples,

sur le pié de tous ses voisins; c'est à dire, doubler ses revenus, en doublant ceux de ses Sujets; pour nier, di-je, toutes ces choses, ou plutôt tous ces faits, il faut soutenir, que la France est autant cultivée & en valeur, à l'égard du commerce & du labourage, qu'elle peut être, ou qu'elle a jamais été, ou que quand elle le seroit davantage, les Peuples n'en seroient pas plus riches, & par conséquent Sa Majesté. Or, l'un ne peut être soutenu, sans imposer aux yeux de toute la terre; & l'autre, sans renoncer à la raison. A l'égard du delai, qui est où se retranche les Défenseurs, ou plutôt les Favoris de la situation présente, si prejudiciable au Roi & au Peuple, en prétendant que le tems n'est pas propre, il faut renoncer pareillement au sens commun, pour dire qu'un homme qui voit perir plein ses caves de vin, faute de trouver à qui les vendre, a besoin que la Paix soit faite, pour les porter à douze ou quinze lieues de chez lui, où il vaut un prix excessif, & en rapporter à contr'échange les Mar-

chandises du lieu, dont le manque de débit faisoit souffrir le même sort aux gens de la contrée. Et à l'égard de la Taille, il ne s'agit d'autre chose que de faire observer les Ordonnances, c'est à dire, empêcher la prevarication. Or, on n'a jamais dit, qu'il falloit que la Paix fut faite pour être en pouvoir de rendre justice. Ainsi ces sortes de raisons ne peuvent être aleguées que par des parties interessées au maintien de ce desordre.

*Reduction de ces Memoires en vingt-cinq
Articles.*

LA Suede & le Dannemark, unis ensemble, comme elles étoient il y a 150 ans, sont beaucoup plus étendus que n'est la France; cependant, tant à l'égard du Prince que des peuples, ne va pas à la dixième partie celui de la France.

2. La raison de cette difference est, que le terroir de la France est excellent pour produire les denrées necessaires

à la vie, & que celui de Dannemark & de la Suede ne vaut rien du tout.

3. Quelque bonne que soit une terre, quand elle n'est pas cultivée, elle est la même à l'égard du Propriétaire & du Prince, comme si elle ne valoit rien du tout.

4. C'est un fait qui ne peut être contesté, que plus de la moitié de la France est, ou en friche ou mal cultivée, c'est à dire beaucoup moins qu'elle ne le pourroit être, & même qu'elle n'étoit autrefois, ce qui est encore plus ruineux, que si le terroir étoit entierement abandonné; parce que le produit ne peut repondre aux frais de la culture.

5. Il est certain que cette diminution a une estimation & un prix fixe, comme celui de tous les revenus du monde, n'y ayant rien que l'on ne puisse estimer.

6. Après une exacte recherche on trouve que cette diminution va à plus de 500 millions par an, dont il ne faut point d'autre marque, que tous les immeubles ne sont pas l'un

portant l'autre à la moitié du prix qu'ils étoient autrefois.

7. Il est encore certain qu'un si grand desordre, qui n'a jamais eu d'exemple depuis la creation du monde, qu'un Roïaume opulent ait perdu la moitié de ses richesses en trente ou quarante années; & cela sans peste, tremblement de terre, guerre civile & étrangere, ou autres de ces grands accidens qui ruinent les Monarchies: Il est certain, dis-je, que cela a une cause, & que ce n'est point l'efet du hazard.

8. Il est indubitable, que qu'on pourroit trouver cette cause, & l'exposer en vente au peuple, il n'y a point de marché au monde où le Roi & ses Sujets gagnassent davantage.

9. Quoi que ce soit qu'ils donnaient, pourvu qu'il fut au dessous de la somme qu'ils gagneroient, il est certain que ce seroit un Edir qui seroit profitable au peuple, puis qu'ils entreroient en possession d'une chose qu'ils n'avoient pas, & qui

leur seroit tres-avantageuse, le Roi païé.

10. Il est encore hors de doute, qu'un homme qui laisse son bien en friche, souffre une plus grande violence que celui dont les heritages sont saisis, & comme il ne faut qu'un quart d'heure pour remettre ce dernier en possession, par la main-levée qu'on lui signifieroit, il n'en faut pas davantage pour remettre le premier en état de cultiver sa terre.

11. Tout consiste à trouver la cause de cet abandonnement, pour en 24 heures rendre le Roi & ses Peuples riches.

12. Il ne peut y avoir que deux causes, qui empêchent un homme de cultiver sa terre, ou parce qu'il faut une certaine opulence, qu'il n'est point en état de se proeurer, ni par lui ni par emprunt, ou à cause après l'avoir cultivée, il ne pourroit pas avoir le debit de sa production, comme il faisoit autrefois, ce qui lui feroit perdre toutes ses avances, & qui le jette dans le malheureux interet de laisser son bien en friche.

13. C'est justement ce qui se passe par la Taille arbitraire pour le premier empêchement ; en sorte, qu'é tant tres ordinaire qu'une grande Recette ne paie presque rien de Taille, pendant qu'un miserable, qui n'a que ses bras pour la subsistance de lui & de sa famille, est acablé : La raison pour laquelle il ne l'est pas davantage, est que si on l'imposoit encore à une plus haute somme, on n'en pourroit recouvrer le paiement : Ainsi s'il entreprenoit de labourer de la terre qui est en friche, la recolte ne seroit pas pour lui, & il perdrait encore les frais qui sont considerables.

14. Et pour le second obstacle de ne point cultiver la terre, à cause qu'après la recolte on ne pourroit avoir le debit des denrées, les droits d'Aide & de Douane sur les forries & passages du Roiaume, quatre fois plus forts que la Marchandise ne peut porter ce qui ruine même les Droits du Roi, puis qu'il ne lui revient rien, ont mis les choses sur un pié, qu'il ne se consume pas la quatriéme partie

qu'il se faisoit il y a trente ou quarante ans, & il n'est point surprenant de voir toute une contrée ne boire que de l'eau ; pendant qu'on arrache les vignes & les arbres dans une contrée voisine ; & bien loin que les Droits du Roi en soient augmentez, cela a empêché qu'ils n'aient doublé depuis 1660. comme ils avoient fait tous les trente ans, depuis 1447. jusqu'en la dite année de 1660.

15. Le remede à tout cela est aisé pourvu qu'on ne veuille avoir égard qu'aux interets du Roi & des Peuples dans le genre de subsides ; Il faut voir s'il n'y en a aucun qui faisant passer l'argent immediatement de la main du Peuple en celle du Roi, aie d'ailleurs une regle & un niveau si certain de proportion avec chaque état, en sorte que le pauvre paie comme pauvre, & le riche comme riche, & cela sans ministère de Juge ni d'autorité, à laquelle on ne peut avoir de recours ; sans qu'il en coute en frais & en perte de tems une fois davantage qu'il ne faut pour satisfaire à l'Impôt.

16. Dans l'Edit de la capitation, on a eu intention de remedier à tous ces desordres, mais on peut dire, que l'on n'a satisfait qu'à un point, qui est de faire passer l'argent immédiatement dans les mains du Roi, sans ministère de Traitans : mais premièrement, la cause de l'abandonnement des terres n'en est point levée : en second lieu, cette regle de proportion qui fasse paier chaque particulier suivant son pouvoir, bien loin d'y être gardée par tout, il se trouve des classes, où un homme qui a une Charge de cent mille écus, & du bien à proportion, paie la même chose qu'un autre, dont l'emploi ne coûte que 500 livres, ainsi comme pour les mettre à une même somme, il a falu faire descendre le puissant, étant impossible de faire monter l'autre ; il se trouve que le Roi ne tire pas, à beaucoup près, le secours de son Sujet proportionné à ses forces, pendant que l'autre en est peut-être acablé : ce qui est cause, que la suite de cette nouvelle découverte ne répond pas à ce qu'on s'en est promis.

17. Pour revenir donc au premier article de ces Memoires, & satisfaire à tous les besoins de l'Etat, & remettre tous les Peuples dans leur ancienne opulence, il n'est point nécessaire de faire de miracles, mais seulement de cesser de faire une continuelle violence à la nature ; en imitant & nos voisins & nos ancêtres, qui n'ont jamais connu que deux manieres d'Impôts, savoir les feux ; c'est à dire, les cheminées, & la dixme des terres, qui a été la premiere redevance des Rois de France, & ce n'est que par leurs donations, que l'Eglise s'en est emparée.

18. De cette maniere, on satisfait à tout ce qui manque à la capitation, il y a autant de classes que de degrez de richesses, sans que cela puisse former la moindre contestation, le commerce & la consommation n'en recoivent pas la moindre atteinte ; & par tout où les Peuples ont pu choisir le genre d'Impôt le plus commode, ils s'en sont tenus à ceux-là.

19. Au lieu de la Dixme, afin de faire moins de mouvement, il ne faut qu'ordonner que la Taille sera assise suivant l'occupation, & qu'un homme qui n'a que son industrie, ne pourra paier que depuis trois livres jusqu'à six, de cette sorte, à deux sols pour livre, elle remplira plus que la somme où elle est aujourd'hui, parce que les Villes Taillables, où l'industrie paie la plus grande partie de la Taille, seront mises en Tarif, ce qu'elles demandent toutes avec empressement. Et à l'égard des Aides, des Douanes, & autres Impôts des passages qui ruinent la consommation, en remettant sur la Taille, jusqu'à la concurrence du tiers de la Taille, comme ils étoient autrefois, & le surplus sur les cheminées, il se trouvera que les Peuples ne paieront pas la sixième partie de ce qu'ils paient aujourd'hui, & le Roi recevra le double de ses revenus d'aprèsent, parce que la Taille y joint une partie des Aides, aiant pour Tarif la valeur des heritages, ils reprendront leur prix d'autrefois, qui étoit

étoit le double de celui d'aujourd'hui, & par conséquent la Taille doublera pareillement sans que le Propriétaire s'en puisse plaindre, puis que l'augmentation des revenus du Roi ne sera qu'une suite de celle de son opulence.

20. Il ne faut point dire qu'il faut du tems pour cela outre la permission de vendre la Marchandise, quand il se trouve des personnes en état de l'acheter & la vendre, il n'y a que 24 heures d'intervale : & entre l'avoir vendu & être plus riche que l'on n'étoit, il n'y a aucun intervalle, & entre être plus riche que l'on n'étoit, & faire plus de dépense, ou à acheter des fonds, ou à les cultiver mieux, il n'y a pareillement aucune intervalle : & entre faire ces mouvemens & de jeter de l'argent parmi le Peuple, il n'y a point non plus d'intervale : Et du moment que le Peuple a de l'argent, il consomme les fruits qu'il fait venir par son travail, & est en état de paier le Roi à proportion : ainsi tout depend de la culture de la terre, qui ne peut marcher tant que l'on ôte

le pouvoir aux Laboureurs de faire les avances pour les cultures, & de debiter les denrées qui excroissent.

21. Et pour dire un mot de la forte méprise qui est arivée dans la creation des nouvelles Charges, on soutien qu'il n'y a point encore eu de maniere qui ait si fort ruiné la culture de la terre; parce qu'ayant presque toutes porté avec elles une exemption des Impôts publics, comme c'étoit des personnes puissantes qui les auroient, ils se déchargeoient de leurs impôts tres-considerables sur une infinité de malheureux, que cela meritoit tout-à fait hors d'état de labourer la terre; Outre que ces nouvelles creations aneantissent une infinité d'anciennes Charges achetées à la bonne foi, & qui faisoient presque tout le bien des familles; cela a établi pour principe, qu'il n'en falloit plus conter aucune à l'avenir, pour un bien certain, parce qu'étans susceptibles à tous momens d'aneantissement, ceux qui les auroient achetées, ou prêté leur argent pour ces

effet, l'auroient entierement perdu: En sorte, que le Roi a aneanti pour dix fois davantage de biens qu'il n'a reçu de secours de ces nouvelles creations, & fait que l'argent ne peut plus passer d'une main à l'autre, comme il faisoit autrefois, parce qu'on ne peut point dire qu'il y ait aucune acquisition assurée, n'y ayant rien de si pernicieux de prendre le capital du bien d'un particulier pour les besoins du Prince: Et comme dans les taxes qu'on a imposées sur les Officiers, il y en avoit plusieurs beaucoup au dessus de leurs forces, les Traitans entrans venus à des executions, ils en ont été entierement ruinez, bien que le Roi n'en aie rien reçu.

23. Il ne faut pas esperer que les Traitans proposent jamais d'autres affaires, parce que leur intention étant d'avoir de fortes remises, ils ne les peuvent esperer que de reconvements difficiles, & par consequent ruineux, leur étant avantageux à mesure qu'ils sont dommageables au Peuple; parce que les frais des execu-

tions où il en faut venir, est partagé entr'eux, les Haïssiers & les Recors qui leur font de fortes remises de ce qui leur est taxé.

24. Toutes ces veritez qui sont niées par les Traïtans, & par ceux qui les protègent, qui sont en bien plus grand nombre qu'on ne croit, seront attestées par toutes les personnes des Provinces, qui sont de quelque consideration, soit dans les Charges ou dans le Commerce: En sorte, que ceux qui ont interet de tout ruiner étant seuls écoulez, on ne donne aucune audience aux personnes qui voudroient tout sauver, qui ne pourroient pas même la demander trop fortement, sans courir risque à leur particulier.

25. On a réduit ces Memoires par articles, afin de rendre la mauvaise foi de ceux qui en voudroient nier la consequence plus sensible, parce que n'en pouvant contester aucun en particulier, sans découvrir leur manque de lumiere ou de bonne foi, il faut qu'ils conviennent malgré qu'ils en

aient, que le Roi peut s'enrichir, lui & ses Peuples, en quinze jours, lors qu'il ne voudra plus souffrir que quelques particuliers fassent leur fortune à le ruiner lui & ses Sujets, & recouvrer par consequent tout l'argent necessaire pour cette presente guerre, sans mettre ses Peuples au desespoir, comme on peut dire qu'est un homme qui se voit executé & vendu en ses biens, pour des sommes dix fois plus fortes, qu'il n'a vaillant, ce qui le met à l'aumône, lui & sa famille, sans donner un denier au Roi, ainsi qu'il arrive tous les jours.

Tout cela sans un plus grand mouvement, que de faire executer les Mandemens des Tailles, qui porteront qu'elle sera assise suivant les facultez de chacun, & d'y joindre une partie des Aides, comme on fait les étapes, comme cela étoit il y a trente ans, ce qui demande quatre fois moins de mouvement que la capitation.

De cette maniere, on maintient que les Peuples auroient deux cens

millions de rente en quinze jours plus qu'ils n'avoient, par cette mainlevée de leurs biens auparavant saisis. Et comme il faut au Roi soixante millions par an d'extraordinaire, il y a mille façons de les avoir de ceux à qui on viendrait d'en rétablir quatre fois davantage, outre l'avenir qui doubleroit encore avant deux ou trois ans, qui seroient nécessaires pour remettre les fonds.

Autre Reduction encore plus sommaire que les precedentes.

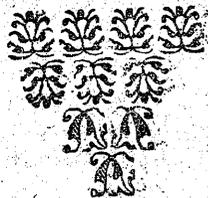
L'Etat où la France est reduite presentement, de ne pouvoir fournir au Roi, que par des emprisonnements & vente entiere des biens, les sommes necessaires, ne vient point de leur exeez, mais de ce que tous les biens des Peuples sont saisis depuis trente ans, & qu'ils n'en ont aucune disposition.

En effet, la Taille arbitraire contraint un Marchand de cacher son argent, & un Laboureur de laisser la terre en friche, parce que si l'un vouloit faire commerce & l'autre labourer, ils seroient tous deux acablez de taille par les personnes puissantes, qui sont en possession de ne rien payer ou peu de chose.

Et les Aides, les Donanes, & les Impôts, sur les passages & sorties du Roiaume, quatre fois plus forts que la Marchandise ne peut porter, font qu'un homme voit perir pleines caves de boissons, pendant qu'elles sont tres-cheres dans ses voisinages, ces deux articles faisant plus de cinq cens millions de rente de diminution dans le revenu du Roiaume.

Si le Roi veut bien exposer en vente la cause qui produit cette perte, qui va toujours en augmentant, puis qu'on maintient qu'il ne reçoit point une pistole qu'il n'en coute dix en pure perte à son Roiaume, il aura cent mille Marchands en 24 heures, qui ne l'auront pas si-tôt payé, qu'ils

seront plus riches qu'ils n'étoient,
 parce que des causes contraires, les
 effets sont contraires; c'est à dire,
 que le Roi veuille bien vendre à ses
 Peuples, la jouissance de leurs biens,
 sans qu'il soit besoin de congédier
 ni Fermiers ni Traitans.



TRAITE DU MERITE
 & des lumieres de ceux que
 l'on appelle Gens habiles dans
 la Finance, ou Grands Fi-
 nanciers.

Pour entrer d'abord en matiere;
 on dira que le mot de Finance
 qui est affecté aujourd'hui singulier
 aux revenus du Prince en France,
 étoit commun anciennement à toutes
 sortes de richesses & d'opulence, en
 quelque main qu'elles se trouvassent;
 mais depuis, il a été entièrement
 abrégé dans l'usage de la langue, en
 sorte qu'il est demeuré particulier au
 revenu du Roi, soit par le change-
 ment que souffrent les langues vivan-
 tes, ou par respect pour le Souve-
 rain; comme le mot de Sire, qui
 étoit autrefois donné à tous les No-
 bles, n'est plus presentement attribué
 qu'au Roi, lors qu'on a l'honneur de
 lui parler; de même que celui de

Bible, qui ne signifie qu'un Livre, est demeuré par excellence à l'écriture Sainte : Rome pareillement s'appelloit autrefois la Ville, sans autre appellation, & tout le monde entier doit par là, la capitale de l'Empire ; & de même enfin, que le Maître d'une maison s'appelle Monsieur tout court parmi les Domestiques : en sorte que de tous points, ce grand mot de Financier, ne veut dire autre chose qu'un administrateur de Revenu ; Bien que ce terme par sa singularité imposé aux simples & aux ignorans qui forment le plus grand nombre, & laisse penser ridiculement, que c'est une science fort inconnue, qu'il faut un long usage pour l'aquerir, & que quiconque n'en est pas revêtu par une grande expérience, ne pourroit pas se mêler de rendre service au Roi dans ses revenus sans tout gêner, bien que c'est justement le contraire, & que la ruine du Roïaume qui n'est que trop certaine, soit l'ouvrage seul des habiles Financiers.

Le tout à l'aide de l'obscurité, & de termes misterieux inconnus ou

prescrits, par consequent hors d'usage ; puis que si le nom primitif de Finance est abrogé & singulier, tous ceux qui sont employez dans la dépendance de la gestion des biens du Roi en un nombre infini, qui s'augmentent encore tous les jours, sont de même nature ; en sorte, que ce n'est pas tout à fait sans raison, que l'on n'en a formé une science difficile à apprendre, que l'on met en fait, que jamais qui que ce soit, n'a possédé entièrement, non pas même aucun Fermier general ni particulier, y ayant actuellement plus de dix mille genres de Tributs, ou pour le Roi, ou au droit du Roi, par des alienations qu'il en a faites, dont il se r'empare de tems en tems, pour les revendre ou les retenir dans sa main, le tout encore une fois, sans prejudice du courant, qui ne demeure jamais en même état, ainsi qu'on vient de marquer ; en sorte, qu'il est impossible d'y aquerir une connoissance parfaite, attendu qu'il faut toujours oublier ce qu'on sçavoit, & apprendre ce qu'on ignoroit.

Que ces expressions ne surprennent point, & qu'on fasse seulement reflexion, que sur la seule administration de la Justice, qui sembleroit devoir être une chose tout à fait libre, & qui l'est actuellement chez toutes les Nations du Monde, même les plus barbares: Il y a plus de cent Droits tout diférens, & administrez par divers Sujets; presque tous venus en France depuis quarante ans, ainsi que la plupart des autres; c'est à dire, depuis que la science des Finances a été portée à sa perfection; ce qui a attiré la moitié de la perte des biens du Roiaume, sans que personne en doute; & voilà l'obligation que le Roi & les Peuples ont en une pareille érudition.

Que l'on considère toutes les Monarchies & tous les États de la terre, tant anciens que nouveaux, l'exigence des Tributs du Prince étoit & c'est une chose si simple & si naturelle, que bien loin d'en faire une science & une matière d'habileté, on l'a toujours regardée comme une action aussi naturelle que toutes les autres

autres fonctions qui forment le maintien de la vie, & qui sont communes aux bêtes.

En Turquie, le Grand Vizir administre les Finances dans douze cens lieues de Pais, avec soixante-dix Receveurs, repandus dans les diverses Contrées, qui repondent & comptent tous les trois mois à un Receveur general, residant dans la Capitale, qui rapporte le tout une fois la semaine à ce Ministre, sans que cela prenne plus de deux heures de tout son tems.

Comme ces Tributs ne consistent qu'en trois ou quatre articles, que les noms sont connus dans l'usage ordinaire, & les sommes certaines ainsi que leur cotité, qui a un niveau juste tiré de la valeur des choses, comme un vingtième, un quinzième ou un dixième, d'une Marchandise: cela ne forme ni procès ni contestation, & par conséquent, nuls besoins de Jugés ni d'Ordonnance publique sur ce sujet, l'un & l'autre étant seulement singulier à la France par les raisons marquées, de façon

que l'on n'a garde d'ériger cette gestion en un genre de héroïsme, qui exige le ministère de Sujets d'une habileté achevée.

La Douane de Surate appartenant au Grand Mogol, qui possède un Empire de cinq cens lieues d'étendue, est affermée soixante-huit millions, par un bail de deux lignes; savoir, que tout ce qui entre ou tout ce qui doit la dixième partie au Prince en argent ou essence, au choix du Marchand; de façon que de cette sorte, nul Procez, nulles Loix, nulles Ordonnances, & par conséquent nulle supposition de science dans les Administrateurs.

L'Agriculture à présent paie le cinquième de tous ses revenus au Roi, sans les autres Impôts anciens, ce qui se réduit néanmoins à trois ou quatre au plus, & ce qui va à trois fois plus que ce que contribue aujourd'hui la France, avec les mêmes circonstances; c'est à dire, sans l'adjonction d'habiles Financiers; les Ministres ou les Curez de chaque Village, en font la repartition, au

niveau de leurs Droits déjà établis, & un Particulier nommé par la Paroisse, la collecte qui est portée droit en recette, sans qu'il en coute un sol au Prince ni au Peuple.

Il seroit inutile de repasser tous les Etats, tant anciens que nouveaux, parce que c'est par tout la même chose, sans autre convenance que celle de la nature; comme dans les actions naturelles, une pistole s'appelle par tout une pistole, & un écu un écu, tant dans les Impôts dus au Prince, que dans les autres commerces de la vie, sans être revêtus d'un nom de guerre dans ces occasions, comme l'argent est en France, où la monnoie en a plus de cent differens, suivant les diverses Contrées quand il s'agit de paier les Impôts: Et lors qu'une denrée en ces pais marquez a une fois satisfait, elle ne trouve pas vingt ou trente autres habiles Financiers à chaque pas de sa route, si une traite est longue, qui fait tout conformer en frais, par des sejours ruineux, ou par de nouvelles exigences, ou mêmes de simples declarations; ce qui n'est

encore que demi mal, quand la confiscation du tout ne s'ensuit pas, comme il arrive souvent. Toutes ces rubriques ruineuses & misterieuses n'ayant été inventées & établies que pour parvenir à cette fin desolante, ce qui est néanmoins aujourd'hui la situation de la France, & la base qui forme la grandeur du mérite dans la science des Finances.

Cette maniere même n'a pas toujours été à beaucoup près observée en France, & ce genre d'heroïsme y a été inconnu ainsi qu'ailleurs, durant plus de onze cens ans: c'est à dire, tant que la Monarchie a été florissante, & les Peuples très-riches; ce qui leur faisoit fournir au Roi François premier, le dernier regne, où cette situation n'avoit point reçu d'atteinte, sur le pié de trois cens millions d'Impôts; c'est à dire seize millions, toutes choses étans à quinze ou seize fois meilleur marché qu'aujourd'hui, ce qui revient au même, & cela, sans contrainte & sans déconcertement du labourage & du commerce: Tous les Tributs se reduisoient à trois ou qua-

tre au plus, dont la repartition, l'assimilation & la collecte, étoit uniquement l'affaire des Peuples, comme par tout les Roiaumes du Monde; & attendu que cela ne formoit aucun procez, il n'y avoit point de Juges creéz pour les décider: la Cour des Aides de Paris se reduisoit à quatre Officiers: les Tresoriers de France à deux, & l'Electon de même, qui étoient plutôt des Directeurs & Repartiteurs, que non pas Juges de differens, qui ne pouvoient jamais naître dans une matiere où tout étoit clair & intelligible, parce qu'un écu s'appelloit un écu & une pistole une pistole, comme par tout ailleurs.

Mais, depuis que Catherine de Medicis, après la mort du Roi François I. eut fait venir des Italiens en France pour administrer les revenus du Roi, ils enseignèrent la science des Finances, avec deux circonstances connues de tout le monde. La premiere, que n'ayant rien vaillant à leur arrivée, ils firent des fortunes de Prince; ce qui est impossible dans

l'autre maniere de gouverner. Et la seconde est, qu'ils ruinerent le Roi & le Roiaume entierement, ayant endeté le Prince au delà de ce qu'on peut dire, par le moien d'une infinité de nouveaux Droits qu'on mettoit tous les jours sur les mêmes Marchandises, & sur un même lieu pour un seul Monarque; ce qui sembloit devoir porter sa reprobation avec soi, avec des rubriques & ceremonial impraticable; le tout, pour enrichir les Entrepreneurs, & ruiner les Commerçans. Un écu ne s'appelle plus un écu, & une pistole une pistole en matière d'impôts; comme ils n'ont jamais fait depuis: mais tous les Droits prirent chacun un nom de guerre: on les nomma Révés, Haut-Passages, Travers, Trépas de Loire, Denier Saint André, Ceinture de la Reine, Parisis sol denier, grand, petit, ancien & nouveau Droit, Pié-Fourché, & une infinité d'autres trop longs à détailler, qui ont tous subsisté jusqu'à présent; & qui forment la grande habileté des Finances, que personne n'a néanmoins eue entierement, par

ce que cela est impossible: Toutes ces obscuritez ou ces misteres étans à discuter entre des Bateliers, Rouliers ou Voiruriers, gens sans aucune connoissance d'écriture, & des Commis qui n'ayant aucun Tableau public dans leur Bureau pour l'exigence de leurs Droits, ainsi que cela se faisoit; & ayant d'ailleurs un fort interet que l'on tombe dans l'omission des rubriques marquées, à cause de la confiscation, dont partie va à leur profit: on ne doit pas s'étonner que cela donne de l'emploi à cent mille hommes pour lever ces Impôts, & à dix mille Juges pour décider des diferens qui en sont inseparables, non sans la ruine de la moitié des biens du Roiaume, qui ont été aneantis par le redoublement continuel de pareilles causes.

Les choses étans dans l'excez au milieu du regne du Roi Henri IV. & ce Prince ne sachant où donner de la tête seulement pour subsister, comme il paroît par des Lettres imprimées qu'il écrivoit à Monsieur de Sully, lors âgé de trente-huit ans,

ayant passé toute sa vie à la guerre, non seulement sans aucune connoissance des Finances, mais même pres- que sans aucune littérature. Cepen- dant, il ne laissa pas de faire remar- quer au Roi les defectuositez, tant dans les manieres que les personnes de ces pretendus Experts, dans l'ad- ministration des Finances; il lui fit voir par un catalogue certain, que non seulement les Ministres, mais même tout son Conseil, étoient de moitié avec les Traitans, dont le service le reduisant lui & son Roiaume dans le pitoyable état auquel se trouvoit, ils n'étoient nullement propres ni disposez à en arrêter l'abus; ce qui ayant porté ce Prince à le charger de ce soin, quoi que dé- pourvu de toutes les qualitez neces- saires, à parler le langage d'aujourd'hui; c'est à dire, n'ayant aucune connoissance des Finances; son ig- norance fut si heureuse, qu'il rétablit entierement les affaires du Roi, pais deux cens millions de dettes en dix ans, sur trente-cinq millions de re- venu que le Prince avoit alors seule-

ment, & fit en sorte, que le Roi aiant trente millions d'argent fait & quitte, reposté dans la Bastille quand il mourut: le merveilleux est, que l'on étoit actuellement dans deux guerres civiles & étrangères, & personne ne s'avisait de dire comme aujourd'hui, que ce tems n'étoit pas propre à une re- forme.

Mais alors les habiles Financiers; favoit les Italiens, l'ayant dépossédé de cette administration, & s'en étans emparez à la faveur de la Reine Marie de Medicis, lors Regente, quoi qu'on fût en pleine paix, non seule- ment ils dissipèrent l'argent amassé, mais même ils replongerent le Ro- iyaume en l'état d'où Monsieur de Sul- ly l'avoit tiré par son ignorance: Ce qui aiaat fait murmurer les Peuples & le Roi même, & cette gestion leur aiant été ôtée de la maniere que tout le monde sait, le Cardinal de Riche- lieu, autre ignorant en matiere de Fi- nance, n'en aiant jamais entendu par- ler dans toute presque sa vie, qu'il avoit passée dans l'état eclesiastique, parut sur les rangs, & fit si bien par

son inexpérience, aiant trouvé les revenus du Roi seulement à trente-cinq millions, il les doubla de tous points, & les laissa après sa mort à soixante-dix millions, après quatorze ou quinze ans de Ministère; ce qui ne fut qu'une suite de la hausse des biens des Peuples, qui doublerent pareillement en une semblable espace.

Les habiles Financiers; savoir encore une fois les Italiens, remonterent sur le theatre, & voulant faire valoir leur talent, ils y trouverent une infinité d'obstacles de la part des peuples, qui ne convenoient de rien moins que du merite de ceux qui vouloient changer l'état des affaires; le tout se tranquillisa néanmoins, parce que les Provinces se conservèrent les privileges qu'ils avoient d'user de rémontrance au Roi, lors que l'habileté de la Finance vouloit faire des établissemens également raineux envers lui & les peuples, comme il n'a que trop paru par la suite.

Mais enfin cette voie, que l'on peut apeler la conservatrice du Royaume, & laquelle, tant qu'elle avoit

duré, avoit fait doubler tous les trente à quarante ans, à remonter deux siècles, tous les revenus, tant ceux du Prince que de ses Sujets, aiant été ôtez, d'abord de fait, & ensuite par les Ordonnances de 1667. & 1683. comme dérogeant au respect dû par des Sujets à leur Souverain: Ce fut alors que l'habileté de la Finance, se trouvant en quelque maniere émanicipée, & dégagée des entraves qui l'empêchoient de donner cours à ses grands desseins, elle tailla en plein drap; & le succès qui saute aux yeux de tout le monde, fut proportionné, à ce qu'on peut suposer par ce qui a été dit ci-devant.

La moitié des biens, tant en fonds qu'en industrie, en vingt-quatre ou vingt-cinq ans depuis 1660. se trouverent aneantis en pure perte, ce qui alloit à plus de mille ou douze cens millions par an, sans que ce soit varié sur la cause; savoir, que l'on étoit redevable de cette perte au grand merite de ceux qui gouvernent les Finances. En effet, par un simple échantillon, on peut juger du reste:

Dans la seule Election de Mante en 1660. il y avoit seize mille arpens de vignes, valant au moins chacun deux cens livres de rente, on en a arraché pour le moins la moitié, donc seize cens mille livres de diminution de revenu sur cette seule Contrée, & les huit mille restant, qui s'abandonnent même tous les jours, sont diminuez de moitié, ce qui forme encore huit cens mille livres de perte, le tout allant à deux millions quatre cens mille livres, sur une seule denrée dans une simple Election. Or comme les biens en fonds ne font pas la sixième partie des facultez en general, les revenus d'industrie les surpassant de beaucoup, & que les vignes ne forment pas même à beaucoup près tout le produit des terres, & que le tout a souffert le même sort, c'est plus de dix millions par an de diminution sur un unique país, qui ne compose pas la centième partie du Roiaume : Et comme le mal est arrivé par une cause generale & non singuliere, on peut avec certitude tirer le même raisonnement à l'égard du reste de la France;

France, dont du tout, l'obligation est due à l'habileré de la Finance, lors qu'elle a eu ses coudées franches; ce qu'elle n'avoit pu obtenir en douze siecles, qu'avoit duré, fleuri & augmenté la Monarchie, au lieu du sort tout contraire qu'elle éprouve à present.

Comme le mal n'est pas arrivé tout à coup, & que les Peuples avoient peines à se voir ruiner impunément tous les jours ainsi que le Roi, & comme brûlez à petit feu, dans les remontrances que l'on faisoit sous main & non publiquement, puis qu'elles avoient été érigées en rebellion; toutes les raisons qu'on pouvoit obtenir, se reduisoient à entendre dire, que l'on étoit des seditieux, qui venoient troubler le bon ordre que l'on venoit d'établir dans les Finances.

Lors qu'on representoit qu'il n'étoit pas à propos pour l'interet du Roi que l'on abandonnât la culture des terres, & que l'on ne bât que de l'eau dans une Contrée, pendant qu'on arrachoit les vignes, & que

l'on perdoit même les liqueurs emmenagées dans les Pais voisins, comme il arrive tous les jours, on n'eut pas pû repondre serieusement que c'étoit l'avantage des revenus du Roi, puis qu'il est certain, qu'il n'a rien qu'à proportion que ses Sujets possèdent, aussi se gardoit-on bien de tenir ce langage; mais on reparoit, que ces alegations étoient des visions creuses de gens qui n'entendoient rien à la Finance, & que s'ils en avoient une aussi parfaite connoissance que les Auteurs de ces desordres que l'on vouloit combattre sans nulles lumieres, on tiendroit un autre langage.

Les denrées du Japon & de la Chine arrivées en France, n'augmentent que des trois parts; cinq mille lieues de trajet, les droits des Princes d'où elles sortent, les tempêtes, les naufrages, les pirates & les écueils ne coûtent que cette somme à conjurer: Mais en France, celles qui passent d'une Province à l'autre, augmentent sur dix parts, neuf, & même le double & le triple, sans qu'il y ait

trop à gagner pour les Entrepreneur; le tout par la main & les attentions des habiles Financiers, dont le ministère est dix fois plus desolant au Commerce, que tous les desastres dont on vient de parler dans les voyages de long-cours.

Voilà ce que c'est que Finance, qui impose si fort par son obscurité aux simples, & qui n'ont nulle pratique du labourage & du commerce, qui démentent par l'état déplorable où ils se trouvent, ce qui est dans la bouche de tous les Courtisans, qui sont d'ailleurs presque tous suspects sur cette matiere, par des raisons assez connues: le mal n'est pas néanmoins si grand, qu'on ne puisse tout rétablir en trois heures de travail, & quinze jours d'exécution, sans rien déconcerter, ni mettre aucun article de science prétendue sacrée au hazard, parce qu'il n'y a aucune des choses qui ruine le Roiaume, qui ne fassent une très-grande violence à la nature, quand on voudra écouter quelqu'un de ces ignorans en matiere de Finance; & qui sont assez gros-

siers pour ne savoir que le commerce & le labourage, & croire peut-être ridiculement, avec tous les Peuples de la terre, & même la France auparavant 1660. que c'est en cultivant ces deux arts autant qu'il est possible, que l'on peut enrichir & faire recevoir de l'argent à un Prince, & non pas en les détruisant depuis le matin jusqu'au soir, comme on fait en ce Royaume: Ceux mêmes qui font ces faux raisonnemens, se conforment à toutes les Nations, & que l'alegation ou l'excuse, que c'est un obstacle pour rien changer dans le moment, n'étant question que de cessation de mal, est aussi legitime ou plutôt repugnante au sens commun, que tout ce qu'on a dit ci-dessus, n'y aiant qu'une difficulté, que les ignorans en Finance, ne sauroient conjurer; savoir, que leurs manieres grossieres font passer tous les Tributs droit des mains du Peuple en celles du Prince; au lieu que par l'autre, savoir cette auguste science des Finances, une bonne partie demeure par les chemins au profit des Entre-

preneurs, à qui elle fait presque toujours des fortunes de Prince, sans prejudice de la part du neant, qui est ordinairement sur vingt parts dix-neuf. Voila ce que c'est que ce grand mot de Finance, & les belles obligations dont le Roi & les Peuples lui sont redevables; mais la grande liberalité dont elle use envers les auteurs, lui fait trouver des protecteurs par tout, & de toutes les sortes, pendant que ceux qui la veulent combattre n'ont que de la persecution à attendre, ce qui lui procure cette grande tranquillité, & même des applaudissemens.

Dans tous les Etats du monde, tant anciens que nouveaux, & même en France jusqu'en 1660, on avoit été assez grossier, ou plutôt assez peu versé dans la science des Finances, pour croire, ainsi que l'on a déjà dit, que la richesse d'un Prince consistoit en celle de ses Sujets; & celle de ces derniers, à cultiver les terres, & faire fleurir le commerce tant du dedans que du dehors; mais ceux qui sont venus du depuis, ont bien mon-

aré qu'ils n'y entendoient rien, & que c'étoit justement le contraire, & que le moien le plus court de faire arracher les vignes, quoi que d'un très grand raport, obliger de laisser la plupart des terres en friche, & abatre les maisons par la vente de la charpente pour le paiement de la Taille, à cause de ses mauvaises répartitions que l'on a tout à fait négligées, bien que les Sujets grossiers précédens en eussent presque toujours fait leur seule & unique attention, comme on peut voir par une infinité d'Ordonnances renouvelées de tems en tems jusques en 1638. qu'elles ont tout à fait cessé & entièrement négligées.

En sorte, que lors que jettant les yeux sur une vigne arrachée, dont le terroir cailloneux n'est plus après cela d'aucun produit, on en demande la raison; on peut & on doit répondre, que c'a été pour faire recevoir de l'argent au Roi, tout de même d'une maison abatuë, & d'une infinité de terres abandonnées, quoi que de toutes les causes discutées.

gulièrement, qui ont produit ces malheureux étets, il n'en revienne pas au Roi la centième partie du mal qu'elles ont produit aux Peuples, bien qu'elles eussent pour pretexte le prétendu intérêt du Prince.

Lors qu'on voit pareillement des vins aprofités se perdre entièrement, faute de Marchands, encore que la plupart des Peuples ne boivent que de l'eau dans les Contrées voisines, & souvent sur le lieu même; la réponse que l'on doit faire à ceux qui en demandent la cause, ne peut être que celle que l'on vient de marquer; savoir, que c'est l'effet de la grande habileté de la Finance, & laquelle ne doit pas se laisser de servir si souvent, puis qu'on en a besoin dans mille occasions semblables.

Il faut donc absolument faire constater ce mérite dans une pareille manœuvre & conduite, ou déclarer que les auteurs de ces dispositions n'étoient pas d'habiles Financiers, c'est-à-dire, des Sujets très-propres à faire valoir les revenus d'un Prince.

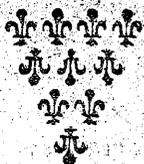
Comme ce seroit un blasphème de parler de la sorte parmi le beau monde, il faut s'en tenir au premier, & conclure que le mérite de cette profession, consiste à produire ces pernicieux effets, avec d'autant plus de raison, que ces Messieurs ont si peu douté de la certitude de leur route, que le mal n'étant pas venu tout d'un coup, & la nature que l'on détruisoit tous les jours, défendant le terrain pié à pié : l'expérience, & les sinistres effets de pareilles démarches, loin de faire revenir de l'erreur, ne servoit qu'à redoubler & d'efforts & d'autorité, pour procurer toute la tranquillité possible à l'usage & au maintien d'une pareille politique.

En effet, auparavant 1660. les Peuples grossiers avoient défendu de tout tems par leurs remontrances permises, la destruction de leurs vignes & de leurs biens, lors que quelque habile Financier par des partis nouveaux, y vouloit donner atteinte, ce qui arrivoit assez souvent, sur tout de la part des Italiens, fondateurs d'un pareil mérite. Ainsi à l'aidé

de ces remontrances, les Peuples avoient la grossiereté de maintenir leurs biens en valeur; mais par un chef-d'œuvre de politique, les remontrances furent bannies, & permises seulement après l'exécution de tous les traitez, quels qu'ils fussent, c'est à dire, qu'il n'y pût y avoir de remède que lors qu'il n'en seroit plus tems. De façon que l'état où est la France de ne pouvoir fournir tous les besoins à son Monarque, n'est point l'effet du hazard, mais d'une intention & d'un dessein très-premedité, mis à execution par des atentions & des efforts continuels, sans qu'il soit permis de croire que les auteurs aient jamais douté un moment, que ces manieres étoient la plus fine politique, quoi qu'ignorée, & le contraire pratiqué par tous les peuples de la terre.

Mais pour parler raisonnablement, il faut renoncer à la qualité d'homme, pour ne pas convenir, que cette conduite fait horreur au Ciel & à la Terre, & que chaque degré de sa cessation, est un Perou pour le

Prince & pour les Peuples : & comme c'est une violence continuelle à la nature , quoi qu'il aie falu un tems infini pour l'établir, c'est à dite, pour ruiner le Roiaume , il ne faut qu'un moment pour la détruire ; sans rien mettre au hazard : l'obstacle pretendu d'une guerre étrangere étant ridicule , & par consequent enrichir les Peuples ; ce qui les mettra en état de donner les secours necessaires au Roi dans la conjoncture presente : le redoublement de ces façons défolantes, auxquelles on a recours par une continuation d'erreur, n'étant point assurément une ressource en pareille occasion , comme l'on n'experimente que trop.



TRAITE' DE LA NATURE,
Culture, Commerce & Inté-
rêt des Grains, tant par rapport
au Public, qu'à toutes les con-
ditions d'un Etat.

DIVISE' EN DEUX PARTIES.

Dont la premiere fait voir que
plus les Grains sont à vil prix,
plus les pauvres, sur tout les
Ouvriers, sont miserables. Et
la seconde, que plus il sort de
Bleds d'un Roiaume, & plus
il se garantit des funestes ef-
fets d'une extrême disette.

B IEN que l'Agriculture eût été
dans les premiers tems la posses-
sion des personnes les plus élevées,
puis que les enfans de David, au
raport de Joseph, invitoient leurs

amis à la toison de leurs troupeaux, & que Tite Live raconte, * que dans l'ancienne Rome on alloit prendre les Senateurs à côté de leur charue: Les choses ont bien changé depuis ce tems, ce qui étoit un honneur, est devenu une espece de dérogeance à toutes sortes de merites; & on peut dire aujourd'hui en France, qu'on laisse aux derniers des hommes, la connoissance de nourrir & faire subsister tous les autres.

Bien qu'il se rencontre des Laboureurs dans toutes les conditions, il faut qu'un homme avant que de s'y appliquer, soit estimé & de lui & de tout le monde; incapable de rien faire de plus relevé que cette profession qui passe pour la dernière de toutes, pendant qu'elle auroit besoin d'un merite distingué, & qui pût faire l'assemblage d'une longue pratique, avec des reflexions proportionnées, pour porter les choses à la

* *Avilla in Senatum, Senatores accerserant.*

perfection

perfection nécessaire, à la commune utilité de tous les Peuples.

Il y a bien même quelque chose de plus, non seulement la speculation & la pratique, qui ne se sont point trouvées réunies dans cette rencontre en aucun sujet, mais même elles ont été séparées par de si grandes distances, qu'il y a plus de commerce entre les Peuples d'une hemisphere à l'autre, qu'il ne s'en rencontre aujourd'hui entre les personnes qui n'ont que la speculation du labourage, & ceux qui le pratiquent actuellement. Cependant, la dispensation des fruits qui en viennent étant entièrement entre les mains de ceux qui n'en ont que la theorie; c'est à dire, qui en ignorent absolument les véritables interets, sans que les autres y aient aucune part, quand même il se rencontreoit des sujets propres à réfléchir sur la pratique, ce qui est très-rare; il en est arrivé le même desordre; que lors de la construction de la fameuse Tour de Babel: Les Ouvriers ne savoient ce qu'ils faisoient, ou plutôt prati-

Tome I.

Y

quoient le contraire de ce qui eût été nécessaire pour porter l'ouvrage dans sa perfection, non qu'ils eussent perdu le sens ; mais parce que par un éfet de la Providence, étans venus en un moment à parler diférens langages, ils ne s'entre-entendoient plus, ce qui étoit cause de tout le defordre.

On maintien donc que la même chose est arrivée en France depuis quarante ans, à l'égard des bleds, & que si on les a vûs depuis ce tems, ou à un prix excessif plusieurs fois, ce qui a fait perir une infinité de monde, ou en un avilissement éfroiable, ce qui ruinoit également & les riches & les pauvres, ç'a été par un mal entendu, ou une mes-intelligence continuelle entre la pratique, & la speculation à leur égard, puis que leur réunion n'eût pas manqué d'empêcher ces deux extrémités, & de les compenser l'une contre l'autre, comme il se pratique dans tous les Etats de l'Europe, & comme on a fait même en France pendant plusieurs siècles auparavant 1660. Il se

rencontre à la vérité des Ordonnances contraires, mais elles avoient été faites dans des tems durs & de nécessité, & la pratique en avoit été negligée dans la suite, comme il est aisé de verifier : & si on s'en servoit, c'étoit des Gouverneurs, pour en tirer sous main des retributions, pour ne faire pas semblant de voir les enlevemens.

C'est pour faire cette paix & cette réunion que l'on a cru plusieurs années bien employées à la pratique & à la speculation du labourage & du commerce qui en est une suite nécessaire, dont l'éfet a été de comprendre invinciblement, & se mettre même en état de le persuader aux autres d'une façon si certaine, que l'on n'aprehende aucune repartie : Qu'il n'y a qu'un moien d'éviter les deux extrémités dont on vient de parler, également dommageables à un Etat, qui est de maintenir si fort la balance égale entre ces deux inconveniens, que se remplaçant, ou se compensant continuellement l'un l'autre, il s'en forme un tout permanent, qui

partage également les Bleds à toutes les années, comme fait un pere équitable, le pain à ses enfans.

Or il n'y a qu'un moien, qui est celui que l'on a marqué au commencement de ce Memoire; savoir, qu'on ne peut éviter les desordres d'une extrême cherté, qu'en laissant libre en tout tems, sans aucun Impôt, hors les cas extraordinaires, l'enlevement des Bleds aux Pais Etrangers, pendant que de l'autre côté, l'excez de l'avilissement de cette même denrée, qui n'est guere moins dommageable, s'il ne l'est pas autant, quoi que l'on pense le contraire, parce qu'il fait moins de bruit, ne peut être garanti, qu'en ne souffrant jamais l'aneantissement des Grains, qui est une suite certaine du bas prix, & par consequent une marque évidente d'une cherté future & prochaine, ainsi que l'expérience n'a que trop fait voir, & que l'on montrera encore plus dans la suite.

Pour se resumer donc après ce preambule que l'on a cru nécessaire, on soutien, comme on l'a fait au

commencement de ce Memoire, que le Peuple ne sera jamais moins riche ni plus miserable, que lors qu'il achetera le bled à vil prix; ce sera la premiere Partie. Et la seconde, que l'on ne peut éviter une extrême cherté de tems en tems, pour ne se pas servir d'un mor plus violent, qu'en vendant en tout tems des bleds aux Etrangers.

Ces deux Propositions feront par aventure traiter d'abord l'Auteur, comme le fut Christophe Collomb à son arrivée sur les nouvelles Propositions, & peut-être d'une maniere un peu plus violente, puis que s'il passa pour un extravagant, ainsi que ceux qui l'avoient precedé dans de pareilles découvertes; si par hazard on se méprenoit, on ne pourroit recevoir que le nom de Bourreau & de Traître à la Patrie; mais on espere que l'on ne courra aucun risque, que jusqu'à l'entiere lecture de cet Ouvrage; & même, pour ne pas s'exposer à souffrir ce fort un seul moment, on est obligé d'anticiper, pour dire qu'il est assez justifié, en

ne proposant que de suivre l'exemple de la Hollande & de l'Angleterre, où le Peuple disposant de son destin, au moins à l'égard de la subsistance, pratique exactement ce que l'on vient conseiller aujourd'hui en France.



PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE I.

Tous les biens de la France, ainsi que de tous les Païs du monde, & dont elle est mieux partagée qu'eux, consistent généralement en deux genres; savoir, les fruits de la terre, qui étoient les seuls dans la naissance, ou plutôt de l'innocence du monde, & les biens d'industrie; ce qui se réduit encore aux quatre sortes d'espèces; Savoir, ces mannes de la terre, la propriété des fonds qui les font naître, & qui en partage le profit entre le Maître &

les Fermiers, qui est la seconde espèce. La troisième est formée par le louage des Maisons des Villès, les rentes hipoteques, les Charges de Robe, d'Epée & de Finance; l'Argent & les Billets de Change; Et le quatrième enfin, consiste dans le travail manuel, & le Commerce tant en gros qu'en détail. Ces trois dernières espèces, tirent d'abord leur naissance & leur maintien des fruits de la terre, puis que où il n'en croît point, comme sur les sables ou sur les rochers, ils y sont tout à fait inconnus; mais ce n'est que la première fois qu'ils lui ont gratuitement cette obligation, car incontinent après, il faut que ces trois autres sortes de biens redonnent l'être à ces mêmes fruits dont ils tirent leur origine, & que cette circulation ne soit jamais interrompue d'un seul moment, parce que la moindre cessation devient aussi tôt mortelle à toutes les deux parties, de quelque part que cela arrive. En effet, les fruits essentiels, & comme capitaux, que produit la France,

consistant en bleds, ce qui en fait la première & plus considérable partie; en liqueurs, comme vins, cidres & eaux de vie; en bestiaux, qui forment les chairs & les laines, & en toiles: Jamais le Laboureur n'éleva & ne nourrira sur la terre ces quatre denrées, & toutes les autres en très-grand nombre qui en sont une suite; si les trois autres états de biens dont on a parlé, ne les lui achètent à un prix qui soit au dessus des frais qu'il lui a falu faire pour les mener en leur perfection; comme en même tems, il faut absolument que le Laboureur & son Maître, qui ne font qu'une seule & même chose, & ne forme qu'un intérêt commun, achete de toutes les Professions de la vie ainsi que de tous ceux qui vivent du travail manuel, ou du commerce, au nombre de deux cens de compte fait, une partie au sol la livre de ce qu'ils leurs peuvent fournir de la leur; & à un prix pareillement qui les mettent hors de perte, afin que le tout soit reciproque. Ce n'est pas tout, il est encore nécessaire que toutes ces deux

Professions trafiquent aussi mutuellement depuis le matin jusqu'au soir, par un commerce continuel, du produit de leur Art, le tout au niveau des fruits de la terre, & sur tout les Bleds; à qui elles doivent toutes leur naissance, ainsi qu'on a dit; parce qu'aucune ne peut être démontée, sans faire aussi tôt part de son mal à toutes les autres Professions, telles qu'elles soient, ou immédiatement ou par contre-coup formant toutes une chaîne d'opulence, composée de plusieurs anneaux, où la disjonction d'une seule, rend le tout inutile, qui ne peut subsister que par le commun maintien, ou au moins très imparfaitement, toujours en deperissant.

De maniere, que pour entretenir l'harmonie sur laquelle roule toute la consistence des Peuples & des Etats, & par consequent les Revenus du Prince, il ne faut point qu'une partie passe l'autre; c'est à dire, qu'il est nécessaire que la balance soit égale dans tous ces commerces, que tout le monde y trouve pareillement

son compte; ou bien, il arrivera infailliblement, comme lors qu'on vend à faux poids ou fausse mesure, que c'est une nécessité qu'un des Commerçans soit bien tôt ruiné.

Par tous ces raisonnemens, il est aisé de voir, que pendant que chaque homme privé travaille à son utilité particulière, il ne doit pas perdre l'attention de l'équité & du bien general, puis que c'est de cela qu'il doit avoir sa subsistance, & qu'en les détruisant un moment, à l'égard d'un Commerçant avec qui il trafique, quoi que par l'erreur commune, & par la corruption du cœur, il croit avoir tout gagné; il doit au contraire s'attendre, si cette conduite devenoit generale, comme il arrive quelquefois, à en paier la folle enchere, par sa destruction entiere qu'il se bâtit par là dans la suite, ainsi que l'on va faire voir. Cependant, tout le travail des hommes, depuis le matin jusqu'au soir, est de pratiquer justement le contraire, & il n'y en a aucun qui ne soit content en achetant de la

Marchandise d'un autre, de l'avoir non seulement à perte de la part du vendeur, mais encore tout ce qu'il a vaillant par dessus le marché, tant l'interêt aveugle les hommes; en sorte, que si une autorité supérieure & generale n'intervenoit, pour arrêter cette avidité à l'égard des Denrées absolument necessaires, comme les Grains, en y mettant le taux; il y a des hommes assez inhumains, pour ne vouloir sauver la vie à leurs semblables dans des occasions pressantes, qu'au prix de tout leur bien: & comme cette Police ne peut pas être generale dans le détail, il faut y suppléer d'une façon indirecte, en empêchant par une autorité puissante, qu'une Marchandise ne vienne la proie & la victime de l'avidité d'un Commerçant, lequel seroit content, si cela étoit à sa disposition, de sacrifier tout à son interêt particulier, independemment de la Religion & de l'Humanité, qui sont entierement bannies de ces démarches de ventes & d'achats,

parce qu'on croit avoir satisfait à Dieu & aux hommes, en n'usant point de fraude & de supercherie, & ne faisant que profiter de la nécessité des occasions urgentes.

CHAPITRE II.

CE que l'on vient de marquer dans le Chapitre précédent, se vérifie avec certitude, à l'égard des Bleds, dans les deux manières opposées, quoi que le faux zèle n'en reconnoisse qu'une, savoir, le prix excessif des Grains, qui fait constamment perir une infinité de misérables, comme on n'en a que trop fait expérience, aiant toujours été regardée comme un fleau dont Dieu se sert pour punir les pechez des hommes : Mais de soutenir que l'excez qui lui est opposé, savoir le grand avilissement de ces Grains, par rapport au prix des autres Denrées, ne soit pas un mal aussi violent, & qui n'aie pas d'aussi funestes effets, quoi

quoiqu'il ne fasse pas tant de bruit & d'éclat ; c'est ignorer absolument ce qui se passe dans le monde, & n'avoir qu'une speculation toute nuë de détail du labourage, & du commerce de l'agriculture.

Pour venir d'abord au Fait, on demande à ceux que le zèle aveugle, & met dans la disposition de souhaiter toujours des bleds à bas prix en faveur des pauvres, s'ils croiroient leurs vœux accomplis dans toute leur plénitude, au cas que l'on pût revoir cette Dentrée de Grains au même taux qu'elle étoit en 1550 ; savoir, le Septier de Paris pesant 240 livres ou environ, à 20 sols ou 21 sols année commune : Comme il n'y a point d'Ouvriers de Campagne qu'à sept à huit sols par jour, ce qui double dans les mois de recolte, & qu'une Ferme ou une Terre du raport de 200 Septiers de bled, a besoin de cinq ou six de ces Ouvriers pendant tout le cours de l'année pour la faire valoir ; chacun de ces gens-là, en prenant plus que la valeur d'un cent pour leur part, ce seroit une nécessité

que le Maître Laboureur leur donnât non seulement toute sa recolte, mais même qu'il eût une mine d'argent, pour paier trois ou quatre fois davantage, afin de les satisfaire, & pour semer & se nourrir lui & toute sa famille. On ne poussera pas plus loin le ridicule de cette situation, par rapport à l'état present, qui ne l'étoit pas à ces tems-là, parce que cet Ouvrier de huit & de seize sols par jour, ne gaignoit en 1550 qu'un pareil nombre de deniers, & les souliers qu'on vend aujourd'hui cent sols & six francs à Paris, furent évalués & appréciés à cinq sols par les Ordonnances de Henri II. en 1549. & les Perdreaux & les Levrauts, à six deniers.

Ainsi on n'a pas besoin de plus grand discours, pour faire voir l'horreur du faux zèle, à prendre les choses absolument, & sans les approfondir; mais pour ne pas remonter si haut, ou descendre moins loin, en ne parlant que de l'année 1660. c'est à dire d'un tems, dont plusieurs hommes vivans ont connoissance,

sur les contemporains; ce même Septier de Paris valoit trois livres dix sols, pareillement année commune ou environ, les souliers quinze sols, & le reste à proportion: & bien que le bled eût triplé son prix de ce qu'il étoit cinquante ans auparavant, on ne lui fit point de querelle comme on fait aujourd'hui, quoi qu'à le prendre depuis 1650 il n'ait pas reçu une si forte hausse, hors les tems de cherté extraordinaire, que l'on ne doit pas compter, & cela, attendu que toutes choses avoient pris le même surcroît, & l'Ouvrier ne se pouvoit pas plaindre d'acheter son bled trois fois davantage, ainsi que le Cordonnier qui vendoit ses mêmes souliers quinze sols, qu'il avoit donné pour cinq, dans les tems que le bled valoit trois fois moins.

Les pretendus Protecteurs des Pauvres, ne peuvent point encore, sans renoncer à la raison, réclamer ce prix des Grains; car, quoi que les conséquences eussent perdu les deux tiers du ridicule, marquez ci-devant dans la réclamation du prix de vingt sols.

le Septier, qui subsistoit raisonnablement en 1550, la dose qui en resteroit, seroit encore assez forte pour tout ruiner sur le niveau d'aujourd'hui. En effet, s'il eût falu que le Laboureur eût acheté dans la premiere supposition, trois fois plus de bled qu'il n'en eût recueilli, pour satisfaire à ces Ouvriers dans cette seconde reduction, il n'eût pu les paier avec toute sa recolte; ainsi il n'y a pas encore moyen de tenir, puis que pour qu'une chose soit impertinente & ridicule, il n'est pas besoin que le désordre soit dans le dernier excès, il suffit que la raison soit tant soit peu blessée; or, elle le seroit encore dans cette disposition d'une façon effroyable.

Sur ce principe, il faut venir hardiment en l'année 1650, c'est à dire de nos jours, où le bled, Septier de Paris, fut à dix & onze francs année commune, sans que personne criât à la famine, ni même aucun étonnement, & sans qu'on lui fist pareillement de peine de ce qu'il avoit triplé le prix de ce qu'il étoit cinq-

quante ans auparavant, par les mêmes raisons qui lui avoient procuré ce repos en 1600; savoir, que les seouliers qui valoient quinze sols en ce tems-là, étoient vendus en 1650 quarante-cinq & cinquante sols, & tout le reste à proportion: Et comme en l'année 1700 & suivantes que nous vivons, que toutes ces mêmes denrées, horsmis les bleds, ont assurément doublé par des causes très-naturelles, dont on fera un Chapitre à part, qui ne sont autres que les cruës d'argent qui arrivent tous les jours dans l'Europe; on souffre tranquillement que toutes sortes de Marchandises prennent leur cote-part de hausse de prix, comme elles ont toujours fait depuis la découverte du nouveau Monde; mais on refuse cette justice aux seuls Grains, & l'on croit avoir tout gagné en obligeant un Laboureur ou son Maître, qui ne sont qu'une seule & même chose ou un même intérêt, à donner ses Grains au même prix qu'ils faisoient il y a cinquante ans, pendant qu'ils sont contrains d'acheter toutes les den-

rées au double, tant pour leurs besoins, que pour les choses nécessaires à l'agriculture, qui les obligent en tout tems d'en partager les profits avec une infinité de monde, les ruinent absolument, lors que les proportions n'y sont pas gardées: Il y a même plus, cela les met absolument hors d'état de continuer ce commerce avec la perfection nécessaire au maintien de l'Etat, ce qui se recommanquant dans la suite à toutes les autres conditions, qui veulent injustement vendre leurs denrées bien cher & acheter le grain à bon marché, les détruit tout à fait dans l'avenir par une conséquence nécessaire: Parce que le principe de toutes les richesses de la France étant la culture des terres, ce desordre de manque de proportion, la rend d'abord imparfaite par l'épargne qu'on est obligé d'y apporter, & la détruit enfin entièrement en quantité d'endroits; ce qui fait paier la sole en chere de l'injustice des premiers auteurs de tout le desordre, savoir, de ceux qui prétendent avoir acheté à bon marché & vendre bien cher.

CHAPITRE III.

Il est aisé de voir par tout ce qu'on vient de dire au Chapitre précédent, qu'on ne pourroit pas souhaiter sans extravagance, que le Septier de Paris ne valût encore que vingt sols comme en 1550, ni trois livres dix sols comme en 1600. Or, sur ce même pied, on maintient que de le vouloir à peu près, à neuf ou dix francs, ainsi qu'on prétend aujourd'hui, & comme il étoit sans aucunes réclamations en 1630, il reste un degré d'irregularité capable de tout perdre, en ruinant tous les Etats pour le présent; & par conséquent les pauvres, qui n'ont d'autre subsistance que le travail que leur fournissent les personnes riches & propriétaires des fonds, en sorte, qu'un homme qui n'a que ses bras ou sa journée pour vivre, est perdu dès lors qu'il ne la peut trouver, quand même le Bled ne vaudroit que vingt sols le Septier, comme en 1550. De sorte,

qu'il ne faut que vérifier, que le bled étant sur le pied de neuf à dix livres le Septier, mesure de Paris, comme il est à présent, & même moins, il est impossible à la plûpart des Fermiers, de payer rien ou peu de chose à leurs Maîtres, ce qui les ruine également tous deux; pour montrer invinciblement, que tous les Ouvriers perdent les trois quarts de leur revenu, s'ils ne sont pas entièrement réduits à la mendicité ainsi qu'on voit tous les jours.

La Providence a voulu qu'en France, les riches & les pauvres se fassent réciproquement nécessaires pour subsister, puis que le premier periroit avec toutes ses facultez & possessions, qui ne sont originai-
 rement autre chose que les terres; tout le surplus, comme rentes, charges & redevances, n'étans proprement biens que par fiction, & par rapport à cette première cause qui leur donne l'être: Il periroit, dis-je, si l'autre Etat, qui est le pauvre, ne lui prête ses bras & son secours, pour mettre ces biens en

valeur; comme par reciproque, si la terre donnant ses richesses d'elle-même sans aucune contrainte, & qu'au contraire elle ne nourrit & ne paie pas les hommes comme elle fait, qu'à proportion de leur travail, par la Sentence prononcée de la bouche de Dieu même après le peché d'Adam; tous ceux qui n'auroient aucun fonds, seroient absolument hors d'état de subsister, & ainsi l'intérêt de ces deux Etats est, d'être dans un perpetuel commerce: & comme la première loi du trafic est, que l'une & l'autre partie y trouve son compte, sans quoi il cesse entièrement, parce qu'il détruit son sujet, il faut absolument tenir la balance égale, afin de partager l'utilité, & qu'un des bassins ne venant pas à pancher trop d'un côté par la survenue de quelques poids extraordinaires, il n'emporte pas tout le profit de l'autre, ce qui le mettroit hors d'état de continuer à l'avenir. C'est le prix des blés qui fait la balance pour l'agriculture entre le Fermier & son Maître, &

Ouvrier qui aide à le faire valoir. Or, pour montrer que la balance est trop panchée du côté de l'Ouvrier, le bled étant à neuf & dix francs le septier à Paris, il faut nécessairement descendre dans la qualité & les divers genres de perfection des terres de la France.

Il est certain qu'il y a plus de cent degrez de difference entre les plus fécondes & les mieux partagées de la nature ; & les moindres qui semblent n'avoir été créées que pour former la continence du Monde, ne fournissant rien, ni pour le labourage, ni pour la pâture. En effet, si l'on en voit, quoi qu'en très-petite quantité, où deux mauvais chevaux seulement peuvent exploiter jusqu'à cent arpens par an, & renfouir ou tourner deux arpens par jour, sans aucun besoin d'engrais, qui feroit tout perir par un trop grand produit, & qui ne laisse pas de paier l'usure de la semence à vingt pour un ; & cela, toutes les années sans repos, jamais, contre l'usage presque de toutes les autres. Il s'en trouve d'un

autre côté & en bien plus grand nombre, qu'il faut comme forcer de produire, & cela par un travail continuel, tant d'engrais que d'augmentation de chevaux, le terrain résistant à chaque pas, un fer le mieux trempé, & avec tout cela, il lui faut donner du repos au moins de trois années une ; & même plus souvent, comme des sept à huit années de suite, & quelquefois même jusqu'à quinze à vingt ans, à proportion que le prix des bleds permet de croire que la culture en pourroit supporter les frais.

Ainsi un arpent de terre du moindre degré de perfection affermé trois livres, comme il s'en rencontre plusieurs, & même au dessous, ce qui fait six livres, attendu l'année du repos, ne peut être exploité sans une forte semence : c'est à dire, un septier de valeur environ huit livres ; il faut quatre labours au moins, & assez souvent cinq, qu'on ne paie jamais moins que trois livres dix sols chacun, & même plus pour les mauvaises terres, qui sont ordinai-

rement caillouuses, & qui obligent par conséquent, par le déperissement qu'elles causent au soc, de le porter souvent à la forge pour le recharger, ainsi voila encore quatorze francs de frais au moins; il faut le fumier, qui ne peut être au dessous de douze chariotées, ou d'autres mesures à proportion, ce qui fait encore douze francs: il y a les frais de la recolte pour l'aprosifier sur le champ, qui allant à trois livres, voila plus de trente-huit francs semez en terre: & quand le rapport est de quatre Septiers, ce qui n'arrive presque jamais dans de pareil terroir, on se tient bien heureux: & si le Bled qu'on a semé a couté huit francs le Septier, comme les mauvaises terres le deteriorisent toujours & lui font perdre sa perfection; au contraire, des excellentes comme en Hongrie: où le seigle devient froment au bout de trois ans; le Grain de ce mauvais terroir n'est vendu au plus que six francs: ainsi voila le Laboureur & le Maître dans une perte considérable, qui les obligent de laisser la

terre

terre en friche, comme il arrive tous les jours, y en aiant quantité d'incultes, autrefois labourées, ce qui n'arrive pas sans reduire & le Maître & le Laboureur dans une extrême indigence: que si le Bled avoit valu onze à douze livres le Septier, comme il le peut aisément, le Maître & le Laboureur, les Valers & les Ouvriers y auroient également trouvé leur compte; & ç'auroit été une garantie formelle & une defence certaine contre les horreurs d'une année sterile, qui ne manque jamais d'arriver de tems en tems.

Voila donc de bien des façons la prétendue pitié & charité de ceux qui veulent en faveur des Pauvres, le Bled à bas prix, loin de leur compte, puis que ce premier Pauvre, qui est l'Ouvrier, est non seulement reduit à la mendicité, par le congé qu'il reçoit au même tems que l'on cesse d'exploiter la terre, mais même le Fermier & le Maître, sont jettez dans la dernière misere; & toutes les conditions de l'Etat qui atendent leur subsistance de ce premier mobile,

Tome 1,

A a

reçoivent le même destin au sol la livre de la nécessité que l'on a de leur Profession, sans prejudice de la certitude d'une generale, lors que la disposition du Ciel ne se rencontrera pas favorable aux biens de la terre.

Ainsi on voit que les Anglois n'ont pas perdu le sens, de donner de l'argent à ceux qui font l'enlèvement de leurs bleds pour les Païs Estrangers, afin d'obliger les Habitans de faire valoir les mauvaises terres, de quoi ils ont quantité, & l'on a vû même pratiquer cette conduite une année après que les Grains y avoient été d'une cherté extraordinaire, sans alleguer cette pitoyable raison, qu'il faut craindre de retomber dans la misere d'une sterilité quand on ne fait que d'en sortir, & fournir un Roiaume de Bled amplement auparavant que d'en faire part aux Estrangers, puis que c'est justement le contraire, comme on a fait voir, & qu'on montrera encore mieux dans la seconde Partie.

Ce que l'on a dit du sort des mauvaises terres, d'être en perte au La-

boureur & au Maître, le Bled étant à bas prix, est commun au sol la livre à celle du premier degré d'excellence, parce que si les charges de la culture sont moindres, le profit est pour le Maître qui afferme son bien par un prix proportionné, & qui ne pouvant être atteint par la recolte, le Bled étant à bas prix, produit tous les mêmes effets que l'on vient de marquer, & envers autant de personnes.

CHAPITRE IV.

QUoique l'erreur du raisonnement de ceux qui veulent le Bled à bas prix en faveur des Pauvres, ne soit que trop verifié par tout ce qu'on vient de dire, il est à propos de descendre dans le détail de toutes les conditions, & de montrer que toutes leurs richesses consistent dans la culture de la terre, que c'est pour elles tout ce que le Laboureur sème & recueilli; que quand il sème beaucoup, elles recueillent

beaucoup, & de même quand c'est le contraire ; quainsi c'est leur intérêt de le mettre continuellement dans celui de faire une récolte abondante, de quoi étant empêché par le bas prix des Grains, tous leurs vœux & tous leurs souhaits doivent tendre à ce qu'il conserve un taux qui l'oblige à cultiver autant qu'il est possible.

Toutes les Professions, Arts & Métiers qui composent un Etat, & sur tout en France, où il s'en rencontre beaucoup plus de genres & d'especes qu'en nul lieu du Monde, ont pour objet leur subsistance, en procurant ou fournissant celle des autres, ce qui les oblige d'avoir recours à eux, & de se donner de l'emploi reciproquement les uns aux autres : néanmoins tous n'ont pas une fonction d'égale nécessité, & dont le monde ne se puisse pas passer absolument ; les uns fournissent le nécessaire, comme la première & la plus grossière subsistance, c'est à dire, le Pain & les Liqueurs ; les autres quelque chose de plus, comme les moindres Mets ; les autres,

les Viandes, entre lesquelles, il se rencontre quantité de différents degrez ; comme le délicat, le sensuel, le superflu, & enfin le fantasque & absolument inutile, & tous ces divers degrez, qui se rencontrent non seulement dans le manger, mais aussi dans les habits, dans les meubles, dans les équipages, dans les spectacles, & enfin dans tout le reste de ce qui s'appelle Magnificence, & qui donne l'être à plus de deux cens Professions, Arts & Métiers qui se trouvent en France, prennent comme on a dit journallement leur naissance des fruits de la terre, laquelle, si elle devenoit aussi sterile que les sables d'Afrique, congédieroit ou feroit perir plus de cent soixante & dix de ces deux cens Professions : Ainsi, encore une fois, leur intérêt est de maintenir le Laboureur & l'empêcher de perir. Or, c'est une maxime constante dans le Mécanique, que tout Métier doit nourrir son Maître, ou qu'il doit fermer incontinent sa Boutique ; de façon, que du moment que le La-

l'homme ne vendra pas son Bled, comme il arrive assez souvent, un prix qui puisse porter les frais de la culture & toutes les charges, comme les impôts & les paiemens du Fermage, il est certain que ce Fermier abandonnera tout, ou ne satisfera pas à ce qu'il doit rapporter au Propriétaire: Voilà dès ce moment toutes ces deux cens Professions en peril, & si le sort de ce Fermier lui est commun avec quantité d'autres, comme il est impossible que cela soit autrement, puis que le mal procede d'une cause generale, tous les Etats souffrent un déchet considerable.

En effet, un Propriétaire de fonds qui n'est point payé, ne peut rien acheter, puis qu'on n'a rien sans argent. La premiere grêle tombe sur les choses superflues; après cela, si le desordre continué, on se retranche peu à peu, de degré en degré, suivant l'échelle que l'on vient de marquer: Et comme c'est l'opulence qui les avoit fait naître, qui n'est originairement autre que les fruits de la terre, leur chute les entraîne toutes avec elle.

Il y a encore une attention à faire, qui est, que cette reforme ne s'en tienne pas seulement au superflu, & même au commode & à l'utile, mais même elle ataque dès le premier moment jusqu'au plus nécessaire de plusieurs conditions ou métiers, par un contre-coup qui devient aussi-tôt contagieux, & embrasse toutes les Professions. En effet, s'il n'y avoit que le superflu & le magnifique qui souffrirent, le desordre ne seroit pas tant à déplorer; mais comme l'Ouvrier du superflu & du magnifique n'exerce cet Art & cette Profession que pour se procurer le nécessaire, l'un ne peut être retranché, sans que la perte de l'autre ne s'en ensuive aussi-tôt, ce qui cause un nouveau déchet dans l'Etat, parce que chaque particulier doit soutenir sa dépense ordinaire, sur laquelle les denrées nécessaires ont contracté un prix, lequel venant à baisser, elles deviennent toutes en perte au Marchand ou à l'Ouvrier.

Dans ces occasions, un homme vivant de ses rentes, qui a cent écus dans sa poche, & qui les auroit des-

pensez pour les besoins utiles & commodes seulement, si son Fermier ne l'avoit pas assuré qu'il ne lui peut bailler d'argent à l'écheance du terme qui approche, les garde bien secrettement, afin de le faire filer pour le simple nécessaire, & cette trop longue garde maintient l'argent dans un trop long repos contre sa nature, qui est de toujours marcher, & de produire du revenu à chaque pas qu'il fait. Or, sans ce déchet arrivé à la cause primitive, qui est le bled, les cent écus dont on vient de parler, auroient fait cent, voire deux cens mains, dans le tems de leur résidence, s'ils avoient toujours été en route, & cette forte garde qui l'a arrêté si longtemps dans son premier gîte, ne se peut faire sans interesser tous les passages, qui ne subsistoient que de la coutume où ils étoient de le voir ordinairement, à l'aide de leurs denrées ou de leur service qui leur demeurent inutiles, & les font par conséquent petit.

Et comme il y a de l'ordre dans l'augmentation de la dépense, à pro-

portion qu'on augmente de facultez, que d'abord que l'on a plus que le nécessaire, on se procure le commode, qu'ensuite de cela, on passe au délicat, au superflu, au magnifique, & enfin, dans tous les excez que la vanité a inventez pour ruiner les riches, & enrichir ceux qui n'avoient rien de leur origine. Lors qu'il faut déchanter par la cessation des revenus en fonds, causée par l'avilissement des bleds, la réforme refait le même chemin en retrogradant, ce qui ruine d'abord tous les Ouvriers de magnificence & de superflu, & jette un levain, qui gâtant tout l'Etat produit les Banqueroutes que l'on ne manque jamais de voir dans ces occasions, & on est si aveuglé de dire, que c'est qu'il n'y a plus d'argent, il en est autant & plus que jamais, mais c'est qu'il devient paralitique, comme on a faic voir.

Et pour montrer encore plus clairement cette verité, on n'a qu'à jeter les yeux sur les Banqueroutes qui se font faites à Paris depuis que le bled est à vil prix: Il y en a plus qu'il s'en

étoit rencontré dix ans auparavant, qu'il avoit été au double de ce qu'il est aujourd'hui. En effet, un Propriétaire qui n'est point païé, ne donne point trente pistoles d'une perruque, cinquante pistoles d'une écharpe, mille francs d'un carrosse; ainsi il faut que les Marchands de pareilles magnificences, qui ont fait de grandes avances, & se sont constitués en de grands crédits, pour fournir leur magasin de pareilles superfluités, du moment, qu'ils n'en trouvent pas le debit, perissent entièrement en prenant la fuite, & abandonnant tout à leurs créanciers; ce qui devient si contagieux, qu'une seule Banqueroute en attire une infinité d'autres.

Il y a encore un autre désordre, qui est pareillement un enfant de la première cause, c'est que lors qu'un Ouvrier ou Marchand voit ses affaires en désordre, & qu'il ne pourra satisfaire ceux à qui il doit dans l'échéance des termes, manque de debit, ne voulant pas être réduit à la mendicité; il fait finance, comme on appelle, c'est à dire, qu'il donne tout à vil

prix & à perte, non de lui, mais de ses créanciers, & met ensuite l'argent dans sa poche, & la clef sous la porte de sa maison, en prenant congé de la compagnie, pour ne plus reparoitre du tout, ou qu'après qu'il aura obtenu des remises considérables de ceux à qui il doit; ce qui, outre le désordre que cela cause à tout l'Etat, ainsi qu'on a dit, en forme encore un éfroyable, en ce que cette vente à vil prix & à perte de marchandise, qui devoit être bien plus chère par sa nature, réduit au néant celle de tous les autres, qui ne peuvent jamais espérer de la libéralité de l'acheteur, la préférence de leurs denrées à un prix plus haut que celui qu'on peut avoir ailleurs; & ce premier n'est obligé de donner sa marchandise à perte, que parce qu'il a eu le bled du Laboureur aux mêmes conditions.

CHAPITRE V.

ON fera peut-être surpris, à cause de l'erreur commune si généralement établie sur la nature ou le prix des Grains, de ce que l'on ose avancer, que tous ces sujets dont la fortune va en déroute, comme on vient de marquer, endurent une si grande perte, & la causent à tant d'autres, comme de dix, vingt, trente, quarante & cinquante mille francs, & même davantage, ne souffrent ce malheureux destin, que pour avoir prétendu gagner les uns cinquante francs, cent francs, ou trois cents francs au plus par an, sur le pain qu'ils mangeoient, & qui se consommait dans leur maison à Paris : Le pain du commun ne revient pas à présent à plus de quinze deniers la livre, sur le pied de dix livres le septier; or le mettre à une moitié davantage, comme environ deux sols, ce qui n'augmente sa dépense sur une famille d'environ dix ou douze personnes;

sonnes; comme elles sont toutes à peu près, que de cinq ou six sols par jour, cela ne formeroit que cent francs par an, & ce ménage ou ce prétendu profit de ces cent francs, fait perdre plus de dix mille livres, & réduit toute la famille à l'aumône.

Quoi que ce fait soit constant, le Peuple qui ne difere en rien des bêtes dans ses raisonnemens généraux, & qui n'étend point ses vuës au delà de son intérêt personnel & singulier du moment, aura peine à comprendre ces principes; savoir, qu'il ne peut être riche & à son aise tant que le bled est à vil prix, & qu'il faut au contraire, qu'il conserve le niveau & les proportions de hausse contractées par toutes les denrées, au moins depuis cent cinquante ans, afin que la balance étant toujours dans son équilibre, le Commerce se puisse faire avec justice, à faute de quoi tout perit. Mais cela n'est pas moins constant; tout ce qui se passe, tout ce que l'on voit, & que l'on vient de vérifier, ne le montrent que trop. Tous les Etats

ensemencent les terres, & ce n'est point le Laboureur seul qui a cette commission, quoi qu'on le suppose grossièrement: Et comme lors qu'on sème peu, on recueille peu, & qu'au contraire, la moisson est abondante, quand on cultive quantité de terres, tous les Etats & toutes les Conditions doivent faire ce raisonnement chacun pour leur particulier, quand ils achètent le bled ou le pain un prix considerable, qui ne soit point exorbitant, dont il n'est point necessaire de faire d'exception, puis que tous les excez sont defectueux, & n'entrent point dans le raisonnement: Quand, dis-je, ils se fournissent de ce premier besoin de la vie à un prix raisonnable, qui ne constitue pas le Laboureur, qui n'est que leur commissionnaire, en perte, comme il arrive aujourd'hui à l'égard de quantité, c'est un nombre de semences qu'ils jettent sur la terre, & qui leur rapportera avec usure une récolte abondante, & les cinq ou six sols par jour ou cent francs par an, rapporteront souvent plus de deux

ou trois mille livres, au lieu que n'ayant semé que pour les frais de la récolte, qui est le sort aujourd'hui des Laboureurs, ils doivent s'attendre que le Maître ne recevant rien, il ne leur formera aucun profit, par nulle action de leur Marchandise, ce qui les fera perir avec ce même Laboureur.

Quoi que tout ceci n'ait l'idée que d'une speculation tres-abstraite pour tous ceux qui ne sont pas actuellement Laboureurs; on peut assurer néanmoins, que c'est réellement & de fait une pure pratique, & que les choses se passent journellement de la sorte, que l'excédant du necessaire s'érige en commode; que le surplus du commode se transforme en delicat, & que l'abondance pareillement de ce dernier enfante le magnifique, qui se divise en autant de branches, & qui s'étendent aussi loin que la vivacité de l'esprit ou la corruption du cœur peuvent imaginer.

Et comme cette abondance de necessaire, est le premier mobile & la premiere cause de toute cette generation;

du moment qu'elle cesse par l'avilissement du prix des Grains, toute la posterité perit aussi-tôt, par la raison fournie par la Philosophie ou par la Nature; que quand la cause cesse, les états ont incontinent le même sort.

Bien que par tout ce qu'on vient de dire, il soit impossible de ne pas donner les mains à un raisonnement si sensible & si naturel, appuyé sur deux faits si incontestables, qui se passent aux yeux de tout le monde, quoi que sans nulle attention, qui puisse faire revenir des faux préjugés que l'erreur du Peuple, soutenue d'une prétendue compassion aveugle, causée par le grand éloignement, que toutes les personnes en place, ont de la véritable connoissance de la nature & des intérêts certains des Bleds; cependant comme l'exemple de ce qui s'est passé dans la découverte de la figure de la terre, n'a que trop appris le sort que doivent attendre tous les porteurs de nouveautez surprenantes; il est à propos de fortifier encore ce raison-

nement par une paralelle du sort des Peuples dans toutes sortes d'états & de conditions, pendant ces dernières années que les Grains ont toujours été à bas prix, avec l'état où ces mêmes Peuples se trouvoient durant les trois précédentes, que les bleds étoient constamment à une infinité plus haut & même davantage, qu'ils ne le sont aujourd'hui, & c'est ce que l'on va voir dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

LA certitude du fait, qui depuis 1690 jusqu'à 1700. & même quelque chose de plus, le Bled a toujours été à dix-huit livres le Septier; & depuis 1700. il a toujours baissé jusqu'à aujourd'hui qu'il n'est qu'à neuf ou dix livres, n'a pas besoin d'être établi, ainsi il n'est question que de faire la comparaison qu'on vient de marquer.

Toutes les Conditions ont des Barometres ou des pierres de touche de

leur aisance ou de leur incommodité, exposées au grand jour, qui ne permettent pas de douter un moment de la situation où elles se trouvent.

Si l'on vouloit soutenir qu'en l'année 1660. & autour de ce tems, des Peuples qui achetoient des Charges de Robes sans nul produit, jusqu'à des cent mille francs & quarante mille écus, & les moindres à proportion; & cela, dans toutes les Contrées du Roïaume; sans en souffrir jamais de vacantes un seul moment, que la préférence ne formât des espèces de combats. Si l'on prétendrait, dis-je, avancer que cette situation n'eût pas une montee & une superiorité de richesses d'une infinité de degrez, sur l'état d'aujourd'hui, que ces mêmes Charges vaquent par douzaines plusieurs années, sans qu'on en puisse trouver le quart de ce prix precedent, pendant qu'en même tems, plus des deux tiers des inferieures sont abandonnées aux Parties Casuelles par les Proprietaires, où ils n'en veulent

qu'à un moindre prix qu'auoient couté les Provisions en 1660. Il faudroit assurément que l'Auteur d'une pareille doctrine commençât par établir le Pironisme, & à douter qu'il fût jour en plein soleil. Tout comme de dire, que cette opulence étoit singuliere aux Gens de la Robe; elle étoit assurément generale, & toutes les Conditions avoient pareillement une montee d'opulence, qui ne permettoit pas de douter qu'elle ne fût réelle & effective dans tous les Etats.

Depuis ce tems-là ou environ, toutes choses ont toujours été en deperissant, hormis quelques époques, où la sterilité venant au secours des Peuples, quoique quelquefois trop fort, relevoit le prix des Grains, redressoit la balance, & rétablissoit les proportions necessaires dans le commerce de toutes choses: en effet, sans ce secours, on peut dire que tous les Laboureurs auroient péri, comme avoient déjà fait une infinité; & quoique le remede soit violent, il en va comme de tous ceux dont on se sert

pour la guerison du corps humain, leur operation n'agit jamais, même avec plus de succes, sans alterer son sujet, & sans qu'il en coute de sang, & une diminution ou suspension des forces, au moins durant quelque tems.

C'est de cette sorte, que quelques éfroiables éfets que fussent ceux qui parurent dans les années 1693 & 1694, les cinq ou six années consécutives compenserent avantageusement le mal, ce que l'on ose avancer sur un principe qui est constant, & que l'on etablira sans crainte de se parer, dans le Chapitre suivant : la voir, qu'un long avilissement du prix des grains fait plus de dommage à un Etat, & même perit plus grand nombre de monde, que non pas une excessive cherté, qui ne dure au moins qu'une année; & qu'ainsi, si on la doit reprocher absolument, il faut dire qu'au lieu de se rejouir d'une victoire obtenue sur un ennemi puissant, qui venant pour envahir & ruiner un Royaume, auroit été vaincu & battu, & l'avantage même suivi de conquêtes faites sur lui. Bien loin, dis-je, de

faire des feux de joie de ce succes, il faudroit le deplorer & en faire le deuil, comme d'une calamité publique, parce que la victoire auroit couté la vie à un nombre considerable d'hommes.

Les six années consécutives depuis 1694 virent le bled presque toujours au double prix de ce qu'il est aujourd'hui; & par conséquent toutes les terres, tant bonnes que mauvaises bien cultivées, le Bled bien menagé, & non pas détourné à des usages étrangers, comme il arrive dans les tems d'avilissement, les Propriétaires bien paiez, & toutes choses en valeur, & il n'y avoit point de Professions dans l'Etat qui ne tirât son sol la livre de cette opulence par la vigueur de ce premier Etat qui leur donne la naissance à toutes, ainsi qu'on a montré.

Les Laines, les Toiles, & toutes les Manufactures se vendoient une moitié plus de ce qu'elles font aujourd'hui, & les Charges de Robe presqu'étoient double; ce qui étant le comble de la perfection de cette situation, est un Barometre certain de l'opulence générale, le tout est trop recent pour

qu'on le puisse revoquer en doute. Et pour repondre par avance à l'objection, que la Guerre seule a changé cette disposition, on a vu les choses en cet état, non seulement durant trois années de cette dernière Guerre, mais même durant toutes celles qui précéderent la Paix des Pyrénées, ainsi que pendant toutes les autres, & même à parler sainement, si les Guerres se soutenoient avec les revenus ordinaires du Prince, comme il ne seroit pas impossible si tous les Commerces étoient dans leur perfection, on peut dire qu'elles seroient plus avantageuses à la France qu'une tranquillité entière; elle met toutes choses en mouvement; elle purge les humeurs pecantes, & elle charme en quelque manière la vivacité d'une Nation qui n'aime pas naturellement le repos, & à qui même il est souvent dommageable; mais pour revenir aux marques sensibles d'opulence de ces trois ou six dernières années qui ont terminé le dernier Siecle, outre celles qu'on vient de corer & qui sont incontestables, il y en a d'enregistrées,

dont la preuve se peut faire aisément par écrit, puis qu'il n'y a qu'à représenter les rôles ou les comptes des Commis des Aides.

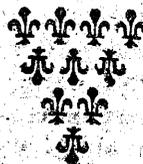
Comme la richesse & l'opulence des personnes élevées se marque par l'achat des Charges, les Bâtimens, & tout l'attirail d'une magnificence complete, qui est produite par la possession d'une tres grande multiplicité du necessaire, ainsi qu'on a dit, le Peuple avec sa core, par qu'il prend au sol la livre de son Etat à cette situation, a encore le Cabaret par devers lui, sur tout les Ouvriers pour singulier Barometre de ses facultez; c'est là que souvent Fêtes & Dimanches, hors seulement les heures du Service Divin, si les Juges de Police font leur devoir, & souvent même les jours ouvriers, plus de la moitié du prix du travail de la semaine se consume, & souvent même tout à fait. Cela hausse & baisse, au niveau, & à proportion de ce travail, si on a beaucoup gagné on dépense beaucoup & peu à proportion, & la cessation de cette conduite est une

marque certaine, que l'on n'a point trouvé de travail ou très-peu, faute de commerce ou de vente causée par l'aneantissement du premier principe.

Or il est certain, & Messieurs les Ministres ne le savent que trop par les defalcations que les Fermiers, tant généraux que particuliers leur ont demandées, depuis trois ans que le produit des Aides est diminué de plus de moitié, il y a des lieux même où cela a été jusques aux deux tiers, & même aux trois quarts.

Les Livres ou Registres de tous les Marchands qui font foi en Justice, n'en feroient que trop en cette occasion d'une pareille diminution, si l'on ne s'en veut pas raporter à leurs discours, bien qu'ils n'aient autre chose à leur bouche; & c'est dans cette conjoncture, que l'argent, bien loin de produire continuellement une espèce de représentation avec du papier & des billets de change, lors qu'il ne peut suffire par sa volubilité ou par sa quantité à celle de la consom-

consommation, est réduit lui-même à la dixième partie de ses fonctions ou de sa marche ordinaire, faisant des années entières de résidence dans des mains où à peine eût-il resté un moment, si la cessation de la consommation, par la ruine de la proportion des prix, sans laquelle elle ne se peut faire, ne le retenoit pas immobile par force; ce qui fait dire dans ces occasions seulement par le peuple, qu'il n'y a plus d'argent, parce qu'on ne le voit plus marcher, comme si on disoit qu'un homme endormi en quelque lieu caché, fût mort, parce qu'on ne le verroit plus toujours par voie ou par chemin à son ordinaire.



CHAPITRE VII.

Pour mettre le comble enfin au soutien que l'on fait, que rien n'est si prejudiciable à un Etat que l'avilissement du prix des grains, par rapport à celui qui est contracté antérieurement par les autres denrées, & par les grains mêmes; il faut prouver, comme c'est la vérité, que cette situation fait perir beaucoup plus de monde de mort violente & non naturelle, que quelque sterilité que ce soit.

Quoi que cette proposition reçoive & doive causer un tres-grand degré de hausse de surprise, par ce qu'elle rencherit tres fort sur tout ce discours, elle n'est pas pour cela moins veritable, & quelque prevention qui regne pour croire le contraire, on sera obligé d'y donner les mains, pour peu d'attention que l'on fasse au détail des faits qu'on va exposer hardiment aux yeux du Public, parce qu'ils sont incontestables, mais

seulement beaucoup ignorez, à cause de la grande distance qui se trouve entre ceux qui souffrent ce malheureux destin, & les personnes qui pourroient le faire changer en un moment, s'il n'y avoit pas une infinité de ressorts tendus depuis le matin jusqu'au soir, pour les faire errer au fait, malgré les lumieres de leur esprit & la sincerité de leurs intentions.

L'on fait, & personne ne le conteste, que les deux extremités, quoi que tres-oposées, étans presque toujours vicieuses, produisent également les mêmes pernicious effets, le trop de froid comme le trop de chaleur, détruisent également le sujet sur qui ils agissent, le trop d'alimens pris sans mesure, fait mourir un homme, tout comme une abstinence d'aucune nourriture pendant un trop long-tems.

Il y a même plus, quoi que les Guerres, sur tout celles qui sont trop violentes, aient toujours été regardées comme le plus grand & le plus terrible des fléaux de Dieu, parce qu'elles font plus de destruction &

petir davantage de monde, & qu'ain-
si elles aient un degré d'horreur au
dessus des effets de la sterilité ou de la
famine: cependant, Senecque ose
soutenir, & personne n'a encore jus-
qu'ici entrepris de le contredire, que
la gourmandise fait plus petir de
monde que la guerre ou l'épée: &
enfin, après le Siege de la Rochelle,
il mourut autant de personnes pour
avoir trop mangé, l'estomac ayant
perdu l'habitude de digérer, qu'il en
avoit péri par la famine.

Sur ce compte, on maintient que
l'avilissement du prix des Grains, qui
est une espece d'indigestion d'Etat,
causée par la trop grande abondance,
ataquant toutes les conditions, est
un ver & un chancre qui les ronge &
les mine peu à peu, & quoi qu'on se
retranche continuellement par une
diminution de dépense, ce qui s'aug-
mente à vuë d'œil: le mal est souvent
si violent, qu'il ne prend fin qu'avec
celle d'une infinité de personnes &
de familles.

C'est dans ces occasions, que l'a-
bondance dans un Roiaume est aussi

prejudiciable que le trop d'aliment
pris en un même tems par un hom-
me, comme l'excez empêche les
fonctions de la nature, & que tout se
tourne en corruption, ce qui détruit
le sujet. Il en va de même du trop de
Grains, dont on ne peut faire l'éva-
cuation nécessaire pour satisfaire aux
obligations qui acompagnent toutes
sortes de commerces, & sur tout le
labourage.

En effet, un Laboureur accoutumé
à vivre commodément, lui & toute
sa famille, ainsi que son Maître, lors
qu'il étoit en état de se paier, est fait
vendre par ce même Maître, & avec
perte par l'avilissement du prix des
grains & par là réduit à l'aumône, &
bien souvent le Maître même, ou à
gagner leur vie par le travail des
mains, à quoi n'étans pas faits, ainsi
qu'aux mauvais alimens, qui en sont
une suite nécessaire, on peut dire avec
assurance, que les personnes ne tar-
dënt gueres à souffrir le même sort des
biens: le chagrin d'esprit, la honte,
la desolation generale, les font petir
à vuë d'œil, eux & toute leur famille.

le mal commence par les enfans, qui aiant besoin de secours pour être élevez jusqu'à un âge de pouvoir gagner leur vie, & ne pouvant le recevoir de parens qui se trouvent dénuéz de toutes choses; on peut dire avec certitude, qu'il en perit plus de la moitié manque de leurs besoins, tant à la mamelle que dans leur première enfance, toutes les maladies deviennent mortelles dans ces occasions, faute de secours de remedes & de nourriture. Et comme ce defastre des Laboureurs devient aussi tôt contagieux, & embrasse tous les Etats, ainsi qu'on a fait voir, ce sort devient commun, & si les riches sont obligez de retrancher leur superflu, comme il produit le necessaire à beaucoup d'Arts & de Professions, c'est un congé entier & une desolation generale que cette cessation leur cause, les familles nombreuses n'ont point d'autre ressource que d'en esperer la diminution de la bonté du Ciel; & on peut dire que leur extrême misere concourt extrêmement à fournir les

moïens pour en obtenir cette grace. C'est alors qu'il seroit excellent d'entendre ces gens charitables, qui veulent en faveur des pauvres, les grains au plus bas prix qu'ils puissent être, en leur demandant, s'ils croient leurs vœux pleinement exaucez par cette situation, & si leur intention étoit de faire devenir les riches très-miserables, pour après cela étendre le mal à toutes les conditions.

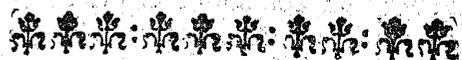
Il n'y a que l'experience & une forte attention, en descendant personnellement dans une très-grande disputation de tous les faits singuliers qui puissent rendre tout ceci vraisemblable, mais il n'en est pas moins certain: une extrême necessité, non seulement rarit toutes les tendresses de la nature; mais même, outrage cette même nature dans les occasions les plus pressantes & les plus delicates, on a vu non seulement dans les Villes assiegées & poussées par la famine, la mere arracher l'aliment de la bouche de son enfant, pour soutenir sa propre vie, mais même dans celui de Jerusalem, sous Tite

Vespasien, une mere devorer son propre enfant pour en faire sa nourriture. Comme la necessite ne connoit point de loi, elle transgresse celle de la nature, ainsi que les autres à proportion de l'excez où elle se trouve. Que l'on ne s'étonne donc point de ce qu'on avance; que l'extrême misere fait regarder comme une grace, la diminution des familles, & que cette situation apporte avec elle les moyens de se la procurer. Ce mal à la verité, fait moins de bruit & de fracas que celui qui est causé par une extrême sterilité; mais s'il est moins violent dans les apparences, il est plus pernicieux dans les effets, & il en va comme du poignard & du poison, dont on se sert pour faire perir les hommes. Deux sujets poignards feront plus de bruit & d'horreur, & attireront plus de poursuites violentes contre les auteurs, que vingt autres, qui ont péri par un poison lent qu'on leur a fait avaler clandestinement: l'équivoque de la cause de leur mort, qui n'est jamais certaine, que celle qui est produite

par le fer ou le feu, l'incertitude de l'auteur sur qui on puisse adresser directement, où certainement son horreur ralentit plus de la moitié du fracas, qui suit ordinairement l'autre maniere de faire perir les hommes; mais avec tout cela, celle-ci ne fait pas moins de mal, au contraire, elle rencherit sur l'autre, en ce qu'elle fait plus long-tems souffrir son sujet, & que le dehors moins violent qu'elle jette, les joint à ce qu'on n'a pas une connoissance parfaite de la cause, diminue les mesures necessaires pour la conjurer, ce qui n'arrive pas en l'autre, où le Ciel & la Terre semblent s'armer dans ces occasions pour tirer vengeance du passé, & prevenir le mal dans l'avenir.

On s'est étendu sur ce parallele, parce qu'on peut dire la même chose dans toutes ces circonstances, de la misere causée par la trop grande cherté, & celle qui produit l'avilissement des Grains: Si l'un poignarde, l'autre empoisonne, & tous deux ont les mêmes suites, tant dans leur naissance, leur progresz, que leur fin,

comme on vient de marquer, en rapelant ce qu'on a déjà dit, que si de tems en tems, cette maladie d'avilissement de grains, ne recevoit du soulagement par une cherté trop violente, & qui n'arrive pas sans qu'il en coute du sang au Corps de l'Etat; on peut soutenir que les suites d'un grand avilissement auroient porté les choses dans la dernière desolation, comme d'un abandonnement entier de la culture de la plûpart des terres, qui reçoivent leur sort & leur ordre de porter du prix des Bleds, ainsi que l'on montre par tout ce qui a été dit ci-dessus, & qui a plus qu'aquité l'Auteur de ce qu'il avoit promis dans cette première Partie; savoir, que plus les grains sont à vil prix, & plus le menu Peuple, ainsi que les Riches, sont misérables: c'est pourquoy on passe à la seconde, dans laquelle on espere également tenir parole.



SECONDE PARTIE.

Plus on enlevra de bleds de France, & moins on aura à craindre les extrêmes chertez.

CHAPITRE I.

L'On n'évitera jamais en France les malheurs d'une extrême cherté, qu'en laissant une entière liberté aux Estrangers d'enlever des bleds en tout tems, & en telle quantité qu'il leur plaira, hors les occasions de prix exorbitant, qui portent leurs défenses avec elles, par ces règles du Commerce, qui ne permettent point que l'on le fasse avec perte, ainsi qu'il arriveroit dans ces rencontres. Dans l'esperance donc que l'on a d'un Lecteur moins farouche, & plus révenu des prejugez, que ce qui est dans la

bouche du commun : On va entrer en matiere , & on est assuré , que cette seconde Proposition sera également hors de crainte de toute repartie , comme on maintien qu'est la premiere.

Quelque éfroiable & quelque horrible qu'aie paru le portrait de l'avilissement du prix des Bleds , en sorte qu'il y en a plus qu'il n'en faut pour lui faire son procez , malgré l'idée du vulgaire qui le canonise en France , au contraire de ce qui se pratique en Angleterre , où le Peuple decide du sort de sa subsistance : Voici bien une autre piece qui le rend encore plus criminel , & qui doit encore par consequent augmenter sa condamnation.

C'est la cherté extraordinaire des Grains qu'il mene necessairement à sa suite , & qu'il ne manque jamais de faire ressentir un même degré d'horreur qu'il s'est rencontré lui-même dans une situation toute opposée : Cet avilissement étant la semence unique d'où s'enfante cet excez de prix , qui passe pour un des fleaux de Dieu : Par ce principe certain, qu'il

qu'il n'y a rien de moderé chez le Peuple , qui ne connoissant point de milieu , passe en un moment d'une extremité à l'autre : on en conviendra pour peu d'attention que l'on veuille faire à ce qui va suivre.

Les Grains en France ont deux interets & deux faces , bien que tous deux se rencontrent toujours dans un combat continuel , ne cherchant qu'à se détruire , parce que chaque parti est persuadé qu'il ne peut être heureux que par la destruction de son ennemi. Ces deux partis se forment des deux éfers que produisent les Grains : le premier, de nourrir les hommes dans l'Europe , en sorte que le defaut de cette manne les fait perir ; & l'autre est , que la possession où se trouvent les Proprietaires des fonds , d'en avoir une plus grande quantité qu'ils n'ont besoin pour leur usage personnel & singulier , leur sert de moien pour se procurer par la vente , toutes les autres choses par degrez que demandent les necessitez , les délices , ou la magnificence de la vie.

Le premier intérêt exige, que les Grains existent en la plus grande quantité qu'il est possible, & à bon marché, & s'en tient là, & l'autre seroit bien du même sentiment sur la quantité, si l'excez ne les avilissoit pas: Ce qui étant impossible, comme l'expérience le montre assez, il ne balance pas à prendre son parti, à les souhaiter, & faire tous les efforts pour les voir à haut prix, quand même il devroit y en avoir moins; le procez donc est entre les vendeurs de Bled & ceux qui l'achètent. Or tout ainsi que dans le trafic de toutes les autres denrées, l'un voudroit avoir la Marchandise pour rien, & l'autre, la vendre quatre fois plus que l'ordinaire, & qu'il n'y a que la certitude où le Marchand est, que son voisin qui a sa maison fournie de pareilles denrées, sera plus raisonnable, qui lui fasse entendre raison lui-même, joint à ce que l'acheteur n'est pas toujours dans la nécessité indispensable de ne se pouvoir passer absolument de ce qu'il avoit voulu avoir. Cela met la police dans le commerce

de toutes sortes de denrées, hormis dans celui des bleds, à cause qu'il est tout à fait de rigueur, & l'achat en est d'une nécessité absolue, & la vente de même. Le Laboureur ne peut non plus se passer de vendre ses Bleds, que celui qui s'en veut fournir se dispenser de manger: & c'est ces deux obligations qui font le desordre dans ce trafic, & à l'aide desquels, les deux parties dont on vient de parler, se font continuellement la guerre. Il y a même plus, c'est qu'un degré davantage que l'on a sur l'autre, est un levain qui multiplie aussi-tôt à vue d'œil, & met les choses dans un tel excez, qu'un parti terrasse tout à fait l'autre: ce qui est la ruine de l'Etat, de quelque côté que l'avantage se trouve.

On vient de marquer que l'intérêt de tout acheteur est, qu'il y ait quantité de Marchands, ainsi que beaucoup de Marchandises, afin que la concurrence leur fasse réciproquement donner la denrée au rabais, pour avoir la préférence du débit: & qu'au contraire, le Marchand ne

vend jamais mieux que lors qu'il est assuré par la rareté de la denrée, qu'il n'a pas beaucoup de concurrens, & que l'acheteur est presque dans l'obligation de le paier à son mot.

Or dans le commerce des bleds, quand il se rencontre par une année abondante à bas prix, la vente d'une partie ne suffisant point pour satisfaire aux besoins du ménage, & paier le Maître, il faut que le Fermier fasse main basse sur tout, ce qui rengrege son mal de maniere, qu'il est presque obligé de remporter ses sacs du Marché sans delier: ce qui augmente & le vil prix & sa necessité de vendre: en sorte que ne s'en pouvant défaire, même à perte, par raport au frais du labourage, par les voies ordinaires, il le prodigue à l'engrais des bestiaux, & même à la confection des Manufactures comme amidons & bieres, contre sa destruction naturelle, à cause des frais que le prix de la Marchandise ne peut porter. Ainsi voilà le parti de la grande existence des bleds victorieux, & qui a entiere-

ment détruit son ennemi: On appelle cet avantage, qui est le bon marché des Grains, tres faussement celui du menu Peuple; & c'est une victoire dont il paie dans la suite la folle enchere au triple, sans parler du mal present, qui est la cessation de toute sorte de travail.

En éfet, certe dissipation de bleds dans une année abondante, causée par la necessité du Laboureur, & cette negligence de culture qui devoient être une provision & une precaution contre les éfets d'une année sterile, qui ne manque jamais à arriver de tems en tems, la voient venir & prendre au dépourvu: c'est alors que la chance tourne du tout au tout, la premiere cherté qui l'accompagne necessairement, reçoit les mêmes degrez de hausse des mêmes causes qui avoient produit l'avilissement dans l'abondance.

Il ne faut qu'une petite quantité de vente au Laboureur, pour satisfaire aux obligations journalieres du ménage: ainsi il croit être en droit, comme il est en pouvoir, de tenir ferme

avec le surplus dans sa maison, & bien loin de rapporter le Grain sans le délier du Marché, il ne se donne pas la peine de l'y voiturer. Ainsi beaucoup moins de Vendeurs, & bien moins d'obligation de vendre, & par conséquent les excès de cherté, dont on n'a que trop fait expérience depuis quarante ans en France.

Bien que tout ce qui s'est dit dans tout ce Chapitre prouve assez cette naissance reciproque, que se donnent la cherté & l'avisement, quoi que par rapport seulement à la simple attention du commerce & de la vente des Grains : Cette vérité paroitra encore bien plus constante, quand on viendra à descendre dans le détail de l'Agriculture, qui donne le premier sort à cette situation différente du prix des Grains ; en sorte qu'on peut dire, comme dans la Musique, que c'est lui qui bat la mesure, & qui assigne à chacun sa partie, comme on va faire voir dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE II.

SI la terre en France produisoit le bled comme elle fait les truffes & les champignons, que ce fût un pur effet de sa liberalité, qui n'exigeât aucuns frais ni soin pour la culture ; en sorte, qu'étant nécessaire de tout attendre de sa bonté, purement gratuite, les attentions ou les travaux n'auroient aucune part au plus ou moins de l'abondance de sa récolte ; la raison dicteroit d'elle-même de ménager dans la dernière exactitude la seule ressource de la garde, qui resteroit pour empêcher la disette, dans les années que la terre & le ciel ne seroient pas favorables dans la production.

Il faut descendre encore d'un degré. Si la culture du l'aquisition de ces mêmes Bleds coutoit aussi peu dans ce Roiaume qu'elle fait en Egipte, où l'on pretend qu'après que le Nil est retiré, dont l'inondation seule fait les frais des quatre labours, qui sont

nécessaires presque par tout ailleurs pour préparer les terres, ainsi que des engrais & améliorations que l'on est obligé d'y apporter, on jette la semence sur la vase; & là, sans aucune crainte de froid, gelée, vent ou orage, elle rend avec abondance, l'usure de ce qu'on y a semé; ce qui a fait appeler ce Pais autrefois, * le Grenier des Romains; En sorte, que les dispositions du Ciel, qui sont presque tout ailleurs, sont comptées pour rien en cette Contrée.

En Moscovie, cette libéralité descend encore d'un degré: après que la neige a reposé sur la terre huit ou neuf mois de tems, & qu'elle est tout à fait fondue, elle laisse un sel; lequel, à l'aide d'un simple labour fort aisé, remplace toutes sortes d'engrais; & donne, après deux mois seulement de résidence, des Grains dans le champ, une récolte très-abondante.

* *Pastor Aegyptius nunquam respicit Calum.*

Si les choses, dis-je, se passaient de cette sorte en France, on auroit assurément tort de vouloir capituler avec les Bleds, ou exiger ou stipuler un prix certain, afin de labourer les terres, sur tout les mauvaises, sans perte de ses frais. On n'oseroit dire, que le Peuple raisonne en France sur ce principe, bien que ce ne soit que par erreur, & qu'il faille compter justement sur le contraire. Bien loin que les terres y soient à beaucoup près d'une pareille bonne volonté en libéralité, on peut assurer qu'elles sont toutes en la plus grande partie très-rebelles à la main du Laboureur, & avec cela très-intéressées, ne donnant rien pour rien, & qu'à proportion des soins & des engrais qu'on leur a prêtés, & souvent même, lors que le Ciel n'est pas favorable, il s'en rencontre quantité qui font banqueroute, laissant expirer le terme fatal, ou la saison de la récolte, sans rendre ni intérêt ni capital, c'est à dire la semence.

Comme elles se divisent en plus de cent classes, différentes de mérite,

elles sont exposées, plus ou moins, à voir décider leur sort pour la culture, uniquement par le prix des Grains. Comme toutes choses ne peuvent être portées dans leur perfection, si l'intérêt de l'Ouvrier ou de l'Entrepreneur ne s'y rencontre: Il y en a plus de la moitié que l'on ne sauroit ménager avec les engrais nécessaires, proportionnez à l'ingratitude naturelle du terroir, le bon bled étant à neuf à dix francs dans Paris; c'est à dire, cinq à six francs le petit grain dans les Provinces. Il est donc impossible, quand le mal continuë, que le Laboureur ne souffre le sort marqué dans la premiere Partie.

Ainsi on ne peut contester que le prix des bleds est un Barometre inmanquable, qui fait hausser & baisser la culture des terres, à mesure qu'il augmente ou qu'il diminue. On en use de la sorte à leur égard, d'abord sur l'article des engrais; & enfin par un abandonnement entier, lors que le mal est extrême, & que les pretendus vœux des personnes

pitoyables sont exaucez, c'est à dire, le bled en perte au Laboureur.

Ce n'est pas tout, cet abandon, ou des engrais, ou de la culture entiere d'une quantité de terres, lors de cet aneantissement, n'est qu'une partie du mal que cause l'avilissement du prix du bled, puis que si d'un côté l'intérêt particulier fait prendre ce parti, il cause encore un autre effet non moins dommageable: Savoir, de prodiguer la consommation des bleds à des usages tout à fait étrangers, comme nourriture de chevaux, engrais de bestiaux, & confections de Manufactures, ainsi qu'on a dit, pour après par un sort tout contraire, lors que cet avilissement a causé la disette à la premiere année sterile, comme cela est impossible autrement; obliger les hommes à avoir recours à la nourriture des bêtes: Savoir, les avoines, la chair des animaux, comme chevaux, & même l'herbe; ce qui n'est pas sans exemple, parce que ces memes bêtes dans le trop grand avis

Avilissement des Grains, avoient usurpé une pâture seulement destinée à l'usage des hommes.

L'on voit par tout ce raisonnement, ou cette exposition de faits incontestables, que ces deux grands ennemis, savoir, ou l'avilissement des Grains ou leur trop excessive cherté, perpétuellement opposée, se trouvent dans une guerre continuelle, & qu'ils n'ont ni repos ni patience, qu'ils ne se soient terrassés réciproquement, pour renaitre après cela comme des Phœnix, de leur propre cendre, & reparoitre plus violens que jamais.

En effet, sans traiter la question qui a le premier commencé la querelle, une cherté extraordinaire faisant labourer avec attention & profit les plus mauvaises terres, & ne rien négliger pour augmenter la levée des meilleures, ainsi que de toutes les autres, ce qui joint à une attention & un ménagement continuel de l'usage de toutes sortes de Grains, comme d'une Marchandise très-precieuse,

forme

forme une abondance dans le Roiaume, plus que suffisante à ses besoins ordinaires, en sorte que l'excédant ne trouvant point l'évacuation au dehors qui seroit nécessaire, comme il en arrive dans ce qui se passe à l'égard du corps humain; ce superflu est un levain contagieux à l'avènement d'une année abondante, qui corrompt par un avilissement éfroiable, toute matière n'agueres si precieuse, & pendant les états si certains, & tant de fois marquez.

Puis le haut prix à son tour, a sa revanche, & par l'abandonnement ou negligence de culture & prodigalité d'usage des grains, une année sterile faisant pancher la balance de l'autre côté, voila une cherté éfroiable, & toute la suite monstrueuse qui paroît tout à coup, que tout le monde deplore, sans que personne jusqu'ici se soit avisé ou ait pu comprendre, que c'est l'effet uniquement des vœux des gens charitables, & des mesures prises aveuglément, pour seconder un zèle si mal fondé.

On veut donc qu'il est absolument nécessaire pour éviter ces deux extrémités, de faire la paix entr'elles, ou plutôt de ne leur donner pas continuellement une semence de guerre; Il y a même long-tems qu'elles ne se feroient pas donner de si rudes secousses, ni livrez de si furieux combats, si une main étrangere par des opérations tout à fait hors d'œuvre, n'avoit pas marqué le desier de la nature, & qu'il n'étoit pas à propos de s'en rapporter uniquement à elle, pour la dispensation de ses faveurs, bien qu'on lui fût redevable en partie de l'excroissance: ce qu'on va encore mieux montrer dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE III.

ON est persuadé que qui que ce soit ne peut revoquer en doute, après ce qu'on vient de dire, que l'avilissement des grains ne produise la catastrophe extraordinaire: Comme celle-ci à son tour, donne la naissance à

velle qui l'avoit enfantée par les raisons marquées; ainsi il est constant qu'il ne faut qu'arrêter une de ces deux situations, pour les faire cesser toutes deux à jamais.

D'abord qu'il paroît la moindre crainte d'un haussement de prix des grains; on écrit dans les Pais Etrangers, & on tâche d'en faire venir de tous côtez, & ces mesures sont très-naturelles; & même quelque soin qu'on prenne, on se trouve souvent court dans toutes ces precautions; de façon qu'en venant annoncer, comme on a fait, & dont on conviendra assurément, pour peu qu'on fasse reflexion à ces Memoires, qu'il y a un moyen certain de se garantir de cette extrémité, qui passe pour un des fleaux de Dieu; savoir d'en éviter un autre, qui est l'extrême avilissement de ces mêmes grains: On maintien que l'on rend plus à la France, que qui que ce soit lui puisse jamais procurer, tant par la comparaison du passé, que par rapport à l'avenir, & par le mal que l'on fera cesser, & par le bien que l'on attirera.

Pour contre-pied au desordre de l'avilissement, cause de tant de maux, il faut vendre du bled aux Etrangers; ce qui outre le mal que cela bannira pour jamais, savoir & l'aneantissement & la famine, également domageables, changera la situation de la France à l'égard des Etrangers, en les rendant redevables, de créanciers qu'ils étoient auparavant, ainsi qu'il est constant.

Du moment que l'on parle d'enlèvement de bleds, aussi tôt le monde se souleve, tant le peuple qui est aveugle, que les personnes les plus éclairées: On croit que l'avarice insatiable des Propriétaires des grains veut sacrifier la vie des misérables à leur avidité. Cette erreur est si profondément enracinée dans l'esprit, par la faute marquée au commencement de ce Memoire: savoir, le manque d'union de la pratique & de la speculative du labourage, ce qui en cette occasion, comme par tout ailleurs, n'enfante que des idées monstrueuses, des choses fort imparfaites: En sorte, que l'on ose dire,

qu'un homme resuscité auroit peine à faire revenir la plûpart des gens de cette prevention. Cependant le foible d'une pareille disposition, sera de beaucoup augmenté par le detail qu'on va faire de la quantité pitoyable, ou plutôt du petit nombre qu'il est nécessaire de faire sortir au dehors, afin d'empêcher les pernicious effets des deux extremités de cherté & d'avilissement de Grains si opposées, & en même tems si unies à ruiner également un Etat.

On sera bien honteux lors qu'il paroitra clair comme le jour, comme il va arriver, qu'il est seulement question de semer, non pour recevoir vingt pour un, qui est la plus forte usure que donnent les terres les plus abondantes, ni même cinquante; mais plus de cent pour un, ce que l'agriculture ne connoît point. En sorte, que l'on maintien, que le même ridicule qui se rencontreroit dans un homme qui soutiendrait, qu'il ne faudroit pas semer la terre lors qu'on craindroit la cherté, de peur que l'Etat ne se

trouvat dépourvu de bleds pour la nourriture des hommes ; pendant l'année courante , se trouve dans le raisonnement de ceux qui veulent qu'on ne laisse point sortir de grains hors le Roiaume , qu'après plusieurs récoltes consecutives très-abondantes ; c'est à dire , qu'outre les malheurs ci-devant marquez : Dans cette disposition , on ne pourra mettre cette Marchandise à profit , qu'après qu'on en aura perdu une très-grande partie , & cessé d'en faire produire à la terre encore une plus considerable.

CHAPITRE IV.

LEs Auteurs de la conduite ou du raisonnement que l'on combat dans ce Mémoire , ne tombent en une erreur si grossiere , que parce qu'ils raisonnent à l'égard des bleds comme un Gouverneur de Place frontiere , qui craint à tous momens un Siege , ou comme un Maître d'Arithmetique , qui fait & qui est

assuré que , qui de cinq ôte deux , reste à trois. Tout comme l'homme de Guerre est certain , qu'autant de bled qui sortira de sa Place , qu'autant moins il en restera ; & qu'ainsi , c'est autant de renfort qu'il donne à son ennemi ; pouvant être pressé par la disette , la Place venant à être bloquée.

Ces idées se présentent parfaitement bien à la speculation , qui ne peut s'empêcher de traiter d'extravagance tout ce qu'on peut rapporter au contraire. Mais outre tout ce qu'on a dit ci-dessus , qui montre assez le foible ou l'erreur pitoyable de ce raisonnement , on va faire voir un détail de la quantité de bleds & de grains qui peuvent croître en France , ainsi que du nombre dont le Roiaume a besoin pour sa consommation ordinaire , & l'on verra que c'est leur prix seul qui ensemence les terres , depuis les plus mauvaises , où de memoire d'homme on n'a jamais vu rien croître , jusques aux mieux partagées de la nature ; & puis il y

encore un sous ordre, ou une subdivision de divers degrez de fécondité, de stérilité, ou d'abondance dans la recolte, qui reçoit le taux ou ses ordres de ce même prix, qui met plus ou moins en état de faire les frais nécessaires dans le ménagement, d'où dépend absolument le sort d'une bonne ou mauvaise levée.

L'empire même que le prix des grains se donne dans ce commerce ne s'en tient pas là: il étend également ses ordres & son pouvoir sur la consommation, ainsi qu'on a dit, il la suit pas à pas, & la hausse ou baisse de moitié à autre, ou plutôt du tout au tout, ainsi qu'il fait le labourage, sans perdre jamais l'un & l'autre de vue: & c'est ce qui justifie les Anglois de n'avoir pas perdu le sens, comme il faudroit supposer, si le raisonnement contraire n'étoit pas erroné; savoir, de donner de l'argent à pur profit à ceux qui vendent les bleds du Pais aux Etrangers, & même leurs plus grands ennemis, attendu qu'il en faudroit donner jusques

aux demons s'ils en demandoient en pareille occasion, puis que c'est pour éviter un très-grand mal, & se procurer à même tems un très-grand bien.

C'est par là qu'ils font défricher tous les jours une infinité de terres qui ne l'avoient encore jamais été, en soutenant les bleds à un prix qui puisse satisfaire aux frais nécessaires pour y parvenir, & ainsi recueillant assurément cent pour un qu'ils ont fait sortir, ils évitent & les horreurs de la stérilité, & ceux de l'avilissement.

Sur ces principes, on maintient qu'année commune, il croit presque toujours en France une moitié plus de bleds qu'il n'est nécessaire pour sa consommation ordinaire; cela peut aller à dix huit cens mille muids ou à deux millions, ou trois millions mesure de Paris, dont il en faut à peu près les deux tiers pour le dedans du Roiaume: ainsi sur le pied de quatorze à quinze millions de creatures qu'il peut y avoir en France, à cinq quarterons par jour

par tête, c'est douze cens mille grands muids de consommation, & six ou huit mille d'excédent, qu'il faut absolument perdre, si après plusieurs années consecutives d'abondance, qui soutiennent les choses à peu près sur ce pied, il n'y a aucune sortie permise, ni liberté d'en donner aux Etrangers, qui bien loin d'être une garantie contre les accidens d'une sterilité ou d'une cherté extraordinaire; cette démarche au contraire, est ce qui l'avance & ce qui le produit, ainsi qu'on a montré d'une façon invincible. On ne repetera donc point ce que l'on n'a que trop détaillé: mais on fera seulement remarquer, que la culture & l'excroissance de ces six à huit cens mille muids d'excédent, la consommation ordinaire du Roiaume, & le surplus ne rend pas ses frais, la tête de bled étant à neuf ou dix francs le Septier à Paris; c'est à dire le petit bled, à cinq ou six livres dans les Provinces: Et si les Maîtres dans ces occasions ne faisoient credit à leurs Fermiers des quatre ou cinq années de suite, en

attendant une sterilité, qu'ils regardent comme les Juifs font le Messie, il est constant qu'ils periroient tous, & que presque toute la France demeureroit en friche.

Car enfin, ainsi que l'on a dit, toutes les terres n'étant pas d'un pareil degré, à beaucoup près, de fécondité ou de facilité d'exploitation, y ayant même plus de cent degrez de difference entr'elles; dans ce rencontre, c'est uniquement le prix du bled qui decide de leur sort, & de celui du Laboureur, à l'égard du profit ou de la perte qu'il y a à les faire valoir.

En effet, si le prix ne manquoit point de garantie, non seulement il n'en proviendrait pas deux millions de muids, comme il arrive ordinairement; mais même, ce nombre pourroit doubler, & même tripler naturellement, sans rien suposer en cela que de très possible.

Il est très assuré qu'il y a des terres qui ne labourent jamais, par le manque qu'on vient de marquer; d'autres, de quinze années, une ou

deux ; d'autres , tous les sept ou huit ans , & presque toutes se reposent , au moins de trois années une : pendant qu'il s'en rencontre de plus mal partagées , & même moins parfaites que celles-là , à qui naturellement on ne devoit rien demander , qui labourent toutes les années , & même rapportent jusqu'à deux récoltes dans un même Été.

La raison de cette différence est , que n'y en ayant aucune qui soit à l'épreuve , & qui puisse résister à la quantité d'engrais possible & nécessaire à les rendre fécondes , du moment que celles de ce genre se trouvent situées dans des lieux , où on leur peut procurer cet avantage , à un prix qui ne soit pas au dessus de celui des fruits de la récolte ; on ne manque jamais de prendre ces mesures à leur égard : Ce sont celles qui se trouvent aux portes & environs des grandes Villes , lesquelles indépendamment de leur qualité d'être cailloueuses ou sablonneuses , sont toutes érigées en potagers , & même à porter des bleds toutes les années , sans

avoir jamais un moment de repos : La raison de cela est , que les fumiers des Villes n'ayant point d'autre intérêt que d'en être enlevés au plutôt , le terrain limitrophe a la préférence du transport , à cause de la proximité , laquelle produit encore la faculté du débit des fruits de ce terroir , abonne malgré la nature , & cette violence qu'on lui fait , s'éloigne & gagne le pais au dehors , à proportion du prix des Grains : jusques-là , qu'on a vu des Laboureurs à deux lieues d'une Ville maritime , entretenir deux chevaux & un valet tout le long de l'année , pour aller querir seulement deux charges par jour de certains immondices , assez d'épanchement d'eaux salées , qui ont la vertu de tripler les effets de toutes autres sortes d'engrais ; c'est à dire , que ces Laboureurs dépensent huit cens francs par an , en faisant faire tous les jours huit lieues à leurs chevaux , pour abonner seulement quinze ou seize arpens de terre , & c'étoit avec profit , les Bleds étans à seize ou dix-huit francs à Paris ; comme c'étoit

avec perte ; ou plutôt qu'on laisse cette manœuvre, si tôt qu'ils ne sont qu'à neuf ou dix francs.

C'est sur ce compte, que les Mores aians été chassés d'Espagne au commencement du Siecle passé, se presenterent à la France, & offriront, que si on leur vouloit donner à habiter la Contrée la plus sterile & la plus inculte qui se rencontrât, comme la Cran de Provence, ou les Landes de Bordeaux, de la rendre la plus fertile du Royaume; quoi que cela paroisse surprenant, cela est pourtant très-certain, & ils en seroient venus à bout; voici la maniere. Comme ils avoient empotté des effets mobiliers, c'est à dire beaucoup d'argent, ils l'auroient tout employé à faire souffrir à ces lieux steriles, le sort de semblables terroirs qui s'en rencontrent aux portes des grandes Villes : comme il n'y auroit aucune difference du côté de la nature, mais seulement des frais, la recolte soutenté de la frugalité de ces Peuples, les auroit dédommages; ce qui ne se rencontre pas chez

ceux du Septentrion, qui mangent beaucoup davantage, & veulent faire meilleure chere : & si ces Mores avoient été en perte dans la premiere & seconde année, ils ne l'auroient assurément pas été dans la suite, & se seroient même recompensez du passé, & enrichis pour toujours : la raison de cela est, que dans le labourage, ce sont les premieres années qui content le plus; que c'est d'elles, d'où le Laboureur reçoit sa destinée pour toute son exploitation; s'il est assez fort pour n'y rien épargner, il est riche pour toute sa vie; sinon, il y perdra assurément tout ce qu'il y aura mis.

En effet, c'est une verité connue de tous ceux qui ont jamais fait ce commerce, qu'en matiere de labourage, l'abondance produit l'abondance, & la misere de même; un Fermier qui a fait des frais infinis d'acheter des fumiers & des pailles, qui ne sont qu'une seule & même chose, lors qu'on a des bestiaux, se procure une heureuse recolte; c'est à dire, une grande abondance de ces

mêmes fourages, qui lui donnent le moien de reformer les fumiers sur le lieu, il n'est plus obligé de les acheter, ni de les aller querir au loin, mais entretien cette circulation toute sa vie, à moins qu'un trop long avilissement des Grains le condamnent aux dépens, ne l'oblige à tout quitter, qui est une perte pour tout l'Etat, d'autant plus grande, que la cause étant generale, elle porte cette même destinée en une infinité d'endroits.

On voit donc par tout ce qu'on vient de dire, que c'est uniquement le prix des grains, quoi que cette vérité aie été jusqu'ici si peu connue, qui décide & de l'abondance & de la richesse du Roiaume: Mais la surprise sera encore bien plus grande, lors qu'on viendra à approfondir, comme on va faire dans le Chapitre suivant, la grandeur de la méprise dans laquelle on a vécu jusqu'ici en France sur cet article, puis qu'on va faire voir que tous les malheurs de l'une & l'autre situation d'avilissement ou de cherté de Grains, ne

sont arrivez que parce qu'on a cru s'en garantir, en empêchant trois ou quatre mille muids de bled de sortir du Roiaume par an, bien qu'il n'y eût aucun muid de cette reserve qui n'en ait fait perir plus de cent pour sa part, toutes les années l'un portant l'autre, & fort souvent trois cens; sans parler de près de cinq cens millions de rente que cette conduite coute en pure perte au Roiaume, & la vie à une infinité de monde, & la ruine de toutes les Conditions, qui n'ont du bien au sol la livre, depuis la plus élevée jusqu'à la plus abjecte, qu'à proportion que les fruits de la terre, & sur tout les Bleds, sont non en ex stance, mais en valeur, dont l'antipode est, lors qu'ils ne peuvent porter les frais de la culture.



CHAPITRE V.

L'Avilissement du prix des Grains, comme leur extrême cherté, qui en est une suite nécessaire, étant le plus grand mal qui puisse arriver au Roiaume, tout ce qui y 'onne lieu, doit être regardé avec le même degré d'horreur. Or la défense de faire sortir des bleds étant cela même qui produit cet avilissement; c'est elle seule à qui il faut declarer la guerre: mais auparavant que de le faire, il est à propos de purger l'erreur publique, & qui est la premiere idée qui se presente à l'esprit, lors qu'on n'est pas rompu dans ce commerce: Sçavoir, que l'on ne peut ôter du Bled d'un ras ou d'une quantité, sans diminution ou sans perte sur le nombre; outre que cela n'est pas absolument vrai, puis que sur ce principe on ne semeroit jamais: de la même sorte, si une diminution augmente le prix du restant, & que l'enlèvement d'une petite quantité, procure des soins pour

la conservation du surplus, qui ne se peuvent faire sans frais: Il sera certain de dire, que l'enlèvement d'une partie augmente, loin d'amoin-drir la masse dans la suite.

Mais il y a plus, cette sortie de Bleds, quelle qu'elle soit, dans la plus grande liberté aux Etrangers d'y en venir prendre, a si peu de rapport à la quantité nécessaire pour la subsistance du Roiaume, qu'elle n'est non plus considerable par la crainte de la diminuer, que si un Munitionnaire d'Armée aiant fait marché de fournir le pain à vingt onces de poids chacun, on viendroit dire qu'il auroit affamé l'Armée, parce qu'il auroit manqué la pesanteur d'un demi gros ou environ dans la livraison, d'autant plus, que cette justesse ne s'est jamais rencontrée dans le debit de cette dentée.

En effet, on ne ravitaille point un grand Roiaume, naturellement fécond, comme on fait une Ville ou un Vaisseau, où il ne croît aucuns grains: Cependant il est vrai de dire, que si dans les extrêmes chertez on

n'en apportoit de dehors, la moitié du Peuple periroit, bien que cet apport ne soit pas capable de lui-même de nourrir la cinquième partie du monde, à qui il sauve la vie; mais voici comme les choses se passent. On a fait voir ci-dessus, que les grains ont deux faces, & produisent deux effets forts oposés l'un à l'autre, qui se font une guerre continuelle: Savoir, de nourrir l'homme, & l'autre de fournir au Propriétaire, de quoi avoir le surplus de ses besoins, de quelque nature qu'ils soient: Le premier, fait ce qu'il peut, & n'a autre but que de l'avoir à tres-vil prix, indépendamment de toute sorte de justice & d'équité, & même de conséquences, quelques terribles qu'elles soient, comme on l'a montré; & l'autre tout au contraire, ne respire qu'à le voir dans l'excez avec aussi peu de raison: Les années stériles ou abondantes font gagner la cause à l'un ou à l'autre. On a parlé des suites de ces premières, ainsi que de celles de l'autre parti: mais il est à propos de faire encore men-

tion de ces dernières, par rapport à ce qu'on s'est engagé de prouver: Savoir, que ce que l'on apporte ou enleve de France de bleds, n'intéresse non plus par sa quantité, la nourriture des Peuples, que la diminution marquée ci-dessus au pain de munition.

Pour le montrer, il est nécessaire de descendre dans le détail de la maniere dont les chertez défolantes, pour ne me pas servir du terme de famines, arrivent: c'est un pur effet de la brutalité & de la bêtise du Peuple, & non absolument de la stérilité de la terre dans un Païs comme la France, quoi qu'elle y donne lieu: C'est cette foule confuse de gens sans tête, sans cervelle, qui se filent le cordeau dont ils sont étranglez.

On fait les effets de la terreur panique, lors qu'elle s'empare des esprits de toute cette armée, puis qu'on a vu quelquefois deux ou trois cens hommes en mettre plus de dix mille en fuite, lesquels pour garantir leur vie, sans même être poursuivis, se

precipitoient dans les Fleuves, & se noioient presque tous.

On a veu dans des bateaux de passage, remplis de monde, au moindre trou qui paroissoit par où l'eau entroit, & qui eut été aisé à étouper, tous se jeter en foule sur l'autre côté, & par là, renverser le bateau, & se noier tous.

C'est par la même conduite que ces chertez extraordinaires arrivent, puis qu'on n'en a jamais veu aucune, quelque grande qu'elle fût, qu'il n'y eût encore plus de bled en France, ou de l'année, ou des precedentes, qu'il n'en falloit pour nourrir tous les Peuples: Et pour le faire voir, il n'y a qu'à considerer, que si en 1693 & 1694, on avoit reduit en monnoie tout l'or & l'argent du Roiaume qui est en vaisselle, même celui des Sacrifices, comme portent les Canons dans ces occasions, cela auroit assurément formé plus de deux cens millions, & que l'on eût donné quatre ou cinq pistoles à chacun de trois ou quatre millions de personnes seulement exposez aux effets de la

disette; non seulement aucun n'auroit péri, mais même n'auroit pas jeûné un seul moment: Cependant, tout cet argent n'auroit pas été du bled, & ne l'auroit pu former, s'il n'y avoit pas déjà été; mais il l'auroit forcé de sortir des reduits où l'inhumanité des possesseurs le detenoit, par le mal entendu de la conduite des Peuples.

Ce qui fait donc la balance entre ces deux partis ci-devant marquez, & qui sont si fort ennemis l'un de l'autre, quoi qu'ils doivent être toujours en équilibre, autrement l'Etat souffre de quelque côté que soit l'avantage; ce sont les Marchez où l'on vend publiquement les grains; ce sont eux qui decident du sort des Peuples, de façon ou d'autre, à l'égard du prix des bleds. En effet, un Marché ou Etape publique, où il se vend ordinairement cinq cens septiers de bled toutes les semaines, n'en peut voir l'alteration dessus ou dessous de vingt seulement, sans que ces mêmes grains ne reçoivent une hausse, ou une diminution très-con-

fidérable, qui s'augmente à vue d'œil, & qui double, & qui triple par le moindre surcroi, tous les effets précédens; de même qu'une balance suspendue en équilibre, parce que le poids est égal dans les deux bassins des deux côtes, comme de cent livres de quelque matière que ce soit, ne peut recevoir une augmentation de deux livres seulement en un des bassins, sans que l'autre ne soit emporté entièrement, & ne descende aussi bas, en faisant remonter celui qui a perdu le contre-poids aussi haut que si il n'y avoit rien du tout, & que toute la charge fût en un seul. Voilà justement ce qui se passe dans les Marchez à l'égard du prix des bleds. Une surcharge ou une diminution de vingt sacs sur la fourniture ordinaire, encore une fois, du Marché ou Etape de cinq cens sacs d'aport chaque semaine, emporte la balance & la fait pancher tout à fait d'un côté. Et comme du mal en ces occasions, il vient le mal que l'avilissement des bleds produit l'avilissement, & la cherté

le hauffement continuel de prix: Il arrive à l'égard de cette balance de Marchez, que lors qu'un côté a emporté l'autre par l'alteration que l'on vient de marquer, la surcharge qui arrive à toute heure, porte les choses à un excez de façon ou d'autre, également prejudiciable à l'Etat.

Et comme entre la très-grande cherté des grains & leur plus fort avilissement, il y a sept ou huit degrez au moins de difference, & qu'il vaut dans ces occasions sept fois plus ou sept fois moins, que dans la situation oposée: Ce seroit aussi mal raisonner de dire dans la cherté, qu'il y a sept fois moins de bled qu'il ne faut pour la nourriture de la France, parce qu'on l'a vu dans les années précédentes à sept fois meilleur marché: tout comme dans l'avilissement d'avancer, qu'il s'en trouve sept fois plus qu'il n'est nécessaire pour la consommation ordinaire: & enfin, c'est la même extravagance que si on disoit, dans cet exemple de balance, mise d'abord en équilibre par une égalité de poids, & plus tirée de cet-

te situation, par une surcharge de deux ou trois livres, qui fait qu'un côté emporte tout à fait l'autre; si on avançoit, dis-je, qu'il n'y a rien du tout dans un côté, & que tout est dans l'autre, parce que la situation n'en est point différente, que si cela étoit effectivement; cependant il n'y a rien de plus faux, puis que faisant le même parti de deux ou trois livres de surcharge au côté emporté, on rétablirait l'équilibre. Cette différence de sept degrez de prix des bleds est; que dans la cherté, le Laboureur est sept fois moins pressé de vendre; & dans l'avilissement sept fois plus, dans l'obligation de se défaire de sa denrée, poussé par le Maître ou par l'intérêt, ce qui forme le contre poids.

Il faut faire treve pour un moment avec cette parité de balance, pour faire une digression sur la manière dont les chertez extraordinaires arrivent, leur naissance, leur progrès, & comme elles reçoivent leur excès de desolation; & on sera surpris de voir que ce n'est qu'un mal entendu,

& le plus souvent une terreur panique du Peuple, qui l'oblige à se précipiter la tête la première dans un Fleuve tres-profond & tres-rapide, pour faire un ennemi qui n'a ni pieds ni jambes pour l'atteindre, ni armes pour l'ofencer.

On ne peut pas dire, que le Ciel qui n'est pas toujours également favorable à la terre pour concourir à la perfection de ses fruits, ou plutôt qui ne l'est jamais d'une égale manière, ne donne pas le premier lieu à cette disposition: Une longue sécheresse, une grande abondance de pluie, un Hiver rude & fâcheux, & sans neige, qui est une excellente couverture aux bleds contre les rigueurs, & enfin une petite pluie éminellée qui attaque ordinairement le tui au un peu avant sa maturité, & le met absolument hors d'état de nourrir davantage le grain dans l'épi, sont autant d'ennemis que cette manne primitive des hommes dans l'Europe a à effuier, & non pas à combattre, ou au moins autrement que par des vœux. Du moment que quel-

332
qu'un de ces dérangemens a produit son effet ; les uns plutôt, les autres plus tard, aussi-tôt l'alarme se repand parmi le peuple, que l'année ne sera pas opulente, & que les bleds ont manqué en quantité de Contrées : Et il en arrive comme dans toutes les rumeurs publiques, on fait le mal beaucoup plus grand qu'il n'est. Le desordre commence par la Campagne, dont les Habitans ont un double intérêt de repandre ce bruit : Le premier, de faire hausser le prix des grains ; & le second, de se dispenser de payer leurs Maîtres, alleguant le plus souvent, contre verité, qu'ils n'ont pas recueilli de quoi ensemercer leurs terres, & se nourrir eux & leurs familles ; tout le reste du menu monde, qui est extrêmement disposé à prendre le ton plaintif, soit par chagrin naturel, ou par dépit de n'être pas dans une meilleure fortune, donne encore une rehausse à la commune renommée, sans connoissance de cause, & plus grand aprofondisse-

333
ment, de quoi même il n'est pas capable.

Ainsi voila aussi-tôt deux effets qui suivent le premier ; savoir, que tous les vendeurs de bled dans l'esperance que le mal augmentera, s'abstiennent de fournir les Marchez à leur ordinaire, n'oubliant rien pour obtenir de leurs creanciers un delai de paiement ; dans la promesse de leur en faire de bien plus considerables avec le tems. Et l'autre, que ceux qui font leur provision de bleds ordinairement de semaine en semaine, ou de mois en mois, se hâtent au plutôt de se fournir pour toute l'année, & même davantage ; le tout sur une terreur panique, d'un mal qui n'est grand, que parce que la fantaisie & l'erreur font croire ce qui n'est pas.

Cependant, il avient de ces deux effets d'une sterilité, qui n'est souvent en la plus grande partie qu'en idée, une suite très-réelle, comme si elle étoit veritable en tout son contenu : Savoir, un rehaussement de prix des grains ; attendu que pendant

que les Marchez sont moins fournis d'un côté que par le passé, ils sont plus dépouillez qu'à l'ordinaire: ces dispositions augmentent suivant & à proportion de la renommée.

Ce n'est pas tout, quand l'année se trouveroit très-abondante, & que le Peuple se seroit mépris dans les conjectures ou les idées du mal ou le rehaussement qui a pris racine, ne s'arrête pas pour cela au moins en partie, attendu que, comme lors que les grains sont à vil prix, aucun Laboureur ni Marchand ne vendroit, si la nécessité de payer ses dettes ne le talonnoit de près: ce qui fait que dans l'avilissement, il est obligé de faire main basse, sur tout à cause qu'il faut beaucoup de bleds pour faire peu d'argent; Il est tiré de cette situation par le haut prix, qui le met en pouvoir de moins vendre, pour satisfaire à ses obligations, & ainsi de moins fournir les Marchez.

Voilà donc la balance pour y revenir, qui a perdu son équilibre; car ce sont les Marchez seuls qui dé-

endent souverainement en cette occasion, & non la quantité de bleds quelle qu'elle soit qu'il peut y avoir, ou dans les granges des Métairies, vingt sacs dessus ou dessous dans un Marché, font le sort des Grains, pendant qu'une fois plus ou moins, reposez dans les lieux qu'on vient de marquer, ne change en rien sa destinée: même, toutes les fois que la Police a voulu y mettre la main, pour obliger les Propriétaires des Grains, de fournir régulièrement les Marchez, avec défences de trop garder de Bleds dans les Etapes publiques, y allant une infinité d'Ordonnances imprimées & publiées sur ce sujet: on peut assurer que cela n'a fait qu'augmenter l'alarme, ainsi que le mal, bien loin de le diminuer.

C'est donc dans ces rencontres que les bleds étrangers font des merveilles, & ont sauvé la vie à une infinité de monde; dans plusieurs occasions, non pas leur quantité, qui ne va pas à plus gros qu'un poix de pain pour chaque personne par rapport à la quantité d'hommes qu'il y a dans

la France, mais parce qu'ils remettent l'équilibre dans la balance, & tout comme il seroit ridicule de dire, qu'un côté chargé d'un poids de cent livres, & qui auroit absolument emporté l'autre, dans lequel il n'y auroit rien, pourroit être retabli en équilibre, en remettant seulement deux livres dans le côté vuide; il seroit de la même absurdité de dire, que vingt ou trente mille muids de bled sauvent la vie au peuple d'un Royaume, à qui il en faut plus de douze cens mille muids par an; mais c'est qu'au contraire, comme on a remarqué ci-dessus, que ce côté de balance que l'on croit absolument vuide, parce qu'on le voit tout à fait emporté en haut, aiant déjà cent livres pesant, & venant à recevoir deux livres d'augmentation, il reprend l'équilibre que l'autre bassin avoit gagné sur lui, par la surcharge d'un pareil avantage.

CHAPITRE VI.

Pour expliquer encore plus nettement le rôle du commerce des Bleds à l'égard de l'Etranger, tant dans l'envoi au dehors, que la réception au dedans; on peut dire que tout y est violent & extrême, parce que tout y est exposé à la fougue d'un Public, ou plutôt d'une troupe aveugle & tumultueuse qui ne sait ce qui lui convient, ou ce qui lui est préjudiciable: C'est assez qu'ils se trouvent assemblez pour former une sédition, & comme il prend l'alarme jusqu'à se soulever de la sortie d'une tres-petite quantité de Grains, mille fois au dessous de celle que le bas prix en fait avertir, ou par négligence de labourer, ou par prodigalité à consumer, ils croient tout à fait être tirez d'une crainte de disette, par l'arrivée d'un petit nombre de grains étrangers.

L'année 1679. auroit vû les mêmes desastres que celles de 1693. &

1694. sans vingt-cinq ou trente mille muids de Bled étranger au plus, qui conjurerent assurément le mal, parce qu'ils étoient arrivés avant que le prix eût gagné un taux trop violent : ce qui n'ayant pas été en 1693. & 1694. un plus grand nombre n'eût pu être le maître, comme ces incendies que l'on éteint aisément dans les principes, mais non pas quand ils ont gagné beaucoup de terrain, la balance donc est la nécessité de vendre & d'acheter, qui sont les deux bassins, le moindre poids de côté ou d'autre le fait baisser ou hausser, ce qui va toujours en augmentant.

Tout ceci montre évidemment, encore une fois, que la réception ou sortie des bleds étrangers, n'est d'aucune considération pour le Royaume, par rapport à la subsistance, mais seulement, à l'équilibre de la balance & au prix : comme l'excez de cherté, n'est à la rigueur ordinairement, fondé que sur des bruits publics ou terreurs paniques, ne provenant uniquement que du pouvoir plus ou

moins que sont les Laboureurs de vendre leurs grains : l'arrivée d'un vaisseau chargé de cette denrée, fait un espece de miracle, parce qu'on ne manque jamais de dire, que c'est l'avancement d'une bien plus grande quantité, & cela fort sagement, qui va arriver au premier jour.

De plus, comme on a marqué ci-dessus, & que c'est la vérité, que la fourniture des Marchés seule, se trouvant forte ou légère, fait le fort du prix des Bleds, indépendamment de quelque abondance qu'il puisse y avoir dans des gréniers ou dans les granges : Un seul vaisseau de trois à quatre cens muids de bled seulement, est comme si on portoit ce nombre tout d'un coup à un Marché, qui n'en eût ordinairement que trente à quarante muids aux jours de vente, comme ils le sont tout au plus, même les mieux acréditez. Il est constant qu'à moins que la cherté fut extrême, & que les acheteurs ne se fournissent pour plus que leur provision ordinaire, ou pour revendre aux autres, le

prix tomberoit tout d'un coup ; & si cette manœuvre continuoit ; on pourroit dire que tout seroit perdu, comme on a marqué dans la premiere partie de ces Memoires.

C'est la même chose dans la situation contraire, par la sortie de quelques bleds, lors de l'ancantissement du prix : le Peuple qui ne raisonne non plus sur la quantité de l'un que l'on vient de marquer, qu'il fait sur celle de l'autre, pour passer sans nulle raison en un instant d'un excez à ce qui est tout opposé, croit que tout est perdu, du moment qu'on permet d'enlever des bleds, quelques quantité qu'il y en ait de superflu, il ne faut pas supposer qu'il puisse songer que c'est le prix qui sème & engraisse la terre, & qui produit par consequent l'abondance, qui entretien la magnificence dans les riches, & donne le nécessaire aux Ouvriers. Cette attention excède de beaucoup les lumieres de gens, lesquels quoi que douez de raison, en ont moins que les bêtes, lors qu'ils opinent tumultueusement ;

&

de comme ils croient tout sauvé par l'arrivée de dix ou douze mille muids de bled, & même bien moins, ils pensent tout perdu par la simple permission d'en enlever, qui ne pourroit jamais dans la plus grande liberté atteindre jusqu'à ce nombre, & qui ne seroit pas la cinquantième partie de ce que cet enlevement conserveroit, ou seroit produit à la terre de surcroit dans le Roiaume, par les engrais que cela mettroit en état de n'y pas épargner.

Il croit d'abord qu'il voit cette licence de sortie, qu'on se va prendre à la gorge, & que l'on ne peut pas enlever moins que la moitié des Bleds du Roiaume, & peut être tout : Toutes ces reflexions precedentes, ou toutes ces vertez qui sont d'une certitude incontestable, n'entrent jamais dans son esprit : & ce qu'il y a de plus merveilleux est, qu'il communique ce raisonnement tout dépravé qu'il est, aux personnes les plus éclairées, mais qui n'ont point cette pratique, parce qu'ils sont dans l'élevation.

La piété & la charité chretienne viennent encore de surcroi, & l'on se persuade avoir merit. le Paradis, en disant qu'il faut que les Bleds soient à bas prix, afin que le pauvre monde puisse subsister. Mais pour resumer le tout, il est incontestable que la sortie ou l'arrivée des Bleds en France, ne produit point d'autre effet que de redresser la balance, lors qu'elle déroge trop à l'équilibre, & comme on prend avec avidité le parti d'en faire venir, lors qu'il est trop cher: C'est une méprise effroyable de n'en vouloir pas user de même pour la sortie, quand il se rencontre dans une situation oposée, c'est à dire, dans un grand avilissement.

Il se trouve même par cette conduite autant de dérogeance, & à la Politique & à la Justice, & même à la Religion, qu'il s'en rencontreroit dans un Juge de Police, que baissant le prix du pain aux Boulangers lors de la diminution de celui du bled, ne voudroit point lors qu'il hausseroit, lui rendre la même justice; &

s'aveugleroit assez pour croire que ces malheureux pourroient servir le Public, & tenir leurs boutiques fournies à leur perte, puis qu'assurément le parti qu'ils prendroient seroit de tout abandonner, de fermer leurs maisons, & de prendre la fuite, ce qui attire aussi-tôt une mutinerie ou sedition, bien loin de procurer l'utilité publique; C'est la même chose des Laboureurs, & on tombe dans la même erreur à leur égard.

On peut assurer que l'on n'a pas même été dans cette surprise. La liberté a été autrefois entiere, hors les tems tout à fait extraordinaires, & on n'avoit pretendu en 1630. faire une querelle aux Bleds, par la suppression de cette libre sortie, pour les obliger de regagner le prix de cinquante ans auparavant qui étoit trois fois moindre, quoi qu'ils fussent bien plus criminels qu'ils ne le sont aujourd'hui, de vouloir seulement excéder de moitié le prix de 1630. & cela, par les raisons traitées dans la premiere Partie de ce Memoire:

En 1600. ce fut la même chose, une même gradation de prix se rencontrant, à remonter cinquante ans auparavant, & les Bleds en reconnoissance de cette grâce, avoient triplé tous les revenus, en triplant leur valeur tant en 1600. qu'en 1650. tant pour les Ouvriers que pour les Propriétaires, mais on souffre aujourd'hui à peu près cette gradation pour les premiers, & on crie à l'horreur, lors que les seconds demandent la même justice; ce qui est la ruine de tous les deux, ne pouvant point subsister l'un sans l'autre, & leur sort bon ou mauvais étant toujours reciproquement solidaire.

Il paroît par les Memoires de Monsieur de Sully, que toutes ses attentions ne tendoient qu'à favoriser la sortie des Grains, qu'on croit aujourd'hui presque toujours empêcher, par un trait de la plus fine politique, quoi qu'il y eût pareille disparité dans la situation de ces tems-là, par rapport à la hausse des Bleds, à celle d'aujourd'hui, puis qu'il ne s'a-

git presentement que de leur laisser prendre une moitié de surcroi de ce qu'ils étoient vendus il y a cinquante ans; & dans les deux époques marquées, ils avoient triplé en pareil espace de tems, ainsi qu'on vient de marquer.

Cependant, pour revenir à ce qui se fit en 1600. le Parlement de Toulouse aiant voulu par un zele tres-mal fondé, empêcher la libre sortie des Bleds, Monsieur de Sully en donna aussi tôt avis au Roi Henry IV. lors éloigné; & lui manda, que si cette conduite avoit lieu, il ne falloit pas qu'il s'attendît que les Peuples pussent payer les subsides ordinaires, & que par consequent les Recettes seroient steriles: ce qui fit que Sa Majesté manda au Parlement de Toulouse de se tenir en repos, & d'employer son zele à quelque autre usage moins prejudiciable à l'Etat.

Neanmoins, le raisonnement du Peuple & des gens charitables d'aujourd'hui, ont une idée toute opposée, quand ils se revoltent contre la sortie

des bleds. Mais pour abréger matière, on leur demanderoit volontiers, aux uns & aux autres, qu'ils missent eux-mêmes le prix aux bleds; si ce doit être au plus bas prix qu'ils aient jamais été, ils n'ont qu'à les mettre à 20 sols le Septier à Paris, puis qu'il y étoit en 1550. si ils le trouvent ridicule comme effectivement il l'est, & même quelque chose de plus; ils conviennent donc qu'il faut une proportion: or il n'y en aura pas, tant que le prix ne pourra pas porter les frais de la culture, à beaucoup près, comme il se rencontre dans la situation présente.

Sur ce principe ou sur ce raisonnement, le Peuple ainsi que les Gens pitoiables, qui se récrient contre la sortie d'une tres-petite quantité de Bleds, c'est à dire, la centième partie, ou même la millième de ce qu'il faudroit pour la subsistance ordinaire, ce qui ne pourroit jamais alterer sa nourriture à la rigueur, quand même il ne s'en rencontreroit pas toujours le double, tant de celui

excré dans l'année, que de ce qui est en garde: Ce Peuple, dis-je, auroit bien meilleure grace & seroit bien mieux fondé, d'attaquer les Propriétaires des terres qui demeurent en friche, pour ne pouvoir supporter les frais du labourage; tout de même que ceux qui ne font pas les engrais nécessaires aux terres exploitées, parce que cette negligence diminue de plus de la moitié la recolte; Ce n'est pas tout, & sa colere ne s'en doit pas tenir là, il faut qu'il assaille encore tous ceux qui prodigent les Grains à des usages étrangers, comme nourriture & engrais de bestiaux, & confection de Manufactures. Or bien que tous ces articles apportent un déchet à cette nourriture des hommes, de cinquante fois plus fort & plus violent, voire bien souvent de mille, ainsi qu'on fera voir dans le Chapitre suivant, à celui qui auroit pu arriver par la sortie de quelque nombre de Bleds que les Etrangers auroient voulu enlever, & qui auroit empêché cet autre desordre: Cependant ce Peuple si attentif

à ses intérêts, voit tout ce mécon-
très-tranquillement, il n'y fait pas
même la moindre reflexion, de quoi
on ne s'étonne pas, parce qu'il n'en
est pas capable, mais seulement de
ce que des Gens, en qui la raison
semble avoir établi son principal si-
ge, tiennent le même langage. La
cause en a été marquée dans la pre-
miere Partie de ce Memoire, & c'est
la même qui avoit rempli de fort
grands hommes d'une si grossiere er-
reur, à l'égard de la figure du monde,
quelqu'éfroiable qu'elle soit en cette
ocasion, elle va recevoir un degré
de hausse dans le Chapitre suivant,
qui donnera lieu de s'étonner, que
l'esprit humain ait jamais été capa-
ble d'une faute si éfroiable.

CHAPITRE VII.

Toute la cause du desordre mar-
qué dans ce Memoire, consiste
en ce que jamais qui que ce soit n'a
fait un moment d'attention à la quan-

tité de Bleds qui pouvoit sortir du
Roiaume, dans les tems d'une pleine
liberté; on a cru qu'il n'y avoit nulle
diference entre reduire le Peuple à la
famine & cette licence; & tout le
monde est si bien persuadé de cette
maxime, que le moindre enlevement
produit presque les mêmes effets, &
cause une aussi grande alarme qu'une
forte sterilité. De maniere qu'on est
honteux de dire, qu'au lieu de vingt-
cinq ou trente mille muids de bled
qu'il est possible d'apporter dans les
tems de cherté, & que les Etrangers
voient sortir de leurs Ports tranquille-
ment, & même avec joie, dans l'i-
dée qu'ils ont avec verité, que cette
sortie leur procure la richesse & l'a-
bondance: Il ne seroit presque pas
possible dans les tems mêmes des plus
grands avillemens d'en tirer dix
mille de la France, voire moins,
avec bruit & tout à la fois, sans tom-
ber presque aussi tôt dans l'excez
tout opposé, en sorte que tous les
malheurs de l'une & l'autre extremi-
té, dont on n'a que trop fait expe-

rience, auroient pû être aisément conjurez, par la sortie seulement de mille muids de Bled, dans la plus grande partie des années.

Que l'on ne s'étonne point de cette différence de situation, ou de remuement d'esprits, entre la France & les autres Etats, les causes ne produisent leurs effets, que suivant & à proportion des dispositions des sujets sur qui elles agissent; & comme parmi les corps, les uns sont très aisés à émouvoir, & les autres très-difficiles: de même en France, la fausse idée que l'on a sur la sortie des grains, a mis les choses sur un pied, que cinquante mille muids de Bled, & même cent tirez de Hambourg, Dantzick ou de l'Angleterre, économeroient moins les Peuples, que seulement cinquante muids enlevés de France.

C'est sur ce compte que l'on maintient, que faute d'avoir vendu mille muids de blé toutes les années, l'un portant l'autre, aux Etrangers, & peut-être bien moins; la France a

perdu plus de cinq cens millions de rente, avec l'obligation de laisser quantité de ses terres en friche, & de mal labourer les autres, ainsi que d'en consommer une infinité à des usages étrangers; ce qui joint avec l'abandonnement ou negligence des terres, en a causé plus de cinq cens mille de perte, d'où est provenu les horreurs de sterilité, & tous les malheurs qui accompagnent l'extrême cherté, & le grand avilissement des Grains.

Ces effets épouvantables d'une terreur panique, repandue sans raison & sans fondement, se verifient tous les jours, par une infinité d'exemples, sans parler de ceux qu'on a ci-devant marquez. On sait qu'à la conquête du Nouveau Monde par les Espagnols, leurs Armées plus nombreuses n'étans composées que de trois ou quatre cens Soldats, ils batirent & défirent souvent trois à quatre cens mille hommes, & en assujettirent enfin presque autant de millions qu'ils étoient de têtes. Et de nos

jours, l'entreprise qui se fit dans l'Isle de Madagascar, fit à peu près voir la même chose: celui qui en a fait imprimer la Relation, remarque, que l'on ne pouvoit voir sans surprise, trois ou quatre cens Européens, avoir assujetti plus de trois cens lieues de Païs, en obligeant quatre cens mille hommes, tous portant les armes, de leur paier des redevances & des contributions, dans la crainte d'en être punis, en cas qu'ils y eussent manqué, comme il arrivoit dans ces occasions.

Voilà les effets de la prudence & de la raison, lors qu'elle se trouve divisée en trop de parties: ce qui la réduisant comme en poussiere, est cause qu'elle n'a non plus d'effet que tous les autres corps, lors qu'ils souffrent ce sort.

Qu'on ne s'étonne donc plus, que la France aie souffert de si grands malheurs, & une si forte diminution dans ses biens, & dans ses hommes, d'une si petite cause: il étoit impossible que cela fût autrement.

Et

Et il faut croire, que l'on n'étoit pas tombé dans cette erreur du tems de l'Empire Romain, quoi qu'il ne fut rien moins que barbare, puisque Seneque le Philosophe, qui avoit une parfaite connoissance de l'état de toutes les Contrées de la Terre, tant par rapport au present qu'au passé, marque dans ses Ecrits, * que jamais la Nature, dans sa plus grande colere, n'avoit refusé le nécessaire à qui que ce fut: puisque donc il y a un si grand avantage à suivre les loix de la Nature en ces occasions, il ne sera pas hors de sujet d'expliquer plus clairement en quoi consiste l'effet de ses Ordonnances dans le detail, comme on va faire dans le Chapitre suivant, apres qu'on aura dit un mot de la difference d'intérêt & de delicatelle à l'égard des Grains, qui se rencontre entre les Peuples de France & ceux des autres Contrées, & pourquoi tout le Septentrion voit sortir avec plaisir ses Grains, en une tres grande quantité, & que l'Angleterre même donne de

* *Etiā irata Natura.*

Tome I.

I i

l'argent à pur profit pour fomenter ce commerce, pendant que l'enlèvement du moindre nombre en France, quelque abondance qu'il se rencontre, ne se peut faire sans une espece de soulèvement.

Outre les raisons d'Etat dont on a parlé, que l'on connoit ailleurs, & qu'on a jamais penetrez dans ce Roiaume, au moins depuis quelque tems; savoir, que c'est un moien certain d'éviter la famine: il y a une cause sensible, particulierement à la France, qui se presentant d'abord à l'esprit, est embrassée aveuglement par le Peuple, qui s'en tient toujours dans la conduite à la premiere idée, sans percer plus avant.

Cette difference donc vient de la nourriture des Peuples. Il est constant, & personne ne le conteste, qu'en France les seuls Grains forment presque tout l'aliment du menu Peuple, sans même aucun secours, ni de boissons ni de legumes, comme par tout ailleurs, & encore bien moins de viande & de poisson: Au lieu qu'en Angle-

terre, on peut dire que c'est le pain qui tient la moindre place dans la nourriture ordinaire des Habitans. La viande & le poisson, qui y sont en très grande abondance, & par consequent à vil prix, relevent les Grains de plus des trois quarts, & souvent même de tout; des fonctions qu'ils ont en France, d'y nourrir presque seuls les Peuples. Il n'y a si malheureux homme de campagne qui n'ait sa provision de viande salée & de biere, qui est un second aliment; & cela va si loin, qu'ils ne font aucun usage du bouillon dans lequel on fait cuire les viandes, quoi que le plus delicieux mets du menu Peuple en France: ils le jettent dans la rue avec le reste des immondices, ainsi que les extremités des bêtes, qu'ils ne mettent point à profit, comme par tout ailleurs.

Ainsi des deux partis on les deux interêts des Bleds, dont a ci devant parlé, s'y trouvent dans une situation bien differente de ce qu'ils sont en France: Celui de faire subsister uniquement le Peuple, n'est pas à beau-

coup-prez dans un si haut degré : ce qui fortifiant l'autre ; savoir, de former du revenu au Propriétaire des fonds, ou plutôt au Pais, on ne doit pas s'étonner de leur voir une conduite si oposée à celle qui se pratique en France ; & si pendant qu'on regarde avec plaisir un enlèvement de cinquante mille muids de Bled dans ces Contrées ; on se souleve en France à la sortie de huit ou dix muids seulement, quoi que ce soit autant de semence pour en faire renaître cent fois davantage, par les raisons qu'on n'a que trop montrées, mais dans lesquelles le Peuple n'est point capable d'entrer dans ce Roiaume.

Ce qu'il y a encore à remarquer est, que cette décharge de fonctions du pain dans la nourriture des Peuples, prend son taux, & hausse à proportion que l'interêt oposé, qui est le haut prix des Grains, ou plutôt le revenu des Propriétaires & des Maitres se fortifie, parce que le seul & unique usage des richesses étant de se procurer toutes sortes de commodi-

rez, jusqu'au dernier degré de magnificence ; cela ne se peut faire sans communiquer à toutes sortes d'Arts & Professions, chacun au sol la livre, une partie de cette aisance, qui met en état de se procurer tout ce qu'on desire : ainsi voila bien du monde relevé de la condamnation de ne manger que du pain & ne boire que de l'eau par une ample fonction de son Art, qui regle seule son ordinaire ; ce qui fait que dans le bon prix des Grains la consommation de viande est triplée, & les Bleds par conséquent dispensez de tenir lieu de toutes sortes de mets, ainsi que de liqueur à l'égard du Peuple : C'est pourquoi dans les tems de sterilité, il s'en fait une bien plus grande consommation, parce que si les tout à fait miserables en mangent moins, ceux d'une fortune metoienne en absorbe beaucoup davantage attendu que le pain leur tenant lieu de viande, à laquelle ils étoient accoutuméz, & dont ils sont privez par le haut prix du Bled, ils en mangent

360
beaucoup plus, sans néanmoins pres-
que jamais rassasier.

CHAPIT. HUITIÈME.

ON a déjà remarqué que la Na-
ture, qui n'est autre que la
Providence, ne traite pas les hom-
mes d'une manière moins favorable
qu'elle fait les bêtes; & que comme
il n'y en a aucune à qui elle n'aprete
la nourriture en la mettant au mon-
de, elle en useroit assurément de mê-
me envers tous les Peuples; si par
des défiances outrées, sous prétexte
de mesures prudentes, ils ne lui fai-
soient une espèce d'outrage, qu'elle
se croit engagée de punir, en les
mettant souvent, après tous leurs
efforts, dans une situation plus fa-
cheuse, que n'est jamais celle de ceux
que la grossièreté & la barbarie obli-
gent uniquement de s'en rapporter à
elle.

Il y a assurément de l'ingratitude

361
de la part de la France envers la Na-
ture, en tenant cette conduite: Elle
l'a mieux partagée de ses faveurs
qu'aucunes Contrées, au moins de
l'Europe; & si cette disposition s'est
souvent vue altérée, comme on ne
peut pas dire que cela soit autrement,
c'est par la même raison, que les Is-
raélites virent la suppression de la
Manné dans le desert. Comme cette
défiance est bien criminelle en ce
Royaume plus qu'ailleurs, on ne
doit pas s'étonner qu'il en ait été
puni plus rigoureusement. On n'a-
voit qu'à laisser agir la Nature, en
ce qui concerne les Bleds, comme
on fait à l'égard des Fontaines, &
on peut dire qu'ils n'auroient jamais
plus manqué ni fait de desordre, soit
par la sécheresse ou par l'inondation,
que l'on voit arriver aux eaux vives,
& qui ne sont pas naturellement mal
faisantes, comme pourroient être les
torrens.

Les Bleds sortent de la terre par le
travail de l'homme, & les influences
du Ciel, de la même sorte que ces

362
eaux coulent des sources, ils ne tarif-
sent jamais, tant que le cours est li-
bre; la Nature s'est chargée du soin
de leur dispensation, pourvu qu'on
s'en raporte à elle, & qu'on ne fasse
pas des digues & des chaussées, pour
retenir tout sur le lieu de leur nais-
sance; parce qu'en ce cas, il en ar-
rive comme aux eaux; l'avarice cau-
se une tres grande perte, outre que
l'eau d'un reservoir n'est jamais si na-
turelle ni si bonne, que celle d'un
ruisseau: de même des Bleds retenus
par une violence, se corrompent ai-
sément, pendant que les lieux limi-
trophes perissent par une situation
contraire; savoir la disette, ainsi
qu'on a montré ci devant; & d'ail-
leurs la source se tarit, parce que l'é-
tang ou le reservoir a gagné le ni-
veau & la hauteur de son origine;
ainsi il n'y a d'écoulement, & voila
une secheresse generale pour toutes
les Contrées voisines. On a assez
montré, sans le repeter, que la plu-
part des terres ne pouvant s'exploit-
ter, les Grains étans à bas prix, &

363
les Magasins forcez les avilissant tout
à fait, c'est leur donner leur congé,
& une interdiction generale de ja-
mais ensemer, de les retenir mal-
gré leur nature.

Il faut des reservoirs, mais c'est
à la Nature à les faire, & non pas à
l'autorité & à la violence. Et pour
reprendre l'exemple des sources, les
étangs & les lacs qu'elles forment na-
turellement, & sans aucun ministere
étranger, causent une tres grande
utilité, sans aucun des facheux acci-
dens marquez ci dessus; temoin le lac
de Geneve, loin de tarir la source
du Rhône, lors qu'il y est entré, ou
qu'il l'a formé, il en ressort plus au-
guste & plus majestueux qu'il n'étoit
auparavant.

Il en va des même des reservoirs
des Bleds, faits par la Nature, voici
quels ils sont: C'est quand ils sont
formez par l'interet general de tous
les Peuples, sans intervention d'au-
cune autorité supérieure, qui doit
être bannie de toutes les productions
de la Terre; à laquelle bien loin

d'obéir, elle se montre toujours rebelle, & ne manque jamais de punir l'outrage qu'on lui fait, par disettes & desolations, qui ne sont que trop connues. Ces réservoirs sont, quand les Laboureurs peuvent avec partie de leur récolte paier leurs Maîtres, ils gardent le surplus pour les années stériles, ce qui les enrichit de fournir l'Etat; au lieu que de l'autre manière, l'un & l'autre manquent tout à fait.

CHAPITRE IX.

Pour resumer tout ce que l'on a dit en ce Memoire, dans lequel on n'a été que l'Organe ou l'Orateur des Laboureurs & Habitans des Champs, ou plutôt de la Terre même & de la Nature; on ne croit pas que ce soit puisse douter des vertitez qui y sont contenues, quelques surprenantes qu'elles aient paru d'abord: Et il en va assurément comme

lors qu'on poursuit la punition d'un meurtre, il faut représenter le cadavre, & le faire demeurer constant; car tant que ce fait ne sera pas certain, l'accusateur se met au hazard de se faire condamner en de grands intérêts. Les terres incultes ou mal labourées en France, exposées à la vue de tout le monde, sont le cadavre certain, qui met l'Auteurs hors de toute crainte de passer pour mauvais compatriote, en venant annoncer, comme il fait & qu'il maintient que le Peuple ne sera jamais plus miserable, que lors que le Bled sera à vil prix; c'est à dire, lors qu'il n'aura pas la proportion avec celui qui est contracté par les autres Denrées, parce que de ce moment, le commerce continuel qui doit être entre toutes les Conditions, cesse entièrement, & donnant & recevant réciproquement la naissance les unes des autres: ce qui tombe tout à fait en ruine, du moment qu'une partie vend à perte, comme l'on maintient qu'il faut que cela soit, aussi-tôt que la tête du

Bled est à neuf ou dix franes dans Paris.

La seconde proposition, que l'on n'évitera jamais les sinistres effets des années steriles, qu'en laissant libre la sortie des Bleds hors du Roiaume, est de pareille nature : l'honneur de l'énoncé se tourne en maxime de la plus grande utilité qui puisse être dans un Etat, quand la discussion en est faite. Outre les raisons marquées ci dessus qui laissent peu de doute, outre l'exemple de l'Angleterre, où le Peuple décidant, immédiatement de son sort, regarde cette liberté de sortie, comme la garantie la plus certaine contre la famine : On n'a qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe en Hollande, à l'égard de toutes sortes de Marchandises, & même des Bleds, la maxime generale de ces Rois de Commerce, est de regarder l'abondance de quelques sortes de Dentrées que se puissent être, non seulement comme la ruine de l'espèce, qui est dans l'avilissement, mais même de toutes les autres, par le rapport

rapport nécessaire & la communication reciproque de bien & de mal, qu'elles doivent avoir continuellement ensemble, autrement tout est perdu : ainsi il n'y a rien que ces Peuples ne fassent pour conjurer ce desordre dans ces occasions, & ils croient n'avoir pas moins d'obligation à la Mer d'engloutir ce qu'ils jugent avoir d'excédant, & qu'ils y jettent par une sage folie en pure perte, que de leur avoir apporté le restant par une infinité de travaux, & aux perils de leurs vies.

Les Dentrées les plus précieuses du Nouveau Monde, comme les Epiceries du plus grand prix, ne sont point exemptes de ce sort. A l'égard des Bleds, comme il n'en croit pas, à beaucoup prez, la quantité nécessaire au Pais, ils ont en quelque maniere forcé la Nature, par une maxime presque semblable à ces précédentes, pour faire en sorte, que dans les sterilités de l'Europe, bien loin d'avoir besoin de tirer des secours extraordinaires des autres

Contrées, c'est chez eux que les Pais les plus fertiles & les plus feconds, viennent chercher les moiens de conjurer la violence du mal qu'ils souffrent.

Par une maxime fondamentale, & à laquelle on ne déroge jamais, il est établi, que la force des Bleds, qui s'y trouvent repoltez comme dans un Magazin est, & sera toujours libre en tout tems, quelque cause qu'il puisse y avoir de pratiquer le contraire: de cette façon, & sur la foi de cette politique, tout le Septentrion en fait son entrepôt, pour fournir dans les occasions, avec la facilité de la Mer, les Contrées qui se trouvent dans le besoin de cette manne primitive.

De cette maniere, ils ont une garantie certaine, quelque malheur qu'il arrive, de n'avoir qu'à se défendre du prix, & non pas du manque de l'espece; ce qui seroit sans ressource dans un Pais qui n'en produit point: mais il y a encore plus; dans la concurrence, ils ont non seu-

lement la preference, mais même avec diminution, parce qu'ils gagnent les frais du transport, à quoi le Marchand n'étant point obligé, il trouve son compte de leur donner sa Marchandise à bien meilleur marché, vendant sur le lieu, que s'il étoit obligé d'effuier les frais & les risques d'une longue voiture.

On voit par là, que la Nature ne respire que la liberté, puisque c'est par l'entiere jouissance d'une chose dont elle est si jalouse, qu'elle fournit abondamment une nourriture dans un Pais où elle ne croit point, pendant qu'elle la refuse souvent aux Contrées qui la produisent en plus grande quantité.

Il est aisé de voir par tout ce qu'on vient de dire, de quelle consequence est dans un Pais, pour y entretenir l'abondance, d'empêcher qu'aucune Marchandise n'y soit à rebut, qui est le moiens de la faire tarir; parce que constituant les Entrepreneurs en perte, ils cessent entiere-ment leur trafic, ce qui fait paier la

folle enchere de l'avilissement precedent de la Denrée : comme on porte trop de respect aux Grains, pour les jeter dans la Mer ; au moins il ne faut pas refuser la ressource dans ces occasions d'abondance , d'en faire part aux voisins , dans la crainte de tomber dans la situation opposée ; puisqu'au contraire , c'est le moyen de tomber dans cette extremité que l'on apprehende si fort , & qui est une suite de cet avilissement , ainsi qu'on a montré.

CHAPITRE X.

Pour terminer enfin cet Ouvrage, dans lequel on pense s'être amplement acquité des deux obligations contractées en chacune des deux Parties ; on croit & on maintient, que le seul & unique interêt de la France , ainsi que de tous les Royaumes du Monde , est que toutes les terres y soient bien parfaitement cultivées , avec tous les engrais ne-

cessaires ; que toutes sortes de Commerces se portent dans la plus grande valeur qu'ils puissent être ; que tous les hommes dont le travail est la seule ressource pour leur subsistance , ne perdent pas un moment de temps , & ne soient jamais dans l'oisiveté. Si les choses se trouvoient dans cette situation , que l'on peut beaucoup plus souhaiter , qu'espérer de voir jamais dans la dernière perfection , ce qui n'est gueres qu'en Hollande & dans la Chine ; ce seroit un extrême aveuglement de craindre jamais les sinistres effets d'aucune sterilité , quelque violente qu'elle put être , plus de six millions de muids de Bled que cette disposition produiroit , pendant que la consommation ordinaire n'en exigeroit que la moitié au plus , supposé que les hommes même eussent doublé , ce qui est tres possible , seroient une si forte garantie , que rien d'approchant d'une pareille terreur panique ne pouroit jamais tomber dans l'esprit.

Il faut donc faire comme la Nature, lors qu'elle ne peut pas produire un sujet tout à fait accompli, elle en forme un moins parfait : il n'est donc point nécessaire que les Landes de Bordeaux & la Grande Provence soient rendues aussi fécondes & aussi abondantes, que les terres qui sont aux portes de Paris, comme promettoient les Mores lors de leur sortie d'Espagne, il est seulement besoin que ce qui se labouroit il y a quarante ans, & qui avoit toujours été cultivé, à remonter tous les Siècles de la Monarchie, le soit encore. Or il est impossible que cela arrive jamais, tant que l'entrepreneur est constitué en perte, comme il le sera toujours, tant que la Marchandise ne pourra porter ses frais.

Il y a une police nécessaire, que la Nature seule peut mettre, & jamais l'autorité dans les divers personnages ou représentations, qui entrent toutes au sol la livre de leur Art ou Profession, dans la

perfection de toutes sortes d'ouvrages & de commerce, & sur tout de l'agriculture.

Quoi qu'elles se donnent également & réciproquement la naissance les unes aux autres, ainsi que l'on a remarqué, au lieu de conspirer conjointement à leur commun maintien, comme elles devroient faire, elles ne travaillent depuis le matin jusqu'au soir, qu'à se détruire, & à se revêtir des dépouilles l'une de l'autre. L'Ouvrier voudroit avoir tout le prix des fruits d'une récolte pour sa peine, sans s'embarasser de quoi celui qui le met en besogne paiera son Maître & les Impôts, non plus que de l'impuissance où il sera de recharger sa terre, pour lui redonner une autre fois sa vie à gagner : & le Fermier à son tour, desireroit avoir la peine de tous ceux dont il se sert pour emmenager ses fonds, pour beaucoup moins qu'il ne faut à ces Artisans, afin de s'entretenir eux & leurs familles.

Lequel des deux qui gagne sa cause, l'Etat souffre, parce que les terres demeurent, & le commerce ne se fait point. Il n'y a donc que l'équilibre qui puisse tout sauver; & la Nature seule, encore une fois, l'y peut mettre; mais il ne faut pas l'empêcher d'agir. C'est néanmoins ce que l'on fait, lors qu'on défend aux Laboureurs de vendre leurs Bleds à ceux qui en offrent de l'argent; car voilà la cause de l'Ouvrier gagnée, quoi que perdue dans la suite.

La nécessité seule qui mène ces sortes de gens là, a perdu l'empire qu'elle avoit sur eux: s'ils gagnent la dépense de toute la semaine en une seule journée de travail, parce que le Bled est à rebat; loin d'en fuir le niveau pour leur salaire, cette situation les fortifie à rengrèger la misère du Maître, en exigeant un plus haut prix, par la possibilité où ils sont en cas de refus, de se passer de travail un tems considérable: Et comme la culture

de la terre n'a point de moment qui ne soit fatal, c'est à dire, que si tout n'est fait au jour & à l'heure marquée par les Saisons, tout est perdu; le Laboureur n'a que le choix, ou de perir en laissant tout, ou de faire une dépense dont il ne sera jamais remboursé. Cette situation gagne aussi tôt tous les Arts & Professions, où l'on voit la même rébellion de la part de l'Ouvrier, à l'égard de l'Entrepreneur, & jusqu'aux Domestiques envers leurs Maîtres, lesquels au moindre mot leur mettent le marché à la main, sentant le pain à bas prix; pour après, tant les Ouvriers que les Valets, en paier la folle enchère, lors que leur provision aiant pris fin, & revenant de leur revolte, ils ne trouvent plus le marché, à beaucoup près, qu'ils ont refusé; parce que la misère s'étant puissamment établie, tout le monde est dans l'intérêt de congédier les gens, & non pas d'en prendre de nouveaux.

Cette proportion d'intérêt est donc

nécessaire entre toutes sortes de Commerçans, & que l'on ne tire pas une double utilité, en s'emparant de la part de l'autre; autrement toute l'harmonie sur laquelle roule le maintien de l'Etat est entièrement détruite.

C'est néanmoins ce qui arrive entre ces Ouvriers & leur Maître dans le bas prix du Bled, parce que cette Denrée étant sujette à révolution, par des causes qui ne sont point au pouvoir des hommes, comme les dispositions du Ciel, l'Artisan qui prétend suivre sa destinée, en cas de hausse, comme il fait effectivement, ne veut point faire cette justice dans le rabais, ce qui est cause de tous les malheurs dont on vient de parler, & dont on n'a que trop fait d'expérience.

En effet, il est juste de hausser le prix des Ouvriers, lors que leurs ouvrages, ainsi que leurs besoins, reçoivent un pareil sort; & même en ces occasions, ils ne s'en rapportent pas à la libéralité de leurs Maîtres,

qui ne seroient pas plus raisonnables qu'eux, si tout dependoit de leur bonne volonté; mais dans ces rencontres, ils se font faire justice, d'une manière qu'eux ni leurs Maîtres, non plus que l'Etat, ne souffrent aucune perte: Comme l'abondance du Commerce que mène toujours après soi le haut prix des Denrées, & sur tout des Bleds, ainsi que les cruës d'argent qui arrivent toutes les années en Europe, mettent la presse à recouvrer des Ouvriers, ils capitulent pour la hausse, non en menaçant de ne rien faire, mais d'aller d'un autre côté, où on leur accordera leurs prétentions: c'est de cette sorte, que ceux qui gagnoient quinze deniers par jour il y a cent cinquante ans, se sont fait accorder, & ont aujourd'hui quinze & vingt sols pour le même travail, parce que les Bleds qui valoient vingt sols le Septier à Paris en ce tems, comme l'on a dit, ont valu & doivent valoir seize à dix-huit livres, & ainsi des autres Denrées.

Et ils ne manquent jamais de se procurer cette situation de surcroi, toutes les fois que les Grains rencherissent, quand ce n'est point dans l'excez, puis quand ils viennent à baisser, on peut dire que les Laboureurs sont ruinez, ainsi que toutes les Professions qui en attendent leur destinée, & qu'ils perdent dans la suite ce qu'ils ont gagné dans les précédentes années; & y aiant un esprit de rebellion si fort établi contre la justice dans ces occasions entre les Ouvriers, en prenant le parti que l'on vient de marquer, que l'on voit dans les Villes de Commerce, des sept à huit cens Ouvriers d'une seule Manufacture, s'absenter tout à coup & en un moment, en quittant leurs ouvrages imparfaits, parce qu'on leur vouloit diminuer d'un fol leur journées, le prix de leurs ouvrages étant baissé quatre fois davantage; les plus mutins usant de violence envers ceux qui auroient pu être raisonnables.

II

Il y a même des Statuts parmi eux, dont quelques uns sont par écrit, & qu'ils se remettent de main en main, quoi que la plupart forains & étrangers; par lequel il est porté, que si un d'eux entreprend de diminuer le prix ordinaire, il soit aussi-tôt interdit de faire le Metier; & outre la voie de fait dont ils usent en ces occasions, le Maître même s'en ressent, par une défense generale à tous les Ouvriers de travailler jamais chez lui; & on a vu des Marchands considerables faire banqueroute par cette seule raison, qu'ils avoient été deux ou trois ans sans pouvoir trouver personne pour faire leurs ouvrages, quoi qu'il y en eut quantité sur le lieu du même Art, qui ne trouvoient point de Maîtres.

Cet entêtement de maintenir le prix contracté, n'est point singulier aux simples Journaliers; tous les Arts & Metiers le regardent comme la sauve garde & le seul maintien de leur Profession, & ils ai-

Tome I.

L I

ment mieux ne vendre qu'une seule piece au prix marqué, que d'en debiter dix à quelque chose de rabais, quoi que le profit sur le nombre excédât de beaucoup la diminution ou la perte sur le singulier; le contraire est une chose sur laquelle ils sont incapables d'entendre raison.

Et pour en faire demeurer d'accord, il n'y a qu'à marchander durant un mois tous les jours Ecu à Ecu, ou Pistole à Pistole, une Perruque ou un Carrosse; le Vendeur a refusé vingt fois le marché pour une Pistole ou deux de moins, en faisant des sermens, que c'est tout ce qu'il y gaignoit, lesquels sont de pareil mérite & valeur dans le trafic qu'en amour: & puis quand le marché est conclu, & la chose livrée & payée, qu'on la lui raporte un moment après, il ne la voudra pas reprendre à la moitié de perte.

On a fait ce détail par rapport au prix que doivent être les Bleds, parce que comme la richesse d'un Etat consiste dans un commerce

continuel; en sorte, que ni terres, ni ouvriers, ni ouvrages, ne soient jamais dans un moment de repos, ce qui produit le même effet à l'égard de l'argent: cette interruption ou ce deconcertement ne vient que de leur avilissement, après que l'on a mis un taux aux Denrées dans leur hausse, qui ne les peut point suivre quand ils changent de situation.

Or comme il est impossible de faire entendre raison à toutes les Nations dont on vient de parler, & de les faire baisser quand les Bleds haussent, il faut nécessairement fournir celui qu'il a une fois contracté, & non pas le détruire de gaieté de cœur, comme on peut dire qu'on a fait depuis quarante ans, sous prétexte de faire plaisir aux pauvres, bien que cela les ruine entièrement, ainsi que l'on a fait voir.

Enfin, le commerce ne se fait que par une utilité réciproque, & il faut que chacune des parties, tant les Acheteurs que les Vendeurs soient

dans un égal intérêt, ou nécessité de vendre ou d'acheter; autrement, si cet équilibre cesse, celui qui a l'avantage, se sert de l'occasion pour faire capituler l'autre, en lui faisant subir cette loi qu'il lui veut imposer.

En effet, un homme qui se peut passer de vendre, aiant affaire à un autre qui est dans la nécessité d'acheter, ou bien le contraire, le marché ne se conclura point sans la destruction d'un des deux.

Or dans la liberté qu'on ôte aux Laboureurs de soutenir le prix de leurs Bleds, par un enlèvement au dehors, de nulle considération à l'égard de la subsistance nécessaire du Roiaume, quand il n'en doubleroit pas & l'excroissance & la garde, ainsi qu'on a fait voir, est la même chose, que si deux hommes se battoient l'épée à la main, & étans fort acharnez l'un contre l'autre; quelqu'un pour y mettre la paix, ou les separer, en faisoit entièrement un au corps, & le mettroit hors de de-

fences, le combat seroit assurément fini, parce que l'autre se serviroit de l'occasion pour tuer tout à fait son ennemi, ce qui n'est pas sans exemple.

Les Bleds avec le reste du Commerce, se defendent vaillamment, ce qui fait voir un combat, dans lequel on remarque bien de la bravoure: mais lors que l'on les a saisis au corps, leur ennemi les perce d'oultre en oultre: c'est la raison de la différence des deux situations si opposées, dont a parlé entre les Commerçans, de ne vouloir vendre qu'à leur mot, & puis quand la nécessité les a gagez & qu'on les a saisis par le corps, ils donnent à tres grande perte.

On croit avoir convaincu les plus incredules par ce Memoire, des deux propositions qui avoient semblé revoltter le Ciel & la Terre: La raison de cette erreur si commune, ainsi qu'on a dit au commencement de cet Ouvrage, est que la véritable connoissance des Grains étant

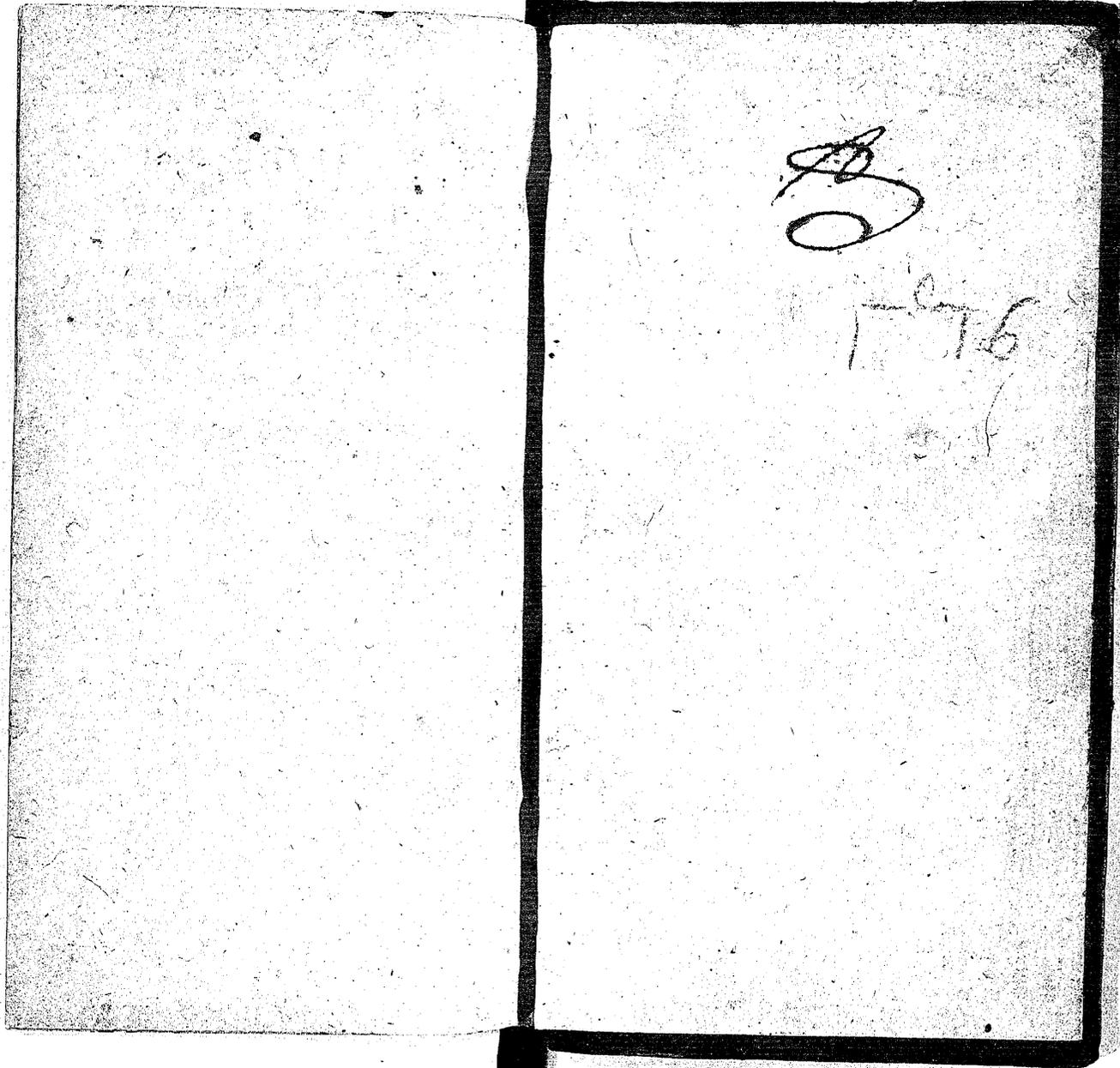
une suite nécessaire d'un assemblage continuel de pratique & de speculation à leur égard, on peut dire que ces deux dispositions ont été si fort séparées depuis quarante ans par une si grande distance, que la possession de l'une par la situation de sujet a été une exclusion formelle à avoir jamais l'autre; ceux qui pouvoient s'énoncer, n'en avoient nulle pratique, & les sujets qui y sont destinés par leur condition, ne sont plus en état d'en expliquer les intérêts, qu'un cheval qui boite, de marquer son mal.

Pour dernière période de ce Mémoire, la première Partie se réduit à faire voir, que l'on a cru, afin que tout le monde fut à son aise, qu'il falloit qu'aucun Laboureur ne put paier son Maître: & dans l'autre, que pour éviter les horreurs d'une extrême cherté, il étoit à propos que l'on cessât de labourer les terres de difficile exploitation, ainsi que d'engraisser les meilleures, & qu'on consumât les

Grains à la nourriture des bestiaux & confection des Manufactures, ce qui étant également la desolation d'un Etat, on s'est cru au comptable au Ciel & à la Terre de travailler à faire revenir d'une si grande erreur, qui a fait plus de maux en France que tous les fleaux de Dieu, regnant par sa durée, de ce qui pourroit paroître de plus violent dans de pareils malheurs, qui n'ont jamais qu'un tems limité: en quoi on peut dire, que la Providence a voulu en quelque façon en raier la France, laquelle sans cela est elle seule plus puissante que toute l'Europe ensemble, & c'étoit le sentiment de Corneille Tacite, quand il a marqué qu'elle est invincible, lors qu'elle n'a pas à se défendre d'elle même: C'est avec bien plus de sujet que l'on doit faire aujourd'hui le même raisonnement, puis qu'outre que la valeur de la Nation a toujours été en augmentant, elle se trouve un Monarque à la tête, qui n'ayant point eu de pareil par le

pourroit lui seul faire dire aujourd'hui ce qu'on a publié de toute la Nation; & comme le retrablissement de l'erreur est possible en peu de tems, on laisse aux Lecteurs d'en tirer les consequences dans la conjoncture presente; sur tout, y ayant des Ministres aussi integres & aussi eclairez que ceux qui se trouvent en place.

Fin du premier Tome.



A. B.

1716

[Faint illegible handwriting]

